

Plan zonal de sécurité 2020- 2025

Zone de police Hermeton-et-Heure

Proximité, Présence, Protection, Prévoyance

ZP Hermeton-et-Heure

Avant-propos du chef de corps

Le présent plan zonal de sécurité constitue avant tout un point d'ancrage essentiel pour l'orientation de la politique policière qui sera menée dans les six prochaines années. Document fondamental, il est tout d'abord le fruit d'une concertation se voulant très large. Son contenu, et plus particulièrement les priorités qui y sont définies, a fait l'objet d'une discussion au sein du conseil zonal de sécurité, dont la composition est déterminée par la loi¹. Les choix qui ont été posés ont fait l'objet d'un examen et de la prise en compte des attentes et avis de nombreuses parties prenantes.

En tout premier, l'avis de la population de la zone de police se retrouve pleinement dans ce document. En effet, le *Moniteur de Sécurité*, sondage représentatif d'un panel de citoyens des communes de Philippeville, Cerfontaine et Doische, a constitué une source très importante dans la détection des phénomènes de sécurité dont il fallait se préoccuper.

Les conseillers de police, et bien sûr leurs bourgmestres, ont également pu exprimer leur avis via un autre sondage qui leur était spécialement dédié.

Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur et Monsieur le Directeur Judiciaire Didier Verlaine, autres partenaires essentiels, ont aussi eu voix au chapitre dans les choix et renoncements qui ont dû être faits, vu les capacités limitées d'une zone de police, et la nécessité de travailler de manière efficiente.

La rédaction du plan zonal de sécurité est également une occasion à ne pas rater pour revoir les notions fondamentales que sont la mission, la vision et les valeurs de notre zone de police. Pour ce faire, un groupe de travail composé de membres du personnel de la zone de police issus de tous les services, tous grades confondus, opérationnels et calogs, et assistés par un conseiller-expert externe², s'est penché sur cette actualisation bien nécessaire.

La zone de police Hermeton-et-Heure aura pour ambition de lutter prioritairement contre trois phénomènes d'insécurité, et ce en synergie totale avec nos partenaires de la sécurité et nos autorités, à savoir :

- L'insécurité routière ;
- Les vols qualifiés dans habitations ;
- Les troubles à la vie communautaire (en ce compris les atteintes à l'environnement et la consommation et détention de produits stupéfiants).

Les violences intrafamiliales feront quand à elles l'objet d'une attention particulière.

¹ Art. 35 de la loi sur la police intégrée du 07/12/1998 : *Dans chaque zone de police est instauré un conseil zonal de sécurité au sein duquel est organisée une concertation systématique entre les bourgmestres, le procureur du Roi, le chef de corps de la police locale et le directeur coordonnateur administratif de la police fédérale. Le conseil zonal de sécurité peut inviter des experts à participer à ses réunions.*

² Madame Ludivine PIETTE de la ZP Bruxelles-Capitale, que je tiens à remercier pour son appui.

Au niveau du fonctionnement interne, nous veillerons collectivement à réduire notre empreinte écologique, et nous tenterons de réduire l'absentéisme sur le lieu de travail, lequel constituera une attention particulière dans le cadre du présent plan zonal de sécurité.

Table des matières

Avant-propos du chef de corps	1
Résumé du management	5
1. Culture, structure et stratégie	5
1.1 Mission de notre zone de police	5
1.2 Vision pour 2025	6
1.3 Valeurs pour notre zone de police	6
1.4 Vision organigramme	7
2. Priorités pour notre zone de police en 2020 – 2025	8
2.1 Sécurité et qualité de vie – priorités externes	8
2.2 Gestion opérationnelle optimale – priorités internes	9
3. Missions de nature fédérale	10
Chapitre 1: analyse environnementale	11
1. Image de la sécurité et de la qualité de vie dans la zone de police	11
1.1 Notre terrain de travail en images	11
1.1.1 Notre zone de police examinée d'un point de vue démographique	12
1.1.2 Notre zone de police examinée d'un point de vue économique	12
1.1.3 Notre zone de police examinée d'un point de vue socio-culturel	12
1.1.4 Notre zone de police examinée d'un point de vue écologique	13
1.1.5 Développements technologiques dans le paysage policier	13
1.1.6 Notre zone de police d'un point de vie politico-juridique	13
1.2 L'image de la criminalité zonale	14
1.2.1 Données objectives	14
1.2.2 Données subjectives	17
2. Image de la gestion opérationnelle optimale dans notre zone de police	19
2.1 Description de la situation actuelle au sein de la zone de police	19
2.1.1 Aperçu de la capacité dans la zone de police	19
2.1.2 Structure actuelle / organigramme	20
2.1.3 Aperçu de la capacité par service/fonctionnalité	20
2.1.4 Remplissage des normes minimales : évaluation	21
2.2 Description du contexte interne au sein de la zone de police	29
2.3 Tendances futures pour la propre organisation	31
Chapitre 2 : Mission, vision, valeurs	32
2.1 Mission et vision	32
2.1.1 Mission de notre zone de police	32
2.1.2 Vision de notre zone de police pour 2025	32
2.2 Culture et structure	32
2.2.1 Cadre de valeurs de notre zone de police	32
2.2.2 Organigramme de vision poussé pour notre organisation en 2025	33
Chapitre 3: Stratégie et politique	34

3.1	Éléments de l'analyse environnementale	34
3.1.1	A retenir de l'image de la sécurité et de la qualité de vie (environnement externe)	34
3.1.2	A retenir de l'image de l'activité économique optimale (environnement interne)	35
3.2	Attentes des autorités et partenaires	35
3.2.1	Attentes / priorités des autorités	35
3.2.2	Attentes en conséquence des accords de collaboration	38
3.2.3	Attentes des autres protagonistes et partenaires	39
3.3	Analyse des priorités et des attentes : la matrice de l'argumentation	40
3.4	Choix des priorités stratégiques	42
3.4.1	Priorités stratégiques Sécurité et qualité de vie pour 2020 – 2025	42
3.4.2	Priorités stratégiques activité économique optimale 2020 – 2025	49
3.4.3	Motivation de phénomènes non retenus	53
Chapitre 4: Politique et gestion		54
4.1	Approche des priorités stratégiques : du plan d'action à une activité économique flexible	54
4.1.1	L'équipe de suivi de la politique	55
4.1.2	Monitoring de la mise en oeuvre de la politique	55
4.1.3	Outil pour le suivi et le rapportage de l'activité économique	55
4.2	Gestion du personnel et des moyens	56
4.2.1	Gestion de la capacité en personnel	56
4.2.2	Gestion des moyens financiers	56
4.3	Approbation du plan	58

Annexes :

Annexe 1 : Organigramme

Annexe 2 : Tableau organique

Annexe 3 : Plan d'engagement 2020 - 2025

Annexe 4 : Données morphologiques

Annexe 5 : Matrices de décision priorités du PZS

Annexe 6 : Baromètre de la criminalité (extraits)

Annexe 7 : Analyse des accidents de roulage (DCA Namur)

Résumé du management

1. Culture, structure et stratégie

1.1 Mission de notre zone de police

Encadrée par divers textes légaux, la mission de la zone de police Hermeton-et-Heure est avant tout d'assurer la fonction de police de base, dans un service de police intégré, structuré à deux niveaux. Cette fonction de police de base correspond à l'exécution des 7 fonctionnalités définies dans la circulaire PLP10³.

Cette mission a été récemment réécrite par un groupe de travail interne.
Nous la définissons comme suit :

Ensemble avec nos partenaires, nous veillons au respect et à la protection des droits et libertés individuels, par la mise en oeuvre d'une police proche de la population, afin de lui assurer un cadre de vie sûr et viable (tranquillité, sécurité et salubrité publiques).

Pour accomplir au mieux cette mission, la zone de police a développé de nombreux partenariats, notamment avec les zones de polices voisines Flowal et Trois Vallées. Ces partenariats seront certainement renforcés à l'avenir, car ils rendent nos actions plus efficaces et permettent certaines économies d'échelle et de moyens.

L'appui qui peut être fourni par la police fédérale dans l'accomplissement des missions de la zone de police doit également être davantage connu et sollicité, tant en matière d'appui spécialisé qu'en matière d'appui "quantitatif" (personnel CIK, DAB, etc.).

N'oublions pas, dans le contexte d'une criminalité qui s'internationalise et d'un monde globalisé, la nécessité de nouer des liens privilégiés avec les services de police français. Des contacts ont déjà eu lieu. Il faut les entretenir et les augmenter, notamment par la mise en oeuvre d'opérations transfrontalières plus régulières.

La sollicitation d'autres acteurs de la sécurité devra aussi être encore plus développée à l'avenir. Nous pensons notamment aux services dont les compétences ont été étendues suite à la régionalisation de certaines matières (police domaniale), aux services des Douanes, aux forces armées (avec l'avantage de la proximité de la base de Florennes), à la zone de secours Dinaphi et aux services communaux.

³ Circulaire ministérielle PLP 10 du 9 octobre 2001 concernant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.

En matière de prévention les partenariats seront maintenus et renforcés. Citons par exemple les collaborations avec l'AWSR en matière de sécurité routière, les échanges d'informations avec les CPAS, les actions menées auprès des écoles, etc..

La charge de travail croissante des services de police justifie plus que jamais la recherche de synergies, de partenariats et de "recentrages" sur les tâches essentielles de la police.

1.2 Vision pour 2025

Malgré sa taille réduite et de ses moyens limités, la zone de police Hermeton-et-Heure entend bien « prendre le train » de la modernisation et de l'informatisation actuellement en cours. Les services de police sont effectivement occupés à combler le retard en matière de technologies de l'information et de la communication.

La zone de police Hermeton-et-Heure veut donc se doter des moyens en vue de devenir une police moderne et « connectée ». Cette démarche est d'ailleurs bien avancée puisque nous opérons déjà avec des systèmes virtualisés permettant notamment l'utilisation de l'ISLP mobile, rendant le travail policier beaucoup flexible et pratique, notamment dans l'accès et la disponibilité de l'information.

Nous voulons également maintenir, et à cet égard la taille réduite de la zone de police constitue un atout, une police réellement proche du citoyen. Les agents de quartier doivent être très majoritairement occupés à des missions de quartier, la tentation étant parfois grande d'utiliser cette « réserve » pour d'autres missions qui n'en sont pas moins utiles mais perturbent le travail de proximité en tant que tel.

La philosophie du community policing restera la nôtre. Celle-ci va bien au-delà d'un investissement et d'une attention pour la police de quartier. Il s'agit véritablement d'un état d'esprit plaçant le citoyen et ses attentes au centre de notre attention, quel que soit le service dans lequel on travaille. Cela passe également par l'entretien et le développement de partenariats tels que les PLP (partenariats locaux de prévention) et la transparence de nos actions. A cet égard, les nouvelles technologies et les médias sociaux constituent des opportunités à saisir⁴.

Plus que jamais, nous devons également veiller au bien-être de notre personnel, en lui permettant de travailler dans de bonnes conditions, et en instaurant un climat de travail épanouissant et motivant, par la mise en œuvre d'un leadership attentif, dynamique et bienveillant.

Toutes ces considérations se trouvent très bien résumées dans la vision pour 2025 que notre groupe de travail interne a récemment développée : ***Nous voulons une zone de police à taille humaine dans laquelle chacun trouve son épanouissement. Nous voulons offrir un service de qualité à la population, grâce à davantage de proximité et à l'engagement de chacun. Nous voulons un service de qualité qui réponde et s'adapte aux défis sociétaux, environnementaux et technologiques.***

1.3 Valeurs pour notre zone de police

⁴ A cet égard, citons par exemple la création récente d'une page Facebook créée par l'agent de quartier de Philippeville, laquelle rencontre un certain succès, et constitue une source d'interactions très intéressante entre l'agent de quartier et la population.

Il va de soi que les membres du personnel de la zone de police Hermeton-et-Heure s'engagent à respecter et appliquer la Charte des Valeurs de la police intégrée telle que formulée ci-après :

- Respecter et s'attacher à faire respecter les droits et libertés individuels ainsi que la dignité de chaque personne, spécialement en s'astreignant à un recours à la contrainte légale toujours réfléchi et limité au strict nécessaire.
- Etre loyal envers les institutions démocratiques.
- Etre intègre, impartial, respectueux des normes à faire appliquer et avoir le sens des responsabilités.
- Etre animé et faire montre d'un esprit de service caractérisé par :
 - La disponibilité ;
 - La qualité du travail ;
 - La recherche de solutions dans le cadre de nos compétences ;
 - La mise en œuvre optimale des moyens adéquats ;
 - Le souci du fonctionnement intégré des services de police.
- Promouvoir les relations internes fondées sur le respect mutuel et contribuer au bien-être sur les lieux de travail.

Le groupe de travail interne « mission – vision – valeurs » a cependant dégagé trois valeurs sur lesquelles nous allons communiquer à l'avenir et que nous allons fortement promouvoir en interne, à savoir : **Solidarité, Responsabilité et Ouverture d'esprit.**

Une des premières concrétisations de ce travail sur les valeurs est la création d'une charte d'accueil, visant à améliorer la prise en charge des personnes se présentant à l'accueil de nos postes de police.

En effet, l'image de la zone de police en matière d'accueil ne semble pas optimale, du fait d'un état d'esprit inadéquat dans le chef d'une infime minorité de collaborateurs, lesquels considèreraient cette mission d'accueil comme secondaire ou pénible.

Pour cette fonctionnalité Accueil, la valeur Solidarité trouvera pleinement à s'appliquer (solidarité vis-à-vis de la population, mais aussi entre collègues lorsque par exemple le planton plaintes fait face à une charge de travail importante).

La valeur Responsabilité sera également un sujet intéressant de débat dans le cadre de l'accueil du citoyen (est-ce responsable de mal recevoir le citoyen, de lui demander de revenir plus tard ou de refuser de prendre sa plainte, etc..).

Enfin, un travail sur la valeur « ouverture d'esprit » pourra également être réalisé avec cette fonctionnalité « accueil », mais aussi de manière transversale pour toutes les autres fonctionnalités.

Une devise a également été choisie suite à un sondage auprès des membres du personnel. Cette devise sur laquelle allons également communiquer est la suivante : **Proximité, Présence, Protection, Prévoyance.**

1.4 Vision organigramme

L'organigramme actuel de la zone de police se trouve en annexe 1.

Le tableau organique du personnel constitue l'annexe 2.

Le plan d'engagement 2020 – 2025 se trouve en annexe 3.

L'organigramme de la zone de police a fait l'objet de modifications récentes. La plus importante a été la création d'un poste de Directeur des opérations en tant que tel, ce dernier ayant également à sa charge la direction des services Intervention et Circulation.

Suite à la décision de maintenir la sécurité routière en tant que priorité zonale, nous avons l'intention de modifier prochainement le cadre organique afin d'augmenter le personnel opérationnel de ce service d'un inspecteur, lequel aurait un profil plus polyvalent et serait également personne de référence en ce qui concerne les incivilités (lutte contre les dépôts clandestins, etc.), autre priorité zonale.

Un objectif important pour les années 2020 à 2025 sera d'augmenter sensiblement l'effectif de la zone de police pour tendre vers un cadre du personnel rempli à presque 100 %, tenant évidemment compte des moyens financiers disponibles.

A noter un renouvellement attendu relativement important du personnel, vu les nombreux départs à la pension annoncés dans les prochaines années, principalement au niveau du personnel opérationnel.

2. Priorités pour notre zone de police en 2020 - 2025

2.1 Sécurité et qualité de vie – priorités externes

Le conseil zonal de sécurité de la zone de police, lors de sa réunion du 01/10/2019, a déterminé trois priorités dans le cadre du présent plan zonal de sécurité, à savoir :

- L'insécurité routière ;
- Les vols qualifiés dans habitations ;
- Les troubles à la vie communautaire, y compris la détention de stupéfiants

En ce qui concerne la priorité « insécurité routière », l'objectif stratégique sera de maîtriser et si possible faire diminuer le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles sur le territoire de la zone de police Hermeton & Heure.

Les plans annuels qui seront élaborés en la matière seront prioritairement orientés vers les phénomènes d'insécurité routière ayant le plus d'impact sur le taux d'accidents avec lésions corporelles. Actuellement, ces phénomènes sont la vitesse inadaptée et la conduite sous influence de l'alcool ou d'autres substances.

A cet égard, la zone de police suivra l'évolution statistique et les recommandations de nos partenaires, notamment et principalement celles de l'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière. Les prochains Etats Généraux de la Sécurité Routière en Wallonie seront éclairants à ce sujet.

Dans le but de répondre efficacement à cette volonté de mieux lutter contre l'insécurité routière, il est prévu l'accroissement de l'effectif du service Circulation d'une unité, afin d'accroître la capacité affectée à cette problématique.

À propos des vols qualifiés dans habitations, les activités initiées et faisant déjà l'objet de plans d'actions annuels seront maintenues et développées (conseils en techno-prévention, revisites, opérations conjointes avec nos partenaires et synergies, PLP, etc.).

Au contraire des deux premiers phénomènes prioritaires qui l'étaient déjà dans le précédent plan zonal de sécurité, les troubles à la vie communautaire, y compris la détention de stupéfiants, seront la troisième priorité de la zone de police. De la capacité sera dégagée pour lutter contre cette problématique, laquelle recouvre un certain nombre de nuisances, la plupart reprises dans le Règlement Général de police, notamment les atteintes à l'environnement (dépôts clandestins, jets de déchets sur la voie publique, etc.). Il sera essentiel de développer les compétences des membres du personnel sur ce sujet, et de bien cibler les incivilités les plus perturbantes en termes d'insécurité objective et subjective.

Enfin, un point d'attention prioritaire a été retenu : les violences intrafamiliales. Il s'agira principalement ici de faire progresser les connaissances et compétences des membres du personnel en vue d'améliorer notamment la qualité de l'enquête et de la prise en charge des victimes.

2.2 Gestion opérationnelle optimale – priorités internes

Au vu des menaces que fait peser le dérèglement climatique sur le futur de l'humanité du fait notamment du niveau trop élevé d'émissions de gaz à effet de serre, la zone de police Hermeton-et-Heure entend mener une réduction de son empreinte écologique.

Celle-ci ne pourra se faire que par des efforts et des changements de comportement de l'ensemble des collaborateurs de la zone de police, et des investissements raisonnés dans des technologies plus durables.

Un plan d'action annuel sera donc élaboré et des indicateurs fiables devront être définis.

Chaque année, tenant compte des moyens financiers de la zone de police, des investissements seront prévus à l'extraordinaire. Afin de réaliser des investissements judicieux, un audit énergétique des bâtiments sera la première démarche entreprise, et ce dès l'année 2020.

A noter que l'absentéisme sera le point d'attention interne des années 2020 à 2025. Certaines initiatives développées par le passé seront perpétuées (par exemple la participation de la zone de police à un groupe de travail coordonné par la police fédérale), et d'autres développées, notamment en améliorant les collaborations avec divers partenaires (médecine du travail notamment).

3. Missions de nature fédérale

- **Satisfaisons-nous aux missions et tâches à caractère fédéral et de quelle manière ?**

La contribution de la police locale à l'exécution des missions à caractère fédéral est mieux reprise ci-dessous.

<p>Directive du Ministre de la Justice du 13-12-2001 relative à la police des cours et tribunaux, au transfèrement des détenus et au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeute ou de troubles (MFO-1)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Procédure d'accord réglant les modalités d'application de la directive MFO 1 au sein de l'arrondissement judiciaire de Dinant ➤ La création récente de la Direction de la Sécurisation (DAB) au sein de la police fédérale, notamment par l'établissement d'un détachement au Palais de justice de Dinant, permet un engagement de la police locale pour cette mission qui est beaucoup plus réduit que par le passé, voire inexistant
<p>Directive ministérielle MFO-2 du 23/11/2017 relative au mécanisme de solidarité entre les zones de police en matière de renfort pour des missions de police administrative</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation en tant que ZP Hycap A ➤ Seuil d recevabilité : 5 membres du personnel ➤ En 2019, aucun refus d'engagement
<p>Directive commune des Ministres de la Justice et de l'Intérieur du 14-06-2002 relative à la gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative (MFO-3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Protocole d'accord relatif au traitement de l'information de police administrative signé le 26-11-2002 ➤ Protocole sur le traitement de l'information en matière de police judiciaire ➤ Vitesse moyenne par PV d'alimentation de la BNG en 2019 : 33 jours (au 31/08/2019)
<p>Directive ministérielle du 04-11-2002 relatives aux missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée (MFO-4)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sécurisation des points d'arrêts et du transport de valeur ➤ Enquête de moralité et rapports d'information administratifs en cas de nécessité ➤ Contrôle des entreprises de gardiennage
<p>Directive du Ministre de la Justice du 20-02-2002 relative à la répartition des tâches, à la collaboration, à la coordination et l'intégration entre la police locale et fédérale en matière de missions de police judiciaire (MFO 6)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Protocole d'accord « CIA »
<p>Directive ministérielle MFO-7 relative à la gestion d'événements dynamiques non planifiés pour lesquels une intervention policière supralocale immédiate et coordonnée est mise en oeuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Protocole MFO-7 Province de Namur ➤ Projet de protocole « alerte de police » et « Alerte frontière »
<p>Opérations « FIPA »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation aux opérations FIPA coordonnées par le Directeur coordinateur

Chapitre 1: analyse de l'environnement

1. Image de la sécurité et de la qualité de vie dans la zone de police

Analyse de l'environnement externe de notre organisation

1.1 Notre terrain de travail en images

Un dossier des données morphologiques des communes composant la zone de police ayant été réalisé par la DCA Namur (démographie, enseignement, emploi, économie, mobilité, etc.), nous renvoyons le lecteur à l'annexe 4 du présent.

Ne seront développés dans ce chapitre que les points ne faisant pas partie de l'analyse visée à l'annexe 4, ainsi que les points nécessitant un complément d'information.

Communes	Superficie	Nombre d'habitants (1er janvier 2018)	Densité de population	Localités	Communes voisines	Zones de police environnantes
Philippeville	156,7 km ²	9.289	59 hab/km ²	17	Walcourt, Florennes, Cerfontaine, Couvin, Viroinval, Doische	ZP Flowal ZP Trois Vallées ZP Haute-Meuse ZP Botha
Cerfontaine	83,45 km ²	4.923	59 hab/km ²	6	Walcourt, Philippeville, Froidchapelle	
Doische	84,02 km ²	2.997	35,6hab/km ²	10	Philippeville, Florennes, Viroinval, Hastière, Foisches (Fr), Hierges (Fr)	
Total	324,17 km²	17.209	51,2hab/km² (moyenne)	33		

1.1.1 Notre zone de police examinée d'un point de vue démographique

Voici quelques caractéristiques marquantes relevées⁵ :

- La densité de population est très faible par rapport à la moyenne nationale et provinciale, les communes composant la zone de police ayant gardé un caractère fortement rural.
- La commune de Philippeville est de loin la commune la plus peuplée
- La croissance attendue de la population sera vraisemblablement parallèle à l'augmentation générale de la population belge, hormis pour la commune de Doische, où on s'attend à un exode (entre 1 et 5 % de baisse de la population d'ici 2035)
- La population est relativement homogène en termes d'origine nationale (à peine 3 % de non-belges, et parmi ceux-ci une grosse majorité d'européens)
- Un quart de la population (25,7 %) est âgée de plus de 60 ans (taux un peu plus élevé que la moyenne provinciale)
- Au niveau du logement, « reconversion » d'anciennes zones de loisirs en habitat permanent pour une population assez défavorisée socio-économiquement.

1.1.2 Notre zone de police examinée d'un point de vue économique

- Attractivité de Philippeville en tant que centre administratif et scolaire (nombreuses implantations scolaires dont deux écoles secondaires)
- Présence d'un zoning commercial à Philippeville. Projet d'agrandissement important (jusqu'à 14 hectares – 70 nouvelles enseignes commerciales). Des retombées économiques importantes en termes d'emploi, d'impôt des sociétés et d'impôt des personnes physiques sont espérées (début des travaux en 2020).
- Secteur agricole et forestier restant très importants.
- Développement touristique autour des lacs de l'Eau d'Heure (Cerfontaine)
- Taux d'emploi de 60,4 % (entre les moyennes wallonne et belge)
- Taux de chômage moyen de 13 %⁶
- Concentration d'une population paupérisée dans certaines « zones de loisirs ».

1.1.3 Notre zone de police examinée d'un point de vue socio-culturel

- Centre culturel actif sur Philippeville (organisation d'événements tels que la Fête de la Musique)
- Important pôle d'enseignement secondaire à Philippeville (plus de 2000 élèves)
- Développement touristique important des Lacs de l'Eau d'Heure, dont bénéficie la commune de Cerfontaine

⁵ Pour le détail, nous renvoyons donc à l'annexe 4 du présent, relative aux données morphologiques de la zone de police

⁶ Source : Walstat (données 2016).

- Événement majeur : 12 Heures de la Chinelle (motocross rassemblant plus de 10.000 spectateurs).

1.1.4 Notre zone de police examinée d'un point de vue écologique

- Présence d'une source d'eau minérale exploitée depuis 1913 à Villers-le-Gambon (Villers Monopole)
- Nombreuses zones boisées avec un biotope riche et varié (cervidés, castors, rapaces, etc.)
- Mobilité : omniprésence du charroi automobile, engendrant des difficultés de circulation dans le centre de Philippeville aux heures d'entrée et de sortie des écoles
- Mobilité : zone de police traversée par des routes nationales importantes (N5, N40, N97, N978), drainant un trafic routier conséquent.
- Mobilité : accroissement du trafic poids lourds suite à la création du contournement de Couvin (N5 – E420).
- Mobilité : faible présence des modes de déplacements doux (ligne RAVEL 156)
- Mobilité : Plan communal de mobilité en cours de révision à Philippeville
- Le développement touristique aux Lacs de l'Eau d'Heure engendre son lot d'incivilités (campings et barbecues sauvages, dépôts clandestins, etc.) et menace la préservation de l'environnement.

1.1.5 Développements technologiques dans le paysage policier

- L'année 2019 a vu la zone de police Hermeton et-Heure franchir le cap de la virtualisation et du renouvellement des serveurs informatiques. Ces investissements permettront d'autres avancées notables. Nous entendons marcher résolument vers un modèle de police « connectée », ayant déjà adopté l'ISLP mobile, et en attendant l'arrivée prochaine de Focus.
- La difficulté majeure ne sera pas tant l'adoption de nouveaux systèmes et programmes informatiques, mais d'éviter la création d'une « fracture numérique » au sein des collaborateurs. En effet, les changements importants opérés et attendus sont relativement anxiogènes pour un certain nombre de membres du personnel. Le défi principal sera donc de s'assurer que le « saut numérique » puisse être opéré par tous. Cette ambition passe par l'investissement dans la formation, si possible avec la collaboration de la Direction de l'Information de la police fédérale (DRI).
- L'investissement dans les nouvelles technologies devra tenir compte de la « durabilité » de celles-ci, étant donné l'ambition de réduire notre empreinte écologique (priorité interne).

1.1.6 Notre zone de police d'un point de vue politico-juridique

- Conséquent aux dernières élections communales, notre conseil de police a vu de nombreux nouveaux conseillers de police faire leur apparition (11 sur un total de 15 conseillers de police). Au niveau du collège de police par contre, deux bourgmestres ont préservé leur poste (tous deux de tendance MR), seule la commune de Philippeville changeant de bourgmestre (liste pluraliste). La présidence du collège de police change tous les deux ans, suite à un accord entre les bourgmestres.

- A noter la disparition de la Justice de Paix de Philippeville en tant que telle, celle-ci se trouvant désormais à Couvin, ce qui a un impact non-négligeable sur la proximité entre le citoyen et la Justice.

1.2 L'image de la criminalité zonale

1.2.1 Données objectives :

Nous nous baserons à cet effet sur les données qui nous sont fournies régulièrement par le baromètre de la criminalité⁷ élaboré par la police fédérale.

Au niveau de la criminalité :

Entre 2013 et 2018, il ressort que le nombre de faits enregistrés sur le ressort de notre zone de police ont eu tendance à diminuer, passant de 1481 faits en 2013 à 1279 faits en 2018, ce qui représente une baisse de 13,6 % de la criminalité. Pour l'année 2019, cette tendance à la baisse de la criminalité tend à se confirmer (chiffres arrêtés au 27/09/2019).

Communes	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 ⁸
Cerfontaine	413	418	347	375	340	386	163
Philippeville	908	812	686	783	737	747	360
Doische	160	175	116	109	113	146	95
Total	1481	1396	1099	1267	1190	1279	618

Nous constatons que le pourcentage des faits survenant sur ces communes en 2018, moyenne qui varie peu, est de :

- 58 % pour Philippeville
- 30 % pour Cerfontaine
- 12 % pour Doische

⁷ Baromètre de la criminalité (DGR/DRI/BIPOL), voir annexe 6 (extraits).

⁸ Les chiffres pour l'année 2019 sont à considérer avec une certaine prudence. En effet, un nombre relativement important de faits ne sont pas encore insérés dans la BNG, à la date d'extraction des données (27/09/2019), du fait d'un délai de rédaction et d'insertion des procès-verbaux dans la BNG.

Si nous examinons les phénomènes les plus importants sur la zone entre 2016 et 2019 en termes de nombre de faits, nous constatons parallèlement que ces phénomènes évoluent comme suit :

Phénomènes	2016	2017	2018	2019	Tendance
Vols/Extorsions	380	328	352	173	↓
Cambriolages⁹	70	64	92	44	↓
Cambriolages dans entreprises/commerces	19	9	6	3	↓
Cambriolages dans services publics	15	17	6	1	↓
Vols à main armée	3	2	1	2	→
Vols à l'étalage	26	30	21	3	↓
Vols à la tire	6	2	11	4	→
Vols par ruse	1	5	3	1	→
Fraudes	54	56	54	28	↓
Dégradations de la propriété	110	110	103	71	↓
Infractions contre l'intégrité physique	157	145	160	67	↓
Violences dans le couple	124	128	87	33	↓
Infractions contre les valeurs morales	66	74	68	43	→
Infractions contre la famille	58	66	40	18	↓
Vols de voitures	23	14	12	10	↓
Vols dans/sur voitures	37	37	40	23	↓
Dégradations de voitures	41	42	38	26	↓
Stupéfiants	89	82	165	16	↓

⁹ Dans les habitations (au sens strict)

La sécurité routière

Au vu de l'analyse des accidents lésionnels survenus sur notre zone de police, sur base du baromètre circulation établi par les services de la police fédérale¹⁰ et du rapport d'analyse établi par l'analyste stratégique de la DCA Namur¹¹, le nombre des accidents avec lésions corporelles survenus sur la zone de police entre 2009 et 2019 s'établit comme suit :

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 ¹²
Acc LC	124	88	80	85	97	83	77	94	82	94	43
Blessés légers	139	115	93	107	125	105	95	112	109	126	57
Blessés graves	27	18	15	18	19	13	10	13	7	7	3
Tués	7	7	6	4	6	4	1	7	3	7	1

Nous remarquerons que les efforts ont été très porteurs de 2009 à 2011 puisque nous avons enregistré une baisse substantielle du nombre des accidents avec lésions corporelles de l'ordre de **32%** !

Pour les années suivantes, mise à part l'année 2015 qui fut très encourageante avec 77 accidents avec lésions corporelles, on peut parler d'une évolution en dents de scie. Pour l'année 2019, même s'il est trop tôt pour tirer des conclusions définitives, on peut espérer une évolution positive du nombre d'accidents avec lésions corporelles.

En dix ans (de 2009 à 2018), la baisse du nombre d'accidents avec lésions corporelles est de 24 %, ce qui n'est pas négligeable même si les objectifs assignés par les Etats Généraux de la Sécurité Routière étaient plus ambitieux (- 50 %) et que les dernières années sont plutôt des années de stagnation.

L'ordre public

Notre zone n'a été confrontée à aucun incident majeur, le climat social de ces dernières années étant au niveau zonal assez serein. Notre participation au niveau "HyCap" a été non seulement proportionnelle à celle des autres zones de l'arrondissement, grâce aux accords locaux, mais généralement bien inférieure à celle qui aurait pu être sollicitée, n'atteignant rarement que la moitié de la capacité maximale qui aurait pu nous être demandée¹³.

La réforme de la circulaire MFO-2 n'a pas vraiment modifié la donne à ce sujet.

¹⁰ Baromètre circulation – DGR/DRI

¹¹ Les accidents de roulage sur la ZP Hermeton-et-Heure – Anne DEVILLE, DCA Namur – voir annexe 7.

¹² Statistiques arrêtées au 01/09/2019.

¹³ En date du 29/09/2019, la zone de police Hermeton-et-Heure avait fourni 26,68 % de sa ligne de crédit annuelle (pour une moyenne provinciale de 25,69 %).

Nuisances

Ces dernières années ont vu l'émergence d'un protocole d'accord avec le Procureur du Roi en vue de poursuivre certaines infractions via des amendes administratives, notamment les infractions liées à l'arrêt et au stationnement, mais aussi certaines infractions mixtes telles que les dégradations, le tapage nocturne, les bris de clôture, etc.

Année	2016		2017		2018	
	Nb dossiers	%	Nb dossiers	%	Nb dossiers	%
Cerfontaine	51	18	56	18	48	6
Doische	11	4	13	4	12	2
Philippeville	222	78	246	78	696	92
ZP Hermeton-et-Heure	284	100	315	100	756	100

Du tableau ci-dessus, on peut constater une hausse importante du nombre de PV SAC en 2018. Cette hausse est due essentiellement aux constatations liées à l'arrêt et au stationnement. En effet, celles-ci comptent pour 73 % des infractions constatées en 2018.

Plus spécifiquement, le respect de la zone bleue située dans le centre de Philippeville a fait l'objet d'une attention particulière.

On remarquera également que la commune de Philippeville concentre 92 % des infractions SAC constatées sur la zone de police.

Pour l'année 2019, les chiffres au 22/10/2019 sont à la baisse : 333 PV SAC dont 134 relatives à l'arrêt et au stationnement. Ces chiffres en baisse s'expliquent en partie par l'insécurité juridique régnant autour du non-respect de la zone de bleue de Philippeville.

1.2.2 Données subjectives :

Nous nous référerons à ce niveau aux différentes données suivantes :

a. La perception des Autorités administratives

Des nombreux contacts qu'ont ces instances avec la population, il ressort que les problématiques des stupéfiants, des incivilités et de l'insécurité routière apparaissent comme étant sensibles.

b. La perception des Autorités Judiciaires

Monsieur le Procureur du Roi Vincent MACQ nous a fait connaître les phénomènes suivants comme priorités du Parquet de Namur :

Priorités :

- Les vols dans habitations
- Le trafic de stupéfiants
- La lutte contre les infractions routières graves, essentiellement les grandes vitesses et les conduites sous influence
- La criminalité en lien avec le phénomène des « bandes urbaines »
- Les violences intrafamiliales, avec une attention particulière pour les violences conjugales

Point d'attention particulière :

- La détection du radicalisme

c. La perception de la population - Résultats du Moniteur de Sécurité 2018 :

Les résultats récents de l'enquête sur l'insécurité subjective, appelée *Moniteur de sécurité*, ont permis d'appréhender le ressenti d'une partie représentative de la population locale, laquelle attire l'attention sur les éléments suivants :

- 72% des sondés trouvent leur quartier très ou plutôt soigné
- Les problèmes de quartier mis en exergue par ordre d'importance sont :
 1. La vitesse non adaptée au trafic
 2. Les dépôts clandestins et détritiques traînant dans les rues
 3. La conduite agressive dans la circulation
 4. Le stationnement gênant
 5. Les animaux non tenus en laisse ou errants
 6. Les cambriolages
- 80, 92 % des répondants se sentent rarement ou jamais en insécurité. Le sentiment d'insécurité est davantage marqué sur la commune de Philippeville (21,29 % des répondants se sentent parfois en insécurité)

d. La perception au niveau du personnel et des conseillers de police

Un sondage a également été transmis aux membres du personnel et aux conseillers de police. Les résultats de ce sondage vont grosso modo dans le même sens que le Moniteur de Sécurité.

Les phénomènes cités comme étant les plus inquiétants sont les suivants :

- Violence intrafamiliale
- Cambriolages
- Insécurité routière
- Incivilités
- Environnement
- Délinquance juvénile

e. La perception des autres partenaires

Notre plan zonal de sécurité et le choix des priorités qui en découlent a tenu également compte des avis et priorités définis par d'autres partenaires essentiels. Ces partenaires sont la police fédérale (à travers le Plan National de Sécurité), Monsieur le Gouverneur de Province, Monsieur le Directeur Coordinateur de l'Arrondissement de Namur Michel Remacle et Monsieur le Directeur Judiciaire Didier Verlaine.

Citons, pour chacun de ces partenaires, les phénomènes et priorités souhaitées :

- Police fédérale (Plan national de sécurité) : stupéfiants, violence intrafamiliale, cambriolages, insécurité routière, incivilités, radicalisme, traite des êtres humains, fraude sociale et fiscale, criminalité informatique, environnement ;
- Directeur judiciaire : stupéfiants, radicalisme, traite des êtres humains, criminalité informatique, fonctionnement intégré et préservation des traces ;

- Directeur coordinateur : cambriolages, insécurité routière, traite des êtres humains, projet PAALCO, optimisation de la gestion de l'information et qualité des données des procès-verbaux ;
- Gouverneur : Insécurité routière, traite des êtres humains, projet PAALCO, sécurité dans les gares et les parkings, PGUI et exercices.

C'est donc en se reposant sur une analyse des données objectives et subjectives à « large spectre » et en utilisant une matrice de décision¹⁴ que le conseil zonal de sécurité a fait le choix de trois priorités pour les 6 ans à venir, à savoir pour rappel :

- L'insécurité routière ;
- Les vols qualifiés dans habitations ;
- Les troubles à la vie communautaire, y compris la détention de stupéfiants.

2. Image de la gestion opérationnelle optimale dans notre zone de police (environnement interne)

2.1 Description de la situation actuelle au sein de la zone de police

2.1.1 Aperçu de la capacité dans la zone de police

Cadre	Norme minimale (AR ou révision)	Tableau organique	Effectif en personnel (01/11/19)	Capacité ZP (ETP en liste salariale) (01/11/19)	Capacité réellement disponible/d'émployable (01/11/19)	Déficit réel Nombre /%
AP		0	0	0	0	0
INP		42	40	38,7	37,7 ¹⁵	4,3
INPP		13	10	10	9	4
CP		4	3	3	3	1
CDP		1	1	1	1	0
Total opérationnel	39	60	54	52,7	50,7	9,3 (- 15,5%)
D		5	7	4,51	4,51	
C		5,5	4	3,8	2,8	
B		4,5	4	3,4	3,1	
A		1	1	1	1	
Total Personnel civil	3	16	16	12,71	11,41¹⁶	4,59 (-28,7%)
Total	42	76	70	65,41	62,11	13,89 (- 18 %)

¹⁴ Voir en annexe 5.

¹⁵ 1 inspecteur et 1 inspecteur principal en exemption de longue durée

¹⁶ 1 CALOG en mi-temps médical longue durée et 1 CALOG niveau C en exemption de longue durée

2.1.2 Structure actuelle / organigramme

Voir annexe 1

2.1.3 Aperçu de la capacité par service/fonctionnalité

Service / fonctionnalité	Effectif en personnel (01/11/19)	Capacité ZP (ETP en liste salariale) (01/11/19)	Capacité réellement disponible/déployable (01/11/19)	Déficit réel en nombre (par rapport au TO)	Déficit réel %
Direction	2	1,8	1,5		25 %
CDP	1	1	1	0	0
Personnel civil	1	0,8	0,5	-0,3	50 %
Direction des Opérations	2	2	2	1	33%
CP	1	1	1	0	0
INPP	0	0	0	1	100 %
Personnel civil	1	1	1	0	0
Intervention total	19	19	18	5	21 %
INP	16	16	16	2	11%
INPP	3	3	2	3	60 %
Fonction de quartier total	19	17,9	16,9	2,1	11%
INP	14	12,9	11,9	2,1	15%
INPP	3	3	3	0	0
CP	1	1	1	0	0
Personnel civil	1	1	1	0	0
Recherche locale total	7	7	7	1	12,5
INP	4	4	4	1	20%
INPP	2	2	2	0	0
CP	1	1	1	0	0
Circulation total	3	3	3	0	0%
INP	2	2	2	0	0
INPP	1	1	1	0	0
Bureau Judiciaire total	4	4,8	4,8	0,7	12,7 %
INP	3	3,8	3,8	+ 0,8	+ 27 %
INPP	1	1	1	0	0
CP	0	0	0	1	100%
Personnel civil	0	0	0	0,5	50 %
PLIF total	12	9,91	8,91	2,59	25,75
A	1	1	1	0	0
B	2	1,6	1,6	0,4	20 %

C	3	2,8	1,8	1,7	48,6%
D	6	4,51	4,51	0,49	9,8 %
SAPV	1	1	1	0	0%
Personnel civil	1	1	1	0	0 %

2.1.4 Remplissage des normes minimales : évaluation

Aide d'urgence / intervention urgente

Date enregistrement	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes de sommet		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Fourchette d'heures prévue	Nombre	Fourchette d'heures prévue	
23/10/2019	1	24 heures/24 (pauses 6/14 – 14/22 – 22/06)	0	19/03 ou 20/04	17520 Ho/hr équipe intervention + 64 Ho/hr équipe de pointe Total : 17584 Ho/hr
NORME : 1 équipe continue + 1 équipe de pointe 84 heures/semaine					
Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? + explication NON. La zone de police Hermeton-et-Heure ne dispose pas d'accord de collaboration en rapport avec la fonctionnalité intervention. Cependant, des discussions vont prochainement être engagées avec la ZP Flowal en vue d'inaugurer une équipe de pointe commune.					
<u>Évaluation de la norme avec explication :</u>					
Le personnel de l'intervention est centralisé à Philippeville et est composé de 19 membres du personnel, dont trois cadres moyens. L'officier responsable du service Intervention est le Directeur des opérations.					
La centralisation de ce personnel répond non seulement à une orientation rapide des services en cas d'urgence mais permet une coordination idéale et une diffusion de l'information beaucoup plus aisée. En effet, les statistiques démontrent que 59 % des interventions urgentes se situent sur la commune de Philippeville contre 26 % sur Cerfontaine et 15 % sur Doische.					
De ce fait, cette position géographique centrale nous permet de répondre dans les délais les plus courts et sur le territoire le plus exposé en termes d'interventions. Les données statistiques émanant du CIC Namur nous permettent en effet d'enregistrer des délais d'intervention moyens de l'ordre de 18 minutes en 2012 ¹⁷ .					
En fonction des événements particuliers et du nombre plus important d'interventions les nuits de week-end, une équipe de pointe devrait être mise en place (PMT) afin d'améliorer le service à la population mais aussi					

¹⁷ Référence : Données du CIC Namur

la sécurité du personnel. Malheureusement, les effectifs trop réduits au service intervention ont eu pour conséquence que cette équipe de pointe n'a que très rarement été planifiée.

Les effectifs ayant remonté en cette année 2019 à un niveau correct, 4 équipes de pointe de deux membres du personnel ont été engagées cet été. Pour la fin de l'année, d'autres équipes de pointe seront engagées. Pour 2020, nous espérons donc un accord de collaboration avec la ZP Flowal. A défaut, la zone de police Hermeton-et-Heure engagera tout de même très régulièrement une équipe supplémentaire, sans pouvoir garantir que la norme de 84 heures par semaine soit respectée. Cette équipe de pointe sera engagée dans les moments de la semaine où des « pics » de demandes d'interventions sont constatés, sur base d'une étude qui sera sollicitée auprès du CIC Namur. Au vu de la criminalité enregistrée sur la zone de police (entre 1 et 3 procès-verbaux par pause), il ne nous paraît pas efficient de planifier une équipe de pointe durant 84 heures par semaine.

A noter la présence régulière dans les créneaux horaires dits « à risques », d'un contrôle routier organisé par le service Circulation, constituant un renfort possible pour l'équipe Intervention.

Il faut aussi souligner la bonne collaboration et l'esprit d'entraide entre les équipes intervention des trois zones de police du sud de la Province. Nous bénéficions donc très souvent de l'assistance des zones de police Flowal et Trois Vallées en cas de survenance d'un événement d'une certaine ampleur.

L'intervention œuvre également au profit du plan zonal de sécurité en participant notamment aux contrôles routiers, à la prévention des accidents aux endroits sensibles, à la surveillance des habitations inoccupées, à la prévention des vols qualifiés dans habitations et des vols avec violence. Parallèlement, un certain nombre de personnes de ce service, particulièrement versées dans le domaine du roulage, participent aux activités du service Circulation, notamment la constatation des infractions de vitesse au moyen d'un véhicule radar.

Ses missions sont également étendues quand faire se peut à des suites d'enquête restreintes, à l'exécution d'apostilles mineures et à la surveillance des points sensibles (zones commerciales, écoles, gare, etc.).

Accueil

Date enregistrement	Nombre de communes dans la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures d'accueil physique effectif dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours de semaine	Weekend/jours fériés	
24/10/2019	3	3	45	4	4637 Ho/hr ¹⁸
NORME : par jour 12 heures d'accueil physique dans le point d'accueil central + contactable au moyen de mesures infrastructurelles techniques / au moins un point d'accueil dans chaque commune de la zone pluricommunale					

¹⁸ 85 heures d'accueil X 52 semaines + 4 heures d'accueil le samedi X 52 semaines + 1 jour férié à 9 heures = 4637 Ho/hr, sans tenir compte du membre du personnel CALOG de Philippeville (1520 heures).

Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? NON

Evaluation de la norme avec explication :

Au sein de la zone, l'accueil est réalisé au niveau de trois postes spécifiques situés sur chacune des communes. Malgré les synergies importantes les unissant, il paraît très compliqué de parvenir à un protocole d'accord avec les zones voisines de « Trois Vallées » et « Flowal » eu égard à nos capacités restreintes, pour mettre en place un système d'accueil répondant au 24/24 heures.

Nonobstant ce constat, plusieurs analyses de la fréquentation de nos postes situés en zone rurale ont mis en exergue le nombre relativement peu élevé de visites au niveau des postes, centre zonal y compris dans certains créneaux horaires. En fonction de ce constat et afin de tendre vers une réponse adaptée à la demande, laquelle a d'ailleurs été avalisée par les habitants lors de nos différents sondages, les plages d'ouverture ont été adaptées.

En synthèse, le poste central situé à Philippeville ouvre ses portes de 08 :00 à 17 :00 heures les jours ouvrables et de 08 :00 à 12 :00 heures, le samedi matin. Les postes extérieurs sont accessibles quant à eux uniquement en semaine, de 08 :00 à 12 :00 heures.

Afin d'améliorer la qualité de notre accueil et de récupérer une capacité nous permettant de développer la fonction quartier pour répondre au vœu du « plus de bleu en rue », l'accueil physique à l'hôtel de police de Philippeville est exercé par un membre du personnel CALOG, chargé de l'accueil physique et téléphonique, de l'écoute permanente de la radio et de l'orientation des visiteurs.

Pour ce qui est du poste de police de Cerfontaine, une borne téléphonique reliée au central 101 a été installée, afin que le citoyen puisse contacter en tout temps un service de police.

Nous avons la volonté d'étendre les heures d'accueil dans les années à venir, en prévoyant, un jour par semaine, un accueil jusqu'à 19 heures, dans un souci de service plus étendu à la population.

La norme de 12 heures d'accueil physique par jour ne sera certes pas atteinte, mais cette norme nous semble peu correspondre aux besoins de la population locale, et cette offre serait disproportionnée par rapport aux moyens humains et financiers de la zone de police.

Travail de quartier

Date enregistrement	Nombre d'habitants	Nombre d'inspecteurs de quartier selon la norme	Nombre réel d'inspecteurs de quartier (+ 3 INPP coordinateurs)	Nombre de postes de police	Capacité sur base annuelle
25/10/2019	17.209	5	16	3	22648 heures
NORME : 1 inspecteur de quartier par 4000 habitants					
Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? NON					

Évaluation de la norme avec explication :

Au sein de notre zone de police, nous constatons que la « norme » est largement dépassée, soit 1 agent de quartier pour +/- 1324 habitants, ceci sans compter l'implication ponctuelle des coordinateurs des postes, lesquels ne sont pas intégrés dans les chiffres supra.

Le caractère rural, le tissu social souvent précarisé de certaines zones (10 % de la population en parc résidentiel sur Philippeville notamment), l'étendue de la zone de police (33 anciennes entités) mais aussi et surtout la volonté affichée par les autorités communales de maintenir un effectif très important au sein de cette fonctionnalité constituent autant de facteurs dont nous avons dû tenir compte dans l'évaluation des moyens à mettre en œuvre.

De manière à nous porter autant que possible vers le citoyen et à augmenter la visibilité et l'accessibilité, les agents de quartier travaillent aussi pédestrement et parfois en vélo (à assistance électrique ou VTT). Le travail de quartier est également orienté vers une présence aussi fréquente que possible aux abords des écoles.

L'implication de l'agent de quartier est également très importante au niveau des contacts (points de contact policier dans les écoles, collaboration avec les PLP, techno-prévention, actions de gravure vélos, campagnes de sécurisation des commerces, etc.).

Le travail de quartier est également organisé de telle manière que les informations sensibles parviennent à tous les niveaux en interne mais également au niveau de l'autorité administrative. Dans ce cadre, un contact quasi journalier ou à la demande a lieu dans chaque commune entre le Bourgmestre et le coordinateur de chacun des postes de proximité.

Le personnel de quartier encadre tous les événements et festivités à caractère local (fêtes, courses cyclistes, marches folkloriques, enterrements, ...) et participe également aux actions du PZS par son appui ponctuel au niveau des priorités (circulation routière, respect du RGPA, contrôles routiers spécifiques dans le cadre des vols habitations ...).

Régulièrement, il renforce aussi le service Intervention, et constitue une réserve en personnel importante dans laquelle on puise régulièrement lorsque des demandes de renfort de type Hycap nous parviennent, sans oublier l'accueil organisé chaque jour dans les postes de police auquel la police de proximité contribue fortement.

A noter enfin que c'est le personnel de la police de proximité qui fournit le rôle de contactable-rappelable que nous avons mis en place en collaboration avec les zones de police Flowal et Trois Vallées.

La capacité engagée pour la police de proximité peut donc sembler importante en regard des normes de la PLP10, mais force est de constater que celle-ci constitue une espèce de « réserve opérationnelle » mise régulièrement à contribution pour d'autres missions opérationnelles que le travail de quartier en tant que tel.

Circulation

Date d'enregistrement	Effectif global zone (au 01/11/2019)	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
		Service de circulation local (avec collaborateurs fixes)	Capacité de circulation polyvalente ou "flexible".	
		Nombre d'ETP	Nombre d'ETP ou heures	
25/10/2019	65	3		4560

Norme : 8% de la capacité de travail totale (tant du cadre opérationnel qu'administratif).

Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? OUI. La zone de police Hermeton-et-Heure collabore régulièrement avec les zones de police voisines, Trois Vallées et Flowal, à travers notamment les opérations dénommées TACO, orientées vers le contrôle des poids lourds. Par ailleurs, toutes les nuit, un contrôle routier en commun d'une demi-heure est organisé en commun par les ZP Trois Vallées et Hermeton-et-Heure, sur le territoire de l'une ou de l'autre en alternance.

Évaluation de la norme avec explication :

La fonctionnalité Circulation a connu quelques déboires et modifications depuis le précédent plan zonal de sécurité. Rebaptisé service « développement de la politique » au lancement du précédent plan zonal de sécurité, il a fini par être dissous fin 2016, faisant suite à des problèmes d'effectif.

Un service Circulation a cependant rapidement été remis sur pied en 2017, et les activités en matière de sécurité routière fortement relancées (contrôles routiers, radar, radar interception, etc.).

Actuellement, le service est composé d'un inspecteur principal et de deux inspecteurs. Il est souvent renforcé dans ses opérations par des membres des services intervention et proximité.

Par ailleurs, au sein du service intervention existe un « pool » de personnes formées à l'utilisation du radar répressif. Ces personnes sont régulièrement planifiées pour des contrôles radar selon un planning préétabli.

La capacité de 4560 hommes/heures reprise dans le tableau ci-dessous ne reflète donc pas la capacité réellement engagée dans la thématique de la sécurité routière. Sans pouvoir fournir de chiffres précis, nous pouvons estimer raisonnablement que les 8 % de la capacité de travail totale dévolue à la fonctionnalité circulation sont atteints.

Cependant, la sécurité routière étant de nouveau une priorité dans le cadre du présent plan zonal de sécurité, nous envisageons d'opérer le glissement interne d'un membre du personnel du service Intervention vers le service Circulation, de manière à accroître la capacité mobilisable du service d'un inspecteur.

Recherche locale/ enquête locale

Date enregistrement	Effectif global de la zone (au 01/11/2019)	Effectif du cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
			Service de recherche local (avec collaborateurs fixes)	Capacité de recherche et d'enquête polyvalente ou "flexible".	
			Nombre d'ETP	Nombre d'ETP ou heures	
26/10/2019	65	54	7	0	10640
<p>NORME : 10% de l'effectif opérationnel pour les zones avec effectif global \geq 230, 7% de l'effectif opérationnel avec un minimum d'une équipe (2 coll) pour les jours de semaine, pour les autres ZP</p>					
<p>Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? NON</p>					
<p><u>Evaluation de la norme avec explication :</u></p> <p>Au 1^{er} novembre 2019, le service d'Enquête et de Recherche occupera 13 % des effectifs opérationnels de la zone de police, ce qui est très confortable en regard de la norme définie dans la circulaire PLP10. D'ici 2021 au plus tard, ce pourcentage devrait diminuer car le départ d'un INP proche de la pension et susceptible de se retirer à tout moment a été anticipé via l'engagement d'un inspecteur principal. A terme, l'effectif redescendra donc à 6 membres du personnel (11 % du cadre opérationnel), mais l'objectif est de maintenir un SER fort, vu la charge de travail de ce service. A noter que l'officier responsable étant aussi en charge du carrefour d'information zonal, il n'est pas à 100% affecté à la fonctionnalité Recherche locale (nous l'avons tout de même comptabilisé à 100 %).</p> <p>Le SER est localisé à l'hôtel de police de Philippeville, ce qui lui permet d'avoir un maximum de contacts avec l'ensemble des fonctionnalités en termes d'échange d'informations.</p> <p>Son travail est axé vers des missions proactives mais également vers la réalisation des enquêtes et apostilles émanant du Parquet.</p> <p>Au sein du service, des personnes de référence ont été désignées et sont plus particulièrement chargées de domaines spécifiques à la profession, tels que notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La « technique d'audition de mineurs » ou « TAM » ○ La criminalité économique et financière » ou « ECOFIN » ○ La « technique d'audition vidéo filmée d'adultes » ou « TAEV » ○ L'environnement ○ Les mœurs ○ Les stupéfiants ○ Le suivi de l'ordre public ○ Les « documents faux et falsifiés » ou « DIFF ». 					

Le personnel épaulé les autres fonctionnalités tant dans le domaine d'un appui spécialisé que dans celui d'un appui ponctuel (perquisitions, arrestations, suites d'enquête importantes, ...).

En externe, des contacts privilégiés existent naturellement avec la PJF et les SER limitrophes et ont été instaurés avec nos collègues de la Gendarmerie française eu égard au fait que notre zone est transfrontalière et que la criminalité a évidemment tendance à ne pas respecter les frontières.

Maintien de l'ordre public

		Contactable -rappelable
Permanence OPA et OPJ	OPA	1
	OPJ	1

NORME : 1 OPA accessible en permanence et réquisitionnable

Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? OUI

Afin d'optimiser les moyens des zones de police Hermeton & Heure et Trois Vallées et favoriser le bien-être du personnel en diminuant le nombre de périodes de garde par membre du personnel, un protocole a été établi entre les deux zones de police. Ce protocole porte sur la garde OPA et la garde de contactable – rappelable. Il est en application depuis le vendredi 06/01/2017. L'officier de police administrative est compétent pour intervenir sur le territoire des deux zones de police, et ce en dehors des heures de bureau.

En ce qui concerne l'officier de police judiciaire, la zone de police a préféré conserver son propre OPJ contactable-rappelable 24 heures sur 24, vu les risques plus fréquents de rappel.

Evaluation de la norme avec explication :

Eu égard au climat social relativement stable, la capacité jusqu'à présent déployée en matière d'ordre public ne représente pas un nombre d'heures trop important. Il y a cependant certains événements nécessitant la planification d'un personnel conséquent et pour lesquels les moyens de la zone de police se révèlent insuffisants, et tenant compte du fait que ces événements se déroulent en période estivale où les effectifs sont réduits. Citons les 12 heures de la Chinelle, la Brouette de Romedenne et le Plein Air de Senzeilles (le même weekend), la marche Saint-Lambert de Cerfontaine, etc.

A noter que l'attrait du site des barrages de l'Eau d'Heure pour les courses cyclistes et les triathlons entraîne, ces dernières années, des passages de plus en plus réguliers d'épreuves sportives, rendant nécessaire un encadrement policier à charge de la zone de police.

En matière de renfort dans le cadre des missions de type Hycap, la capacité policière jusqu'à présent déployée dans ce cadre n'a jamais atteint le quota maximum prévu. A titre d'exemple, la capacité HyCap fournie cette année se monte, au 29/09/2019, à 26,68 % de la capacité pouvant être réclamée à notre zone de police.

En 2018, nous avons fourni 41,14 % des heures que nous étions susceptibles de fournir dans le cadre de l'Hycap.

Date enregistrement	Collaborateur spécialisé disponible (oui/non)	Nombre d'heures (présent ou B&T)
26/10/2019	OUI	1520 homme/heures
NORME : 1 collaborateur spécialisé réquisitionnable en permanence (éventuellement via accord de collaboration)		
<p>Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? OUI. Un rôle de garde commun existe depuis de nombreuses années avec les zones de police Trois Vallées et Flowal.</p>		
<p><u>Evaluation de la norme avec explication :</u></p> <p>L'assistance aux victimes est assurée par un travailleur social qui œuvre à l'hôtel de police de Philippeville où il dispose à cette fin d'un bâtiment particulier lui permettant d'assurer un accueil convivial et empreint d'une confidentialité propice aux visites.</p> <p>De manière à assurer une assistance permanente, même en dehors des heures de prestations normales, a été conclu avec les zones voisines des « Trois Vallées » et de « Flowal » un protocole d'accord depuis 2003 qui nous permet de disposer d'un rôle de garde 24/24 heures.</p> <p>Le travailleur social est informé dans ce cadre des interventions nécessitant sa descente par l'OPJ de garde.</p> <p>Il est également « Personne de confiance » en interne et participe activement à la formation du personnel dans les matières qui lui sont spécifiques.</p> <p>Le nombre de dossiers traités par le travailleur social était de l'ordre de 268 en 2012.</p> <p>Notre service d'assistance policière aux victimes, dans son travail quotidien, va bien au-delà de ce qui est prévu dans la circulaire GPI58. Les victimes prises en charge ne sont par exemple pas uniquement victimes de faits judiciaires mais aussi d'accidents de la route, etc.</p> <p>Les interventions à caractère psycho-social sont très fréquentes.</p>		

2.2 Description du contexte interne au sein de la zone de police

La zone de police Hermeton-et-Heure n'a connu jusqu'à présent que deux Chefs de Corps.

Depuis sa création jusqu'en 2016, elle a été dirigée par le CDP Jean-Luc SAINTVITEUX, lequel a pris ensuite sa retraite et a été remplacé par le CDP David DOYEN. Ce changement à la tête de la zone n'a pas engendré d'importants changements, mais plutôt quelques ajustements.

De quel capital humain disposons-nous ? Sans conteste d'un personnel de très grande qualité dans lequel il faudra continuer à investir et à soutenir dans les prochaines années.

Ce personnel présente une moyenne d'âge relativement élevée, principalement au niveau du personnel opérationnel, ce qui n'est pas sans poser un certain nombre de risques : absentéisme plus élevé, exemptions partielles, angoisse par rapport à l'évolution rapide du travail (notamment la révolution numérique que nous connaissons), résistance au changement, etc.

N'oublions pas cependant la grande richesse de pouvoir disposer d'un personnel expérimenté et ayant la maturité nécessaire pour faire face à une multitude de situations et pouvoir guider les éléments plus jeunes.

Environ 23 % des effectifs ayant plus de 55 ans (dont 16 % du cadre opérationnel), nous devons nous préparer à un certain renouvellement des cadres dans les prochaines années, et donc à une relative perte d'expertise. L'âge moyen des membres du personnel est de 45 ans.

Notre zone de police est composée majoritairement de personnes de sexe masculin (69 % des effectifs). Le personnel féminin se retrouve surtout dans les fonctions administratives (CALOG). La grande majorité des membres du personnel habitent sur le territoire de la zone de police, ou ses environs immédiats. Cette constatation constitue un avantage indéniable en termes de connaissance de la population et du « contexte de travail ». Le revers de la médaille étant que cette proximité et les liens affectifs ou amicaux unissant parfois les policiers avec la population peuvent entraîner un certain laxisme ou parti pris pour lequel la ligne hiérarchique doit se montrer très attentive.

On peut aussi noter une très grande homogénéité du personnel au niveau de l'origine ethnique. Peu ou même aucun membre du personnel n'est d'origine étrangère. A cet égard, nous devons aussi être attentif au défi de la multiculturalité auquel nos membres du personnel ne sont pas encore confrontés mais qui nous attend peut-être dans les années à venir et commence à nous impacter, notamment à travers la problématique actuelle des transmigrants.

On peut aussi remarquer que 61 % des membres du personnel appartiennent au cadre de base, 18 % au cadre moyen ou officier, les CALOGS représentant 21 % des effectifs.

82 % du personnel travaille à temps plein pour 15 % à temps partiel. Le régime de travail à temps partiel a tendance à prendre de l'ampleur ces dernières années, notamment du fait de la féminisation de la profession, et touche aussi bien les membres du personnel CALOG que le cadre opérationnel. Si cela peut contribuer à favoriser le bien-être du personnel, et en cela c'est une évolution très positive, cela complique naturellement la gestion du personnel et constitue une perte de capacité qui n'est pas facilement compensée.

En 2017 une analyse des risques psychosociaux a été réalisée par notre service externe de prévention et de protection au travail, la société SPMT-ARISTA. De cette enquête il ressortait que 47 % du personnel était présent dans la zone de police depuis plus de 10 ans, preuve d'une certaine stabilité de l'effectif et de l'expérience citée plus haut.

Quels autres enseignements pouvons-nous tirer de cette analyse ?

Tout d'abord aucun constat alarmant. Le niveau de bien-être psychosocial semble très satisfaisant, puisque 78 % des travailleurs estiment que leur travail est relativement correct ou épanouissant. Cependant, certains points plus négatifs méritent un examen plus attentif et des mesures correctives.

Les deux dimensions les plus négatives de l'enquête sont des dimensions pour lesquelles nous avons malheureusement peu de prise, à savoir la charge émotionnelle (le policier exerce une fonction à lourdes responsabilités, est confronté à des situations difficiles et les conséquences de ses erreurs peuvent être graves) et l'interférence des tâches (doit exécuter plusieurs tâches en même temps et est souvent interrompu dans son travail). Néanmoins, nous pouvons agir sur certaines prises en charge face à des situations de mal-être ou de stress émotionnel, et veiller à maintenir un effectif suffisant pour ne pas « fatiguer » le personnel. A noter la tendance positive dans le nombre de membres du personnel depuis 2017 (plusieurs recrutements effectués ou en cours).

D'autres points semblent à améliorer, notamment la communication des informations, la clarté des rôles et la gestion des changements structurels.

A ce sujet, la directrice adjointe du service des ressources humaines et logistiques suit actuellement une formation de conseiller en prévention de niveau 2. Une de ses tâches sera de mettre en œuvre un plan d'action répondant aux difficultés relevées dans l'analyse des risques psycho-sociaux.

En matière d'absentéisme, la zone de police subit malheureusement au quotidien de nombreuses absences pour cause de maladie. Une des raisons à cet absentéisme est probablement la moyenne d'âge du personnel déjà évoquée. Afin de mieux contrer ce phénomène, la zone de police s'est inscrite dans un groupe de travail « absentéisme » initié par la police fédérale, et l'absentéisme sera un point d'attention dans le cadre du présent plan zonal de sécurité.

En matière d'intégrité, le nombre de plaintes contre des policiers reçues à la zone de police semble stable d'année en année. Depuis l'année 2016, date d'entrée en fonction du nouveau Chef de Corps, la moyenne annuelle des sanctions disciplinaires est de 1 à 2 sanctions, toutes légères à une exception près.

Cependant, afin d'améliorer l'accueil du citoyen, nous avons élaboré une charte d'accueil à laquelle chaque policier de la zone de police a dû souscrire, notre image en la matière n'étant pas toujours optimale.

Le *Moniteur de sécurité 2018* nous permet aussi de détecter les principaux motifs d'insatisfaction à l'encontre de nos policiers. Ceux-ci sont les suivants :

- La présence en rue (22, 12 % d'insatisfaits ou très insatisfaits) ;
- L'information sur les activités de la zone de police (21,91 % d'insatisfaits ou très insatisfaits) ;
- Donner le bon exemple (18, 41 % d'insatisfaits ou très insatisfaits) ;

L'insatisfaction de la population semble plus présente sur la commune de Philippeville.

Autre constat : 44,52 % des répondants ne connaissent pas leur agent de quartier. Cette carence est particulièrement criante sur Cerfontaine où 72,24 % des sondés ne connaissent pas leur agent de quartier.

Il y a donc un effort à faire à ce niveau pour garantir une police plus présente en rue et des agents de quartier mieux connus de la population.

A cet égard, un changement de mentalité doit être initié, notamment au niveau des modes de déplacement. La patrouille pédestre ou cycliste devant prendre de plus en plus d'importance par rapport à la traditionnelle patrouille ou déplacement en véhicule à quatre roues, favorisant de ce fait plus de contacts et de disponibilité pour la population.

Ce changement de mentalité entrera par ailleurs totalement en cohérence avec notre plan d'action interne relatif à la réduction de notre empreinte écologique, décrit *infra*.

2.3 Tendances futures pour l'organisation propre

Les défis futurs sont nombreux et variés. Je pourrais citer :

Veiller au développement de l'ICT, et notamment du travail mobile, ce qui implique un investissement conséquent dans l'accompagnement et la formation des collaborateurs.

Réfléchir aux synergies possibles entre zones de police afin d'être plus efficient sur le plan professionnel tout en veillant à réduire les coûts de fonctionnement, voire envisager une fusion avec une ou deux zones de police.

Une réflexion est actuellement en cours au niveau du Gouverneur de Province sur l'opportunité et la plus-value d'une fusion entre notre zone de police et les zones de police Trois Vallées et Flowal. Si la ZP Flowal semble la plus désireuse d'une fusion, à notre niveau le projet ne semble pas assez mûr dans les esprits et suscite même de fortes réticences des autorités administratives, lesquelles craignent un surcoût financier important et une « dilution » de leur autorité dans une zone de police plus importante.

Nous allons donc tenter, dans un premier temps, de renforcer les collaborations déjà existantes.

Pouvoir au remplacement de nombreux membres du personnel qui partiront à la pension. Ce défi est lié au maintien de moyens financiers permettant d'engager du personnel, mais aussi d'un système de recrutement efficace et attractif de notre partenaire de la police fédérale.

A notre niveau, nous devons également veiller à maintenir une image attractive en vue d'attirer de nouveaux talents.

L'adaptation de nos habitudes de travail à la transition écologique, conformément aux engagements pris dans le présent plan zonal de sécurité. Cette transition passe par un changement important des mentalités (moins de gaspillage, déplacements plus rationnels et usage des modes « doux », etc.) et un minimum d'investissements, tenant de l'audit énergétique prévu prochainement.

L'adaptation aux évolutions de nos communes, notamment en termes de démographie (ne faudra-t-il pas à un moment donné revoir le cadre du personnel ?) ou de développement touristique. Nous pensons également à l'extension du zoning commercial de Philippeville, source d'opportunités (nouveaux emplois, rentrées financières par la commune, etc.) mais aussi de menaces (nuisances, criminalité, etc.) auxquelles la zone de police devra être attentive (création d'un PLP zoning commercial ?).

Chapitre 2 : Mission, vision, valeurs

2.1 Mission et vision

La mission et la vision de la zone de police ayant déjà été explicitées en détail dans la partie « résumé du management », nous nous limiterons ici à les rappeler, en renvoyant le lecteur au développement *supra*.

2.1.1 Mission de notre zone de police

Ensemble avec nos partenaires, nous veillons au respect et à la protection des droits et libertés individuels, par la mise en oeuvre d'une police proche de la population, afin de lui assurer un cadre de vie sûr et viable (tranquillité, sécurité et salubrité publiques).

Il va de soi que la mission telle que définie présentement se fonde sur les principaux textes légaux sur lesquels les services de police s'appuient, à savoir :

- La Constitution, principalement les titres II (*Des Belges et de leurs droits*) et VI (*De la force publique*) ;
- Le Code d'instruction criminelle ;
- La loi sur la Fonction de police (LFP) ;
- La loi organisant un service de police intégré, structuré à deux niveau (LPI).ws

2.1.2 Vision de notre zone de police pour 2025

Nous voulons une zone de police à taille humaine dans laquelle chacun trouve son épanouissement. Nous voulons offrir un service de qualité à la population, grâce à davantage de proximité et à l'engagement de chacun. Nous voulons un service de qualité qui réponde et s'adapte aux défis sociétaux, environnementaux et technologiques.

2.2 Culture et structure

2.2.1 Cadre de valeurs de notre zone de police

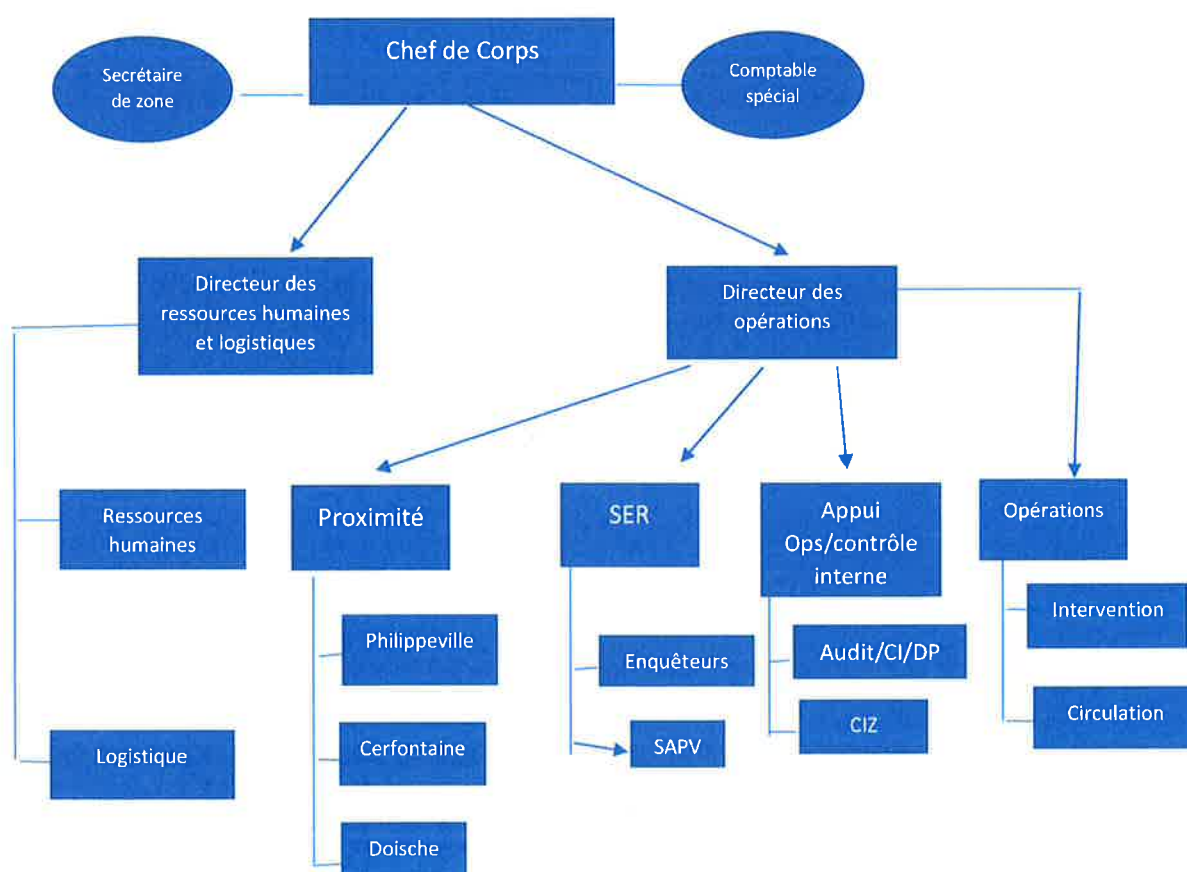
Les membres du personnel de la zone de police Hermeton-et-Heure s'engagent à respecter et appliquer la Charte des Valeurs de la police intégrée telle que formulée ci-après :

- Respecter et s'attacher à faire respecter les droits et libertés individuels ainsi que la dignité de chaque personne, spécialement en s'astreignant à un recours à la contrainte légale toujours réfléchi et limité au strict nécessaire.
- Etre loyal envers les institutions démocratiques.
- Etre intègre, impartial, respectueux des normes à faire appliquer et avoir le sens des responsabilités.
- Etre animé et faire montre d'un esprit de service caractérisé par :
 - La disponibilité ;
 - La qualité du travail ;
 - La recherche de solutions dans le cadre de nos compétences ;
 - La mise en œuvre optimale des moyens adéquats ;
 - Le souci du fonctionnement intégré des services de police.
- Promouvoir les relations internes fondées sur le respect mutuel et contribuer au bien-être sur les lieux de travail.

La zone de police Hermeton-et-Heure entend de surcroît promouvoir les trois valeurs suivantes : **Solidarité, Responsabilité et Ouverture d'esprit.**

Par ailleurs, il a été proposé récemment aux membres du personnel de se prononcer sur une devise spécifique à la zone de police. La devise suivante a donc été élue par une majorité des collaborateurs : **Proximité, Présence, Protection, Prévoyance.**

Organigramme de vision poussé pour notre organisation en 2025



Chapitre 3: Stratégie et politique

3.1 Eléments de l'analyse environnementale

3.1.1 A retenir de l'image de la sécurité et de la qualité de vie (environnement externe)

En synthèse de l'image de la sécurité et qualité de vie dans la zone de police, nous pouvons mettre en évidence les éléments suivants :

- ✓ Une population assez homogène mais en augmentation attendue sur Philippeville et Cerfontaine ;
- ✓ Une population de plus en plus âgée ;
- ✓ Un développement commercial et industriel attendu sur Philippeville, avec des conséquences positives en termes économiques mais potentiellement négatifs au niveau de la mobilité et de la sécurité ;
- ✓ Un développement touristique des Lacs de l'Eau d'Heure impactant la commune de Cerfontaine ;
- ✓ Des axes routiers importants avec notamment les RN 5, 40, 97 et 978 ;
- ✓ L'ouverture récente du contournement de Couvin faisant craindre un accroissement du trafic sur la RN5, notamment celui des poids lourds ;
- ✓ Un réseau scolaire très dense et important à Philippeville ;
- ✓ Une criminalité contrôlée et même en légère baisse ;
- ✓ Les phénomènes d'insécurité les plus préoccupants qui tendent à rester les mêmes d'année en année (vols et cambriolages, infractions contre l'intégrité physique, dégradations et stupéfiants) ;
- ✓ L'insécurité routière semble diminuer mais reste préoccupante ;
- ✓ La criminalité informatique semble prendre de l'ampleur ;
- ✓ Un moniteur de sécurité qui a mis en évidence que la population se sent globalement en sécurité mais dont les principales préoccupations sont la vitesse non adaptée au trafic, les dépôts clandestins et détritrus traînant dans les rues, la conduite agressive dans la circulation, le stationnement gênant, les animaux non tenus en laisse ou errants et les cambriolages.

3.1.2 A retenir de l'image de la gestion opérationnelle optimale (environnement interne)

Il y aura lieu de tenir notamment compte des éléments interne suivants :

- ✓ Moyens financiers des communes limités. Le budget de la zone de police dépend par ailleurs fortement des dotations fournies annuellement par l'Etat fédéral ;
- ✓ Missions et attentes des partenaires et des citoyens envers la police de plus en plus nombreuses ;
- ✓ La transformation digitale de notre environnement de travail ;
- ✓ Le vieillissement des effectifs de la zone de police, nécessitant un renouvellement régulier des cadres ;
- ✓ Un cadre du personnel incomplet qu'il sera difficile de remplir à 100 % dans les années à venir vu les moyens financiers limités, avec un impact négatif sur le service rendu au citoyen et le respect des normes prévues dans la circulaire PLP10 ;
- ✓ La nécessité de réduire notre empreinte écologique ;
- ✓ Un taux d'absentéisme relativement élevé ;
- ✓ L'arrivée sur le marché du travail des *millennials* ;
- ✓ L'attente parmi certains collaborateurs de l'introduction du *New way of working* (télétravail, etc.).

3.2 Attentes des autorités et partenaires

3.2.1 Attentes / priorités des autorités

Ministre de l'Intérieur et Justice

Faute d'un nouveau gouvernement fédéral issu des dernières élections, nous sommes toujours dans l'attente d'une nouvelle *Note Cadre de Sécurité Intégrale* et d'un nouveau *Plan national de sécurité*. Le gouvernement en affaires courantes a donc prolongé l'actuel Plan national de sécurité d'un an, qui viendra par conséquent à échéance en date du 1^{er} janvier 2021.

Nous devons donc tenir compte des priorités définies dans le plan national de sécurité 2016 – 2019, à savoir : stupéfiants, violence intrafamiliale, cambriolages, insécurité routière, incivilités, radicalisme, traite des êtres humains, fraude sociale et fiscale, criminalité informatique, environnement.

A ces priorités s'ajoutent des thèmes transversaux, au nombre de sept :

- approche administrative et échange d'informations ;

- internet et les ICT comme facilitateurs de la criminalité, du maintien de la sécurité et de la recherche ;
- détermination de l'identité, fraude à l'identité et fraude au domicile ;
- approche axée sur le butin ;
- coopération internationale ;
- management de la recherche ;
- approche des missions de police orientée vers les groupes d'auteurs.

Les priorités définies dans le PNS 2016_2019 ainsi que les thèmes transversaux nous paraissent demeurer tout-à-fait d'actualité et pertinents, et le retard pris dans la rédaction d'un nouveau plan national de sécurité ne constitue pas en soi un problème majeur.

Bourgmestres

Les autorités communales tentent généralement de répondre aux préoccupations de leurs citoyens par le biais d'échanges de courrier, de rencontres informelles ou citoyennes ou en se basant sur les initiatives de la zone de police.

Les bourgmestres ont comme principale préoccupation le maintien d'une véritable police de proximité, disponible et visible en rue. C'est la raison pour laquelle la fonctionnalité Quartier a toujours été choyée, avec une norme très avantageuse par rapport aux autres fonctionnalités, cette affirmation devant cependant être fortement nuancée par les autres missions assurées par les membres de la police de proximité et qui ne relèvent pas directement du travail de quartier.

Les bourgmestres sont également désireux de maintenir une participation policière importante lors des diverses manifestations et événements locaux.

En ce qui concerne les phénomènes prioritaires, l'insécurité routière, les incivilités et les stupéfiants inquiètent plus particulièrement ces autorités

Procureur du Roi

Après en avoir discuté au sein du comité de direction du parquet de Namur, Monsieur le Procureur du Roi Vincent MACQ a fait des phénomènes suivants ses priorités :

- Les vols dans habitations
- Le trafic de stupéfiants
- La lutte contre les infractions routières graves, essentiellement les grandes vitesses et les conduites sous influence
- La criminalité en lien avec le phénomène des « bandes urbaines »
- Les violences intrafamiliales, avec une attention particulière pour les violences conjugales

Il souhaite également que la détection du radicalisme fasse l'objet d'une attention particulière.

A l'instar de Monsieur le Procureur Général, Monsieur le Procureur du Roi semble désireux que des initiatives soient menées au sein des zones de police de l'Arrondissement en vue d'inaugurer des accords de collaboration et de spécialisation, voire des agrandissements d'échelle au niveau des SER. Cette vision des choses est loin de convaincre les zones de police. Nous veillerons cependant à nous montrer ouverts à toute proposition à ce sujet, tout en veillant à préserver la dynamique positive et le bon travail mené actuellement au sein de notre SER.

Gouverneur

Selon Monsieur le Gouverneur de Province, les phénomènes suivants sont à considérer comme prioritaires :

- La sécurité routière et particulièrement la vitesse inadaptée, la conduite agressive et la conduite sous influence ;
- Les vols dans les habitations ;
- La sécurité sur les parkings et dans les gares (vols cargo, vols de cuivre, problématique des « transmigrants ») ;
- Les plans généraux d'urgence et d'intervention et les exercices qui ont comme objectif la gestion des situations d'urgence ;
- Le **projet PAALCO** (Pour une Approche Administrative de Lutte contre la Criminalité Organisée) :

Ce projet vise à :

- Sensibiliser l'ensemble des acteurs à l'approche administrative de lutte contre la criminalité organisée et plus particulièrement les autorités administratives locales, à l'utilisation de leurs outils juridiques, administratifs et structurels dans le cadre de cette approche de la criminalité ;
- Soutenir la réflexion des autorités en termes de gestion de l'information ;
- Etudier des phénomènes criminels déterminés et la façon dont l'approche administrative peut participer à les enrayer ;
- Proposer des outils spécifiques, notamment juridiques, pour lutter contre ces phénomènes ;
- Soutenir la structuration de l'échange d'information.

L'accent a été mis actuellement sur les jeux de hasard et les carwashes en province de Namur.

Dans la mesure où nous serions concernés par les phénomènes étudiés, nous tiendrons compte des propositions formulées par ce nouvel organe pour tenter de les enrayer.

Police fédérale (Dirco et DirJud)

En ce qui concerne Monsieur le Directeur Coordinateur Michel REMACLE, celui-ci souhaite que des collaborations soient menées (il y a donc une offre de service de la police fédérale) pour les phénomènes suivants :

- Les vols qualifiés dans habitations, en redynamisant le plan arrondissemental VQH, en proposant une offre de service par le biais de patrouilles que la DCA peut fournir à la demande en fonction de ses disponibilités ;
- La circulation routière et en particulier les accidents avec blessés ou tués. La DCA sollicite la collaboration des zones de police par le biais d'une participation active aux actions menées au niveau fédéral ou régional (campagnes BOB, campagnes AWSR, flash marathons, ...) ;

- La traite des êtres humains et notamment celle pouvant concerner les transmigrants. La recherche d'information est à ce niveau très importante et la DCA compte sur les policiers de première ligne que sont les policiers locaux nous pour en recueillir ;
- Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'un projet policier, la DCA Namur est très engagée dans le projet PAALCO et souhaite une collaboration dans ce projet. Il y a aussi une offre de service de la DCA dans ce cadre. En l'occurrence, s'il devait apparaître que des opérations (multidisciplinaires) devaient être menées, la DCA (CAO) pourrait les coordonner ou, à tout le moins fournir son appui.
- Enfin, un des objectifs est l'optimisation de la gestion de l'information policière au niveau du SICAD mais il est évident que la qualité du recueil des données à la source et notamment dans les PV est un facteur critique de succès. La DCA Namur demande donc aux zones de police de porter une attention particulière à la qualité des données encodées.

Pour ce qui est de la PJJ, Monsieur le Directeur Judiciaire Didier VERLAINE souhaiterait que la préservation des traces soit une préoccupation de tous les intervenants de première ligne qu'il faudrait donc conscientiser, voire (in-)former en la matière. En effet, les preuves matérielles sont de plus en plus indispensables pour d'une part la résolution des affaires mais d'autre part et surtout comme éléments de preuve à charge des auteurs.

3.2.2 Attentes en conséquence des accords de collaboration

Différents protocoles ou accords informels sont conclus avec des partenaires policiers ou non afin d'augmenter l'efficacité de nos services. Nous pouvons citer par exemple :

Rôle OPA avec ZP Trois Vallées

Un rôle d'officier de police administrative de permanence a été établi avec la zone de police Trois Vallées. Un seul OPA est donc contactable-rappelable en permanence pour les deux zones de police, ce qui permet d'améliorer le bien-être des personnes participant à la garde et constitue une source d'économie pour les zones concernées.

Rôle de contactable-rappelable « détenus » avec ZP Trois Vallées et ZP Flowal

Un rôle de contactable-rappelable de deux inspecteurs a été établi entre les trois zones de police, afin de pallier divers événements, principalement la garde des personnes arrêtées.

Protocole d'échange de matériel

Un protocole de prêt de matériel police et de moyens spécialisés réunit les ZP Flowal, Hermeton-et-Heue, Trois Vallées, Botha et Germinalt.

CIC

Un accord de collaboration existe entre le CIC et la zone de police quant aux signalements urgents à introduire en BNG en dehors des heures d'ouverture des bureaux de la zone et en l'absence de gestionnaire fonctionnel au sein de la zone. Il en va de même pour l'échange quotidien d'information.

Assistance aux victimes

Protocole de collaboration conclu avec les zones de police Flowal et Trois Vallées afin de disposer d'un collaborateur spécialisé en tout temps en matière d'assistance aux victimes.

Appui logistique de la Police Fédérale

Un protocole d'accord est conclu depuis 2002 avec la police fédérale concernant la fourniture de l'équipement de base.

Disparition seniors au domicile

Protocole de collaboration en cas de disparition de personnes atteintes de démence entre la zone de police, la cellule des personnes disparues de la police fédérale, le parquet, les services intervenant dans l'aide et les soins des personnes résidant à domicile ainsi que la ligue Alzheimer.

CPAS

Création d'une plateforme sociale avec respectivement les CPAS de Cerfontaine et de Doische. La création d'une plateforme avec le CPAS de Doische est envisagée.

CSIL-R

Création récente d'une CSIL-R (cellule de sécurité intégrale locale en matière de radicalisme), regroupant les communes de Philippeville, Cerfontaine et Doische.

PLP

Trois PLP ont été créés dans la zone de police et collaborent avec celle-ci, à savoir les PLP Terrienne (Philippeville), Senzeilles (Cerfontaine) et Revleumont (Cerfontaine).

Protocole Lacs de L'Eau d'Heure

Ce protocole réunit les zones de police Hermeton-et-Heure et Botha, les DCA Namur et Hainaut, l'ASBL des Lacs de L'Eau d'Heure et les zones de Secours Dinaphi et Hainaut-Est. Pour les services de police, il implique la mise en œuvre d'une patrouille mixte police locale – police fédérale durant les mois d'été sur le site des Lacs de L'Eau d'heure.

WPR

Protocole de répartition des tâches (RN5 = domaine d'intervention de la WPR) et de collaboration sur diverses opérations (contrôles routiers, FIPA, etc.).

3.2.3 Attentes des autres protagonistes et partenaires

Collaborateurs

En tant que personnel exécutant de la stratégie définie dans le présent plan zonal de sécurité, l'adhésion et l'implication des collaborateurs nous paraît essentielle.

C'est pourquoi la redéfinition de la mission, de la vision et des valeurs a été réalisée par un groupe de travail représentatif de tous les services de la zone de police. De même, le slogan de la zone de police a fait l'objet d'un vote en interne parmi 7 propositions issues de ce même groupe de travail.

Les responsables des plans d'actions annuels relatifs auront pour consigne d'impliquer un maximum leur personnel dans la rédaction et l'opérationnalisation de leur plan d'actions.

En dehors de leurs attentes liées à l'analyse des risques psychosociaux décrite au point 2.2 ci-dessus, rappelons que les phénomènes nécessitant une attention particulière étaient pour les collaborateurs les suivants :

- Violence intrafamiliale
- Cambriolages

- Insécurité routière
- Incivilités
- Environnement
- Délinquance juvénile

Services des Douanes et brigade de contrôle de la fiscalité routière de la Région wallonne

Si des contrôles en commun ont déjà été réalisés avec nos services, ces partenaires sont demandeurs d'une collaboration plus accentuée dans les prochaines années.

Armée belge

Nous avons la chance d'avoir la base militaire de Florennes à proximité immédiate. Des contacts et collaborations ont déjà été instaurés mais devraient également être plus formalisés dans les prochaines années. Les services de l'armée disposent notamment de moyens spécialisés utiles dans certaines circonstances, tels que des drones dont l'appui nous a déjà été fourni.

Communes

Les contacts avec les administrations communales sont multiples et divers, mais des synergies plus approfondies et mieux formalisées devraient être recherchées (PCS, ILA, Service travaux, etc.)

Etablissements d'enseignement

De nombreuses activités ont déjà été initiées avec les écoles primaires et secondaires de la zone de police (cours MEGA, exercice AMOK, piste de sécurité routière, etc.). Les écoles sont particulièrement favorables à ce genre de collaborations qui ne peuvent qu'être bénéfiques pour les deux parties. Ces collaborations seront encore développées à l'avenir, notamment dans le cadre de la CSIL-R (échange d'informations, actions de prévention du radicalisme, etc.).

3.3 Analyse des priorités et des attentes : la matrice de l'argumentation

Tableau synthétisant les différentes priorités de chacun afin de déterminer les objectifs stratégiques à choisir pour notre zone de police.

Phénomènes	Statistiques zonales	Priorités PR	Priorités DirCo	Priorités DirJud	Priorités Gouverneur	Moniteur de Sécurité 2018	Bourgmestres	Police fédérale/PNS	Collaborateurs /conseillers de police
Vols qualifiés dans habitations	X	X	X			X		X	X
Stupéfiants	X	X		X			X (D)	X	
Criminalité liées bandes urbaines		X							
Violence intrafamiliale	X	X						X	X
Insécurité routière	X	X	X		X	X	X (C)	X	X
Détection radicalisme		PAP		X				X	

TEH (surtout transmigration)			X	X	X			X	
Visibilité /proximité							X (D)		
Troubles à la vie communautaire ¹⁹	X					X	X (C)	X	X
Projet PAALCO			X		X				
PGUI et exercices					X				
Fraude sociale et fiscale								X	
Criminalité informatique				X				X	
Environnement								X	X
Fonctionnement intégré				X					
Préservation des traces				X					
Optimisation gestion de l'info/qualité des PV			X						
Délinquance juvénile									X
Sécurité dans les gares et les parkings				X					

Tenant compte des priorités et attentes communiquées par toutes les parties prenantes, le conseil zonal de sécurité de la zone de police Hermeton-et-Heure a été contraint de faire des choix, vu les capacités, humaines principalement, à disposition.

Trois priorités stratégiques externes ont été choisies, sur base de deux matrices de décision, l'une sans et l'autre avec pondération, les deux matrices faisant « ressortir » les mêmes phénomènes.

Sur base de ce modèle d'argumentation ont été retenus comme priorités stratégiques dans le domaine « sécurité et qualité de vie » :

- ✓ **Les vols dans les habitations ;**
- ✓ **Les troubles à la vie communautaire, y compris la détention de stupéfiants ;**
- ✓ **La sécurité routière.**

¹⁹ Par troubles à la vie communautaire on entend les nuisances sociales telles que les dépôts clandestins de déchets, le tapage, les dégradations, les chiens non tenus en laisse, les déjections canines, les tags, le non-respect des heures de fermeture des débits de boissons, la consommation d'alcool sur la voie publique, etc... En résumé tout ce qui relève de la vie en communauté et les règles inscrites dans le règlement général de police, auxquelles le conseil zonal de police a ajouté la problématique de la détention de stupéfiants.

En dehors des priorités retenues, la zone de police portera une attention particulière dans le cadre du travail régulier au domaine suivant :

✓ Les violences intrafamiliales ;

Vu la « longueur » du plan zonal de sécurité et l'évolution rapide de l'insécurité et du monde VUCA dans lequel nous vivons²⁰, il va de soi que le conseil zonal de sécurité se montrera attentif à adapter le plan à cette évolution et à réorienter au besoin les priorités stratégiques.

A noter que certaines attentes exprimées pourront parfaitement être intégrées dans les trois plans d'actions prioritaires. Nous pensons à la volonté d'une bonne préservation des traces, à l'optimisation de la gestion de l'information et à la qualité des procès-verbaux, au souci du fonctionnement intégré, à la préservation de la visibilité policière et de la proximité ou encore à la collaboration avec le projet PAALCO.

Il est enfin remarquable de constater que les priorités choisies dans notre zone de police sont les mêmes que celles choisies dans les zones de police Flowal et Trois Vallées (les vols dans habitations n'étant qu'un point d'attention prioritaire pour cette dernière). Ces choix conjoints, bien que non concertés, tendent à démontrer une certaine homogénéité des trois zones de police au niveau des phénomènes auxquels elles sont confrontées. Ces convergences permettront certainement de développer également des opérations et actions en commun.

3.4 Choix des priorités stratégiques

3.4.1 Priorités stratégiques Sécurité et qualité de vie pour 2020 – 2025

1. Notre zone de police souhaite contribuer à maîtriser, voire diminuer, les vols dans les habitations sur son territoire.

- LEADERSHIP

- ✓ Maintien du pilote de projet désigné précédemment (officier dirigeant SER) ;
- ✓ Libérer la capacité nécessaire pour réaliser les actions programmées ;
- ✓ Impliquer et motiver les collaborateurs à tous niveaux et les différents partenaires ;
- ✓ Privilégier les solutions innovantes.

- STRATEGIE ET POLITIQUE

- ✓ Cerner efficacement le phénomène et en donner une image précise ;
- ✓ Recourir aux bonnes pratiques déjà mises en œuvre constitue une économie appréciable de capacité ;

²⁰ VUCA est l'acronyme de **Volatility, Uncertainty, Complexity et Ambiguity** en anglais. Dans le monde digitalisé d'aujourd'hui, nous sommes constamment défiés par les changements, et poussés à innover. Ainsi, la concurrence est de plus en plus féroce, les ressources de plus en plus rares et les clients de plus en plus exigeants. La manière dont le monde tourne - volatile, incertain, complexe et ambiguë - a clairement impacté la façon de gérer un projet. Il devient difficile pour les gestionnaires de projets de prendre des décisions éclairées, de garder une planification efficace ou même de trouver facilement une solution à un problème.

- ✓ Renforcer la collaboration avec la population, notamment dans son rôle de « sentinelle » qui doit être exploité de manière structurée et systématique ;
 - ✓ Engager la capacité de manière efficiente, par le biais de plans d'action régulièrement évalués et adaptés selon le principe de l'amélioration continue ;
 - ✓ Réaliser des actions de prévention, tant auprès des victimes du phénomène qu'auprès des citoyens en général ;
 - ✓ Réaliser régulièrement des actions de petite ampleur et de plus grande envergure, en vue d'endiguer le phénomène et de montrer l'activité de la zone de police aux citoyens ;
 - ✓ Analyser les actions menées en vue d'optimiser les suivantes ;
 - ✓ Participation à l'approche « provinciale » du phénomène, et recourir systématiquement à l'offre d'appui de la DCA Namur ;
 - ✓ Communication, tant interne qu'en externe, sur les actions menées et leurs résultats ;
- MANAGEMENT DES COLLABORATEURS
 - ✓ Assurer la formation adéquate du personnel en matière de prévention des vols et en matière de protection des traces et indices ;
 - ✓ Améliorer la qualité technique des constats et des procès-verbaux, lesquels doivent être rédigés et transmis aux autorités compétentes dans des délais courts ;
 - ✓ Garantir la capacité en personnel nécessaire à l'exécution des plans d'actions ;
 - ✓ Augmenter l'offre en matière de techno-prévention par la formation de personnel supplémentaire (au moins un conseiller en techno-prévention dans chaque poste de police de proximité) ;
 - ✓ Informer le personnel sur l'évolution du phénomène et sur les résultats engrangés.
- MANAGEMENT DES MOYENS
 - ✓ Garantir les moyens financiers et matériels à l'exécution du plan d'actions ;
 - ✓ Intensifier et entretenir un partenariat avec les autres structures privées ou publiques (parquet, administration communale, DCA etc.).
- MANAGEMENT DES PROCESSUS
 - ✓ Elaborer un plan d'actions sous l'angle d'une suite d'activités impliquant divers partenaires (internes et externes) et y travailler de manière transversale ;
 - ✓ Examiner et améliorer les processus concernés, sous l'angle de la qualité ;
 - ✓ Inventorier et tenir compte des attentes des clients (bénéficiaires de services).
- PARTENAIRES
 - ✓ Le Parquet ;
 - ✓ La Police Fédérale ;
 - ✓ Les administrations communales ;
 - ✓ Le citoyen ;
 - ✓ La presse ;
 - ✓ La PjF (notamment le labo de police technique et scientifique) ;
 - ✓ Le SPF Intérieur (campagne *Un jour sans*).

- FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du terrain • Motivation du personnel • Expertise de certains membres du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité humaine • Suivi du phénomène • Qualité des PV (constatations)
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Appui de la police fédérale et du SPF Intérieur • Sensibilisation du parquet • Intérêts de l'ensemble des zones de police 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispersion géographique des faits • L'insouciance des propriétaires • Criminalité souvent itinérante difficile à contrer • Sanctions judiciaires pas toujours à la hauteur

- SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

INDICATEURS :

- ✓ Nombre de faits enregistrés sur notre territoire ;
- ✓ Proportion entre les tentatives et les faits aboutis ;
- ✓ Nombre de faits élucidés ;
- ✓ Nombre d'interventions du laboratoire de la police fédérale ;
- ✓ Qualité des PV rédigés ;
- ✓ Qualité et nombre de RIR rédigés ;
- ✓ Nombre de revisites effectuées ;
- ✓ Capacité allouée à la prévention des cambriolages dans habitations ;
- ✓ Capacité allouée à la surveillance des habitations (police veille) ;
- ✓ Capacité allouée à l'intervention de nos techno-préventionnistes.

MÉTHODE - OUTIL DE SUIVI :

- ✓ Tableaux de bord ;
- ✓ ISLP ;

FRÉQUENCE DE MESURE :

Les indicateurs ayant des finalités différentes, la fréquence de leur mesure variera en fonction de ce critère. Cet aspect du fonctionnement sera repris dans le plan de mesure accompagnant le plan d'action spécifique aux vols dans habitations. Ce plan d'action sera évalué annuellement.

2. Notre zone de police souhaite contribuer à maîtriser l'insécurité routière et à faire diminuer le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles.

- LEADERSHIP

- ✓ Mise en place et responsabilisation d'un pilote de projet (officier responsable du service circulation, en collaboration avec l'inspecteur principal chef de service) ;
- ✓ Libérer la capacité nécessaire pour réaliser les actions programmées ;
- ✓ Impliquer et motiver les collaborateurs à tous niveaux (favoriser le décroisement et la non-spécialisation).

- STRATEGIE ET POLITIQUE
 - Cerner efficacement le phénomène et en donner une image précise ;
 - Identifier les « points noirs »
 - Tenter de réduire le nombre d'accidents avec lésions corporelles en augmentant les risques objectifs et subjectifs d'être contrôlés ;
 - Mettre en œuvre tant des actions préventives que répressives ;
 - Suivre et promouvoir les campagnes de prévention de l'AWSR ;
 - Mettre en place un plan de communication externe ;
 - Entretenir et développer les partenariats et actions communes avec les partenaires policiers et non-policiers ;
 - Evaluer et, si nécessaire, faire évoluer le plan d'action.

- MANAGEMENT DES COLLABORATEURS
 - ✓ Former le personnel de façon continue dans cette thématique évolutive ;
 - ✓ Sensibiliser le personnel aux infractions graves et aux infractions socialement perturbantes ;
 - ✓ Inciter les membres du personnel à participer aux actions menées et à prêter attention à ce phénomène dans leur travail quotidien
 - ✓ Informer le personnel du résultat de nos actions et de l'évolution des statistiques.

- MANAGEMENT DES MOYENS
 - ✓ Continuer à bénéficier du fonds de sécurité routière ;
 - ✓ Utiliser le matériel spécifique à bon escient ;
 - ✓ Partager les moyens matériels disponibles avec les zones de police voisines et saisir les opportunités offertes par divers partenaires ;
 - ✓ Stimuler la transmission des connaissances à l'intérieur du corps de police.

- MANAGEMENT DES PROCESSUS
 - ✓ Développer l'objectif et y travailler de manière transversale ;
 - ✓ Formuler des objectifs par service.

- PARTENAIRES
 - ✓ La Région Wallonne (SPW, AWSR, Brigade fiscalité, etc.)
 - ✓ Le Parquet ;
 - ✓ Fonctionnaire sanctionnatrice provinciale ;
 - ✓ La Police Fédérale (DCA, WPR) ;
 - ✓ Les services communaux ;
 - ✓ Les écoles ;
 - ✓ La Province ;
 - ✓ Les services des Douanes ;
 - ✓ La presse.

- FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du terrain • Motivation du personnel • Expertise de certains membres du personnel • Matériel (véhicules) • Suivi statistique 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité humaine • Coût des actions de week-end et de nuit
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Appui de la police fédérale • Soutien de la province • Médiatisation • Partenaires externes actifs (AWSR) 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de poursuites du parquet

- SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

INDICATEURS :

- ✓ Nombre d'accidents de la route avec lésions corporelles
- ✓ Nombre d'accidents de week-end
- ✓ Nombre d'accidents de la route impliquant des motocyclistes
- ✓ Nombre de victimes (tués, blessés graves, blessés légers)
- ✓ Proportion des conducteurs circulant au-delà de la vitesse réglementaire (analyses de trafic) ;
- ✓ Proportion des conducteurs sous l'influence de la boisson ou de drogue ou autres substances ;
- ✓ Nombre d'heures consacrées au phénomène.

METHODE - OUTIL DE SUIVI :

ISLP

Baromètre de la sécurité routière

Statistiques zonales

FREQUENCE DE MESURE :

Mensuelle/Trimestrielle en fonction des outils

3. Notre zone de police souhaite maîtriser voire faire diminuer les troubles à la vie communautaire commis sur son territoire, en ce compris les faits de détention de stupéfiants

- LEADERSHIP

- ✓ Dégager la capacité nécessaire à la mise en œuvre des actions concrètes ;
- ✓ Approche en partenariat avec les différents acteurs ;
- ✓ Désignation d'un pilote de projet (officier responsable de la proximité).

- STRATEGIE ET POLITIQUE

- ✓ Mettre en place et concrétiser dans les faits une collaboration efficace avec les partenaires externes.

- ✓ Cerner efficacement le phénomène et en donner une image précise ;
 - ✓ Identifier les « points noirs » ;
 - ✓ Mettre en œuvre tant des actions préventives que répressives ;
 - ✓ Mettre en place un plan de communication externe
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS :**
 - ✓ Spécialiser une partie du personnel à la gestion de cette problématique (environnement, etc.) ;
 - ✓ Sensibiliser l'ensemble du personnel à l'impact du phénomène sur la qualité de vie.
- **MANAGEMENT DES MOYENS :**
 - ✓ Prôner l'utilisation optimale des moyens actuellement à disposition.
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS :**
 - ✓ Adapter les processus internes à ceux des partenaires externes, en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la capacité que nous engageons vis-à-vis de ce phénomène.
- **PARTENAIRES :**
 - ✓ Parquet ;
 - ✓ Fonctionnaire sanctionnatrice provinciale ;
 - ✓ SPF santé publique ;
 - ✓ Les médias ;
 - ✓ Les citoyens (via notamment les PLP) ;
 - ✓ Les administrations communales ;
 - ✓ Le SPW (UBEA, Unité de répression des pollutions).
- **FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES :**

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du terrain • RGPA à jour et complet • Expertise de certains membres du personnel, notamment en matière de stupéfiants 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité humaine • Motivation du personnel à développer au niveau des infractions environnementales • Expertise à développer en interne au niveau des infractions environnementales
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Appui de la fonctionnaire sanctionnatrice provinciale (poursuites) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispersion géographique des faits (infractions environnementales : endroits souvent isolés) • Peu de partenaires externes (pas de fonctionnaires constatateurs communaux)

- SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

INDICATEURS :

- ✓ Nombre, nature et localisation des faits enregistrés ;
- ✓ Nombre d'auteurs identifiés ;
- ✓ Nombre d'actions de prévention et de sensibilisation et de répression ;
- ✓ Nombre de procès-verbaux rédigés (SAC, etc.) ;
- ✓ Capacité engagée pour réaliser l'objectif.

MÉTHODE - OUTIL DE SUIVI :

Tableaux de bord ;

ISLP ;

Statistiques zonales.

FREQUENCE DE MESURE :

La remarque relative à la finalité des différents indicateurs et donc à la fréquence de leur mesure (cf. *supra*) vaut également ici.

4. Point d'attention particulière : les violences intrafamiliales

Notre zone de police entend participer aux efforts consentis par tous les niveaux de pouvoir pour lutter contre les violences intrafamiliales en augmentant l'effectivité et l'efficacité des actions menées tant sur le plan préventif que réactif.

- LEADERSHIP :

- ✓ convaincre et créer un consensus entre les parties prenantes pour obtenir leur participation à la lutte contre le phénomène ;
- ✓ développer la fonction d'encadrement pour les actions spécifiques en cette matière.

- STRATEGIE ET POLITIQUE :

- ✓ Développer une réflexion policière en matière de prise en compte du phénomène ;
- ✓ Développer des compétences permettant de mieux comprendre les causes principales de ces violences en vue d'acquiescer une fonction d'alerte.

- MANAGEMENT DES COLLABORATEURS :

- ✓ Sensibiliser le personnel à la problématique et à la communication avec les personnes cibles.

- MANAGEMENT DES MOYENS :

- ✓ Exploiter au mieux les sources d'informations disponibles en vue de l'analyse du phénomène ;
- ✓ Développer et mettre en place les outils didactiques nécessaires à la réalisation de cet objectif stratégique.

- **MANAGEMENT DES PROCESSUS :**
 - ✓ Veiller à la transversalité dans l’appréhension du phénomène.
 - ✓ Développer un partenariat fort et respectueux de part et d’autre, avec les divers acteurs internes et externes.
- **PARTENAIRES :** Parquet, autorités administratives locales, régionales et fédérales, CPAS, enseignement, asbl(s), etc.
- **INDICATEURS :** nombre d’articles parus, nombre d’affiches et folders distribués, nombre de formations/informations données, nombre d’actions effectuées, nombre de revisites au prorata du nombre de faits enregistrés.

3.4.2 Priorités stratégiques gestion opérationnelle optimale 2020 – 2025

1. Notre zone de police entend participer à l’effort attendu de la collectivité au sens large en réduisant fortement son empreinte écologique d’ici l’année 2025 (priorité).

Devant l’urgence de réagir au défi du réchauffement climatique, la zone de police a décidé de faire de la réduction de notre empreinte écologique une priorité. Cette priorité, inédite pour nous, impliquera un certain nombre d’efforts et de changement culturels, pouvant porter atteinte au « confort » des collaborateurs. Il faudra donc rester attentif à cet aspect des choses et tenir compte des moyens disponibles.

- **LEADERSHIP**
 - ✓ Montrer l’exemple en matière d’économie d’énergie et de comportement durable ;
 - ✓ Faire preuve d’un leadership créatif et audacieux et convaincant ;
 - ✓ Approche en partenariat avec les différents acteurs ;
 - ✓ Désignation d’un pilote de projet (directeur des ressources humaines et logistiques)).
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - ✓ Cerner efficacement, sur base d’un audit énergétique préalable, les actions prioritaires à mener (quick wins) et les actions à plus long terme ;
 - ✓ Revoir globalement la politique de « consommation » et d’achats de la zone de police, en faisant de la « durabilité » un critère fondamental et essentiel ;
 - ✓ Revoir la politique de déplacements de la zone de police ;
 - ✓ Introduire des modes de travail moins énergivores (télétravail, réunions audiovisuelles, etc.) ;
 - ✓ Mettre en place un plan de communication externe
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS :**
 - ✓ Mettre en place des formations et une sensibilisation des membres du personnel ;
 - ✓ Initier des changements de comportements par des procédures de travail plus respectueuses de l’environnement (patrouilles pédestres, à vélo, etc.) ;
 - ✓ Mettre fin aux comportements inadéquats par des mesures préventives mais aussi coercitives

- **MANAGEMENT DES MOYENS :**
 - ✓ Investir dans des matériaux, produits et véhicules plus respectueux de l'environnement.
 - ✓ Mettre en place des mesures organisationnelles permettant de lutter contre le gaspillage d'énergie.
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS :**
 - ✓ Adapter les processus internes d'un point de vue « durable », tant opérationnels qu'au niveau de l'appui.
- **PARTENAIRES :**
 - ✓ Administrations communales ;
 - ✓ Collaborateurs ;
 - ✓ BEP ;
 - ✓ Sociétés privées.
- **FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES :**

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de réaliser rapidement des quick wins, via des mesures internes ; • Source possible de gains financiers vu les économies d'énergie réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Résistance interne suscitée par les changements de comportements attendus • Incivisme de certains collaborateurs • Atteinte possible au bien-être du personnel • Expertise à développer en interne (implication du conseiller en prévention ?)
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Appui de la société civile • Opportunités de subsides ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût élevé de certains investissements • Budget limité de la zone de police

- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
INDICATEURS :
 - ✓ Evolution des factures d'électricité, de gaz et d'eau ;
 - ✓ Evolution du kilométrage parcouru en véhicule motorisé et de la consommation d'essence et de diesel ;
 - ✓ Evolution de l'émission moyenne de CO2 et de l'ecoscore de notre flotte automobile ;
 - ✓ Investissements réalisés.

MÉTHODE - OUTIL DE SUIVI :

Tableaux de bord réalisés sur base des indicateurs définis ;

FREQUENCE DE MESURE :

Une évaluation semestrielle voire annuelle nous paraît suffisante.

2. Notre zone de police entend réduire le taux d'absentéisme de son personnel (point d'attention particulière)

L'absentéisme est une problématique complexe et les répercussions peuvent être conséquentes au sein de la zone de police. De fait, non seulement il coûte en termes de masse salariale, de désorganisation, de gestion des absences, d'heures supplémentaires, ... mais en plus il affecte la capacité opérationnelle et donc la qualité du service rendu au citoyen.

L'absentéisme peut revêtir diverses formes : maladies, accidents de travail, congés, congés de maternité, ...

La lutte contre cette problématique n'est, cependant, réalisable qu'à l'égard des absences qui :

- Sont provoquées par des éléments présents dans la situation professionnelle et pour lesquelles une solution est envisageable (selon nous l'impact de la vie privée sur l'absentéisme au travail est largement sous-estimé) ;
- Occasionnent des frais et qui sont imprévisibles ;
- Engendrent des conséquences graves pour la personne « absente » ou l'entreprise.

En 2018, notre taux d'absentéisme était de 12,12 %²¹. Pour l'année 2019, il est actuellement en légère augmentation, à 12,75%. Ces chiffres ne sont pas dramatiques et pas nécessairement plus élevés qu'ailleurs²².

Cependant, ils paraissent élevés par rapport au taux moyen d'absentéisme à la police intégrée qui serait légèrement supérieur à 8 % en 2018.

- LEADERSHIP
 - ✓ Faire preuve d'exemplarité en la matière ;
 - ✓ Faire preuve d'un leadership à visage humain mais proactif en matière de lutte contre l'absentéisme ;
 - ✓ Approche en partenariat avec les différents acteurs ;
 - ✓ Désignation d'un pilote de projet (directeur des ressources humaines et logistiques)).
- STRATEGIE ET POLITIQUE
 - ✓ Maintenir la participation de la zone de police au groupe de travail « absentéisme » et suivre de manière plus approfondie ses recommandations ;
 - ✓ Développer les contacts et les partenariats avec la médecine du travail et le médecin-contrôle ;
 - ✓ Améliorer le bien-être au travail, notamment en tenant compte des conclusions de l'analyse des risques psycho-sociaux ;
 - ✓ Impliquer davantage le conseiller en prévention dans les choix qui sont posés ;
 - ✓ Maintenir un effectif suffisant voire l'augmenter pour limiter la charge de travail ;
 - ✓ Mieux suivre et accompagner les collègues en maladie et revenant au travail.

²¹ Méthode utilisée : méthode SD Worx – nombre de jours de maladie/261*nombre de personnes).

²² A titre de comparaison le taux d'absentéisme d'une zone voisine, la ZP Flowal, était de 14 % en 2018 (source : PZS 2020 – 2025 ZP Flowal).

- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS :**
 - ✓ Sensibiliser les membres du personnel à la problématique de l'absentéisme ;
 - ✓ Renforcer le contrôle médical, en recourant davantage au médecin-contrôle, principalement pour les membres du personnel ayant un facteur de Bradford élevé ;
 - ✓ Développer des mesures de prévention des accidents de travail ;
 - ✓ Accompagner les membres du personnel en fin de carrière ou ayant des problèmes médicaux permanents ou temporaires (mesures organisationnelles) ;

- **MANAGEMENT DES MOYENS :**
 - ✓ Investir dans du matériel de prévention de la santé (ergonomie, bien-être du personnel, etc.)

- **MANAGEMENT DES PROCESSUS :**
 - ✓ Développer les processus internes d'un point de vue « prévention de la santé, tant opérationnels qu'au niveau de l'appui (procédure des 3 feux verts, etc.) ;
 - ✓ Recourir au contrôle médical spontané pour les membres du personnel ayant un facteur de Bradford trop élevé ;

- **PARTENAIRES :**
 - ✓ Médecine du travail (SPMT – Arista) ;
 - ✓ Médecin-contrôle ;
 - ✓ Service Externe de prévention et de protection au travail ;
 - ✓ Police fédérale (groupe de travail « absentéisme) ;
 - ✓ Conseiller en prévention ;
 - ✓ Organisations syndicales
 - ✓ Personne de confiance.

- **FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES :**

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Rajeunissement en cours du cadre du personnel ; • Charge de travail acceptable comparée à d'autres zones de police ; • Cadre de travail relativement agréable • Moyens matériels suffisants pour travailler dans de bonnes conditions 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne d'âge relativement élevée • Problèmes de vie privée qui interfèrent sur le travail et génèrent de l'absentéisme
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de recourir à de l'appui externe (groupe de travail absentéisme, bonnes pratiques, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Médecin-contrôle peu collaborant avec la direction de la zone de police

		<ul style="list-style-type: none"> • Médecine du travail peu dynamique et disponible • Menaces sur le maintien à long terme d'un cadre du personnel suffisant, par manque de moyens financiers
--	--	--

- SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

INDICATEURS :

- ✓ Evolution du taux d'absentéisme ;
- ✓ Evolution du facteur de Bradford ;
- ✓ Evolution du nombre d'accidents de travail ;
- ✓ Nouvelle analyse des risques psycho-sociaux ;
- ✓ Investissements réalisés en matière de bien-être au travail.

MÉTHODE - OUTIL DE SUIVI :

Tableaux de bord réalisés sur base des indicateurs définis ;

FREQUENCE DE MESURE :

Une évaluation semestrielle voire annuelle nous paraît suffisante.

3.4.3 Motivation de phénomènes non retenus

Comme indiqué plus haut, définir des priorités suppose le déploiement de moyens spécifiques en vue de lutter contre les phénomènes de sécurité ciblés. Des choix s'imposent dès lors puisque la zone de police n'est pas en mesure de dégager une capacité nécessaire et suffisante en vue de combattre l'ensemble des phénomènes de criminalité.

A noter que nous avons tout de même défini trois phénomènes de sécurité prioritaires, dont le phénomène "troubles à la vie communautaire" incluant un nombre relativement important de problématiques, notamment celle de la consommation de stupéfiants sur la voie publique et celle des atteintes à l'environnement, soit un phénomène de plus que pour le précédent plan zonal de sécurité.

Notons également que la lutte contre les troubles à la vie communautaire évoquée plus haut (et nous pensons particulièrement aux ivresses publiques et à la consommation de stupéfiants en rue) aura peut-être une influence sur les faits de coups et blessures.

N'oublions pas non plus que les violences intrafamiliales feront également l'objet d'une attention particulière.

Il faut également tenir compte des réalités de notre zone de police. Celle-ci n'est pas nécessairement confrontée aux mêmes problématiques que certaines zones de police, notamment urbaines, où on risque de retrouver par exemple plus de faits de traite des êtres humains ou de radicalisme.

Enfin, précisons que, même si certains phénomènes n'ont pas été retenus, ils feront toujours l'objet d'un suivi et d'une intervention de qualité dans le cadre du travail de routine de nos services. En outre, les choix posés ne sont pas figés puisqu'un phénomène initialement non prioritaire pourrait, selon les circonstances, devenir prioritaire à l'issue d'une évaluation de la politique policière (PDCA). Notons que les phénomènes de sécurité retenus sont repris dans les priorités du PNS 2016- 2019 (lequel a fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 31/12/2020) et figurent également dans les

préoccupations majeures des autorités administratives, du Parquet, de la population et de la zone de police.

La sélection s'est portée sur les phénomènes qui retentissent au niveau local et pour lesquels des possibilités d'actions concrètes existent. Il est évident que ces choix ne diminuent en rien l'importance à apporter à l'égard des autres phénomènes. La zone de police sera attentive à leur éventuelle émergence et/ou évolution au sein du territoire zonal.

Le non-choix de certains phénomènes se justifient donc notamment par le fait que :

- La problématique n'est pas présente ou est présente de manière limitée sur le territoire de la zone de police.
- La problématique existe mais sa prise en charge ne nécessite pas la mise en place et le suivi d'un plan opérationnel spécifique. Elle est circonscrite de manière quotidienne par l'activité habituelle de nos services.
- Le phénomène est du ressort de la police fédérale ou nécessite une action au niveau supra-local.

Enfin, il ne faut pas oublier que, quels que soient les phénomènes retenus (basés sur l'image de la criminalité et les choix expliqués *supra*), il est tout-à-fait envisageable d'intégrer les thèmes transversaux du Plan national de sécurité 2016-2019, lesquels nous semblent rester pertinents²³.

Chapitre 4: Politique et gestion

4.1 Approche des priorités stratégiques :

Les objectifs stratégiques ayant été définis et formulés, la réflexion porte désormais sur le choix et la mise en œuvre de la stratégie qui permettra de contribuer à leur réalisation. Il incombe dorénavant de traduire les objectifs stratégiques retenus en objectifs opérationnels au travers de plans d'action structurés. La préparation, la mise en place et le suivi des plans d'action reposent sur :

- ✓ La rédaction d'un Plan de Déroulement Détaillé (PDD) ;
- ✓ La rédaction d'un Plan de Mesure ;
- ✓ Le choix d'indicateurs pertinents (Indicateurs de processus et de résultats) ;
- ✓ Un calcul de la capacité nette disponible ;
- ✓ Le coût financier engendré par l'exécution des plans d'action ;
- ✓ Une politique de communication interne / externe optimale ;
- ✓ Une évaluation périodique du plan d'action (mensuelle, trimestrielle, ...) ;

²³ Il y a 7 thèmes transversaux dans le plan national de sécurité 2016-2019 : *Approche administrative/échange d'informations* (à appréhender avec le projet PAALCO sur la Province de Namur), *Internet et TIC comme facilitateurs de la criminalité et pour le maintien de la sécurité et de la recherche, détermination de l'identité et fraude au domicile, approche axée sur le butin, coopération internationale dans la lutte administrative et pénale contre les phénomènes de sécurité, management de la recherche* (nous allons à cet égard continuer à développer l'utilisation du programme GES) et *groupes d'auteurs comme approche des missions de police*.

- ✓ Une évaluation annuelle du plan d'action pour un ajustement éventuel du plan (PDCA) ;
- ✓ Une politique de communication de la politique policière.

Pour chaque objectif stratégique et donc pour chaque plan d'action, un groupe de travail sera constitué.

4.1.1 L'équipe de suivi de la politique

Le suivi de la politique policière incombe au Chef de Corps²⁴. Cependant, il serait inconcevable que les collaborateurs ne soient pas impliqués dans l'exécution, mais aussi la préparation, le suivi et l'évaluation des plans d'action.

Chaque plan d'actions sera donc confié à un commissaire de police (le responsable des ressources humaines et matérielles pour la priorité "fonctionnement interne").

Les plans de déroulement détaillé ainsi que les plans de mesure détermineront les membres du personnel impliqués dans les plans d'action, les activités à réaliser, leur fréquence ainsi que la manière de rendre compte et auprès de qui.

La zone de police ne disposant pas d'un analyste stratégique, elle fera ponctuellement appel à l'analyste de la DCA Namur. Une collaboration et un appui de l'analyste stratégique de la ZP Flowal sont cependant envisagés.

4.1.2 Monitoring de la mise en œuvre de la politique

Dans le cadre du cycle de l'amélioration continue, la roue de Deming (PDCA) servira comme modèle de gestion.

L'étape 1 (Plan) consistera à préparer les plans d'actions et à planifier les actions.

L'étape 2 (Do) permettra la réalisation des actions.

L'étape 3 (Check) vérifiera la réalisation des actions que nous mettrons en parallèle avec les objectifs recherchés et les résultats obtenus.

L'étape 4 (Act) servira éventuellement à corriger et améliorer nos actions.

Annuellement, les responsables des plans d'action rendront compte au conseil zonal de sécurité des actions entreprises et des résultats obtenus. Les plans d'actions seront, au besoin, adaptés.

Vu la faible capacité humaine disponible à accorder à notre PZS, il est nécessaire que nombre de nos actions soient réalisées dans le cadre du travail journalier et qu'un outil de suivi adapté puisse être utilisé.

4.1.3 Outil pour le suivi et le rapportage de l'activité économique

Chaque responsable de plan d'actions mènera une réflexion en vue de mettre au point pour chaque objectif stratégique un outil de suivi fiable, performant, simple et exempt au maximum de « lourdeur administrative ». Dans ce cadre, il est clair que le choix des indicateurs est crucial. A l'instar des objectifs stratégiques, les indicateurs devront être « SMART » c'est-à-dire : Spécifiques, Mesurables, Acceptables, Réalistes et limités dans le Temps. En outre, pour que le suivi soit possible, il faut également veiller à ce que les données sollicitées soient disponibles.

²⁴ L'article 44 de la loi sur la police intégrée du 07/12/1998 précise que le Chef de Corps est *responsable de l'exécution de la politique policière locale, et plus particulièrement de l'exécution du plan zonal de sécurité.*

L'appui d'un analyste stratégique est envisagé en vue de définir les indicateurs de suivi les plus pertinents.

4.2 Gestion du personnel et des moyens

4.2.1 Gestion de la capacité en personnel

Nous estimons que les activités policières sont menées prioritairement selon deux axes :

- Les fonctionnalités de base (obligatoires) telles que définies dans la PLP 10 ;
- Les activités menées dans le cadre de la réalisation des objectifs stratégiques (décrites dans les plans d'actions correspondants).

Les autres activités consistent essentiellement :

- A la réalisation des missions à caractère fédéral ;
- A permettre la réalisation des missions et activités décrites ci-dessus (installer du matériel informatique pour permettre d'acter des plaintes, entretenir les véhicules pour permettre de patrouiller, ...) et qui pourraient être qualifiées de processus d'appui.

Pour déterminer les moyens humains nécessaires à la réalisation des activités pour atteindre les objectifs de ce PZS, il convient d'établir la capacité nette disponible (CND) et d'y déduire les servitudes (les missions de base obligatoires) et les missions à caractère fédéral.

La capacité potentiellement affectable à la réalisation des activités se trouvera dans la différence entre ces deux chiffres.

Notons qu'une politique de gestion des ressources humaines efficace est également essentielle en vue de :

- Permettre le suivi le plus réaliste possible de la capacité nette disponible et des capacités à allouer aux missions de base et aux activités liées à la réalisation des objectifs du PZS.
- Permettre de lutter contre l'absentéisme qui, in fine, affecte la capacité nette disponible, et qui fait l'objet d'un point d'attention particulière.

4.2.2 Gestion des moyens financiers

Une zone de police a pour raison d'être principale de favoriser, sur son territoire, l'émergence d'une société « sûre et viable ». Au niveau local, ce souci se concrétise par la volonté de remplir de la manière la plus efficace que possible la fonction de police de base, concrétisée par les 7 fonctionnalités contenues dans la circulaire PLP10.

Au-delà de cette fonction de police de base, la police locale tente d'affecter des moyens supplémentaires en termes humains et financiers pour les phénomènes définis comme prioritaires par le conseil zonal de sécurité, et décrits dans le plan zonal de sécurité.

Cependant, ces moyens humains et financiers ne sont pas illimités, d'où la volonté d'être efficace, mais aussi un souci évident d'efficience.

Une zone de police est une entreprise qui ne peut éluder la question de la « rentabilité ». S'agissant de surcroît d'une « entreprise publique », elle se doit de se montrer économe avec l'argent du contribuable, qu'il provienne d'une dotation fédérale ou d'une dotation communale.

A côté de l'objectif très noble de remplir ses missions en rendant un service de qualité au citoyen et de mettre l'accent sur certains phénomènes à travers des plans d'actions, elle doit donc en même temps maintenir des finances saines.

De ce point de vue financier, nous nous devons de garder une certaine prudence. En effet, nos bailleurs de fonds que sont d'une part l'Etat fédéral et d'autre part les communes subissent une certaine pression au niveau économique, et les temps à venir s'annoncent difficiles.

Cependant, nous ferons le maximum, avec l'appui de nos autorités, pour garantir un service de qualité au citoyen et respecter les engagements pris dans le présent plan zonal de sécurité, lesquels engendreront inévitablement des coûts financiers, notamment en termes d'*inconvenients* (heures de weekend et heures de nuit, voire heures supplémentaires) et d'investissements. Pensons par exemple à notre priorité interne relative à la réduction de notre empreinte écologique, laquelle nécessitera certains investissements, mais qui, s'ils sont bien pensés et choisis, engendreront à plus long terme d'intéressantes économies.

Quoiqu'il en soit, la confection annuelle du budget devra tenir compte des activités et investissements prévus dans les différents plans d'action, conçus « parallèlement » et en même temps que le budget.

Cette manière de faire nous permettra de nous donner les moyens de nos ambitions, mais de manière raisonnable, raisonnée et réaliste.

4.3. Approbation du plan

Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de plan zonal de sécurité.	
Membres du Conseil Zonal de Sécurité	Signatures
Christophe BOMBLED Bourgmestre de Cerfontaine Président du conseil et collège de police	
Vincent MACQ Procureur du Roi de Namur	
André DEMARTIN Bourgmestre de Philippeville	
Pascal JACQUIEZ Bourgmestre de Doische	
Michel REMACLE 1 ^{er} Commissaire Divisionnaire Directeur Coordinateur	
David DOYEN Commissaire Divisionnaire Chef de Corps	

ZP HERMETON ET HEURE: Tableau organique 2019

ANNEXE 1

PIQUIN
Comptable spécial

CDP DOYEN
Chef de Corps 1 CDP - 1

CP DANDOIS 1 CP - 1

CP PAULY
Quartier/Accueil
1/3/14/0/1 - 1/3/13.1/0/1

CP BAYOT SER
1/2/5/0/1 - 1/2/4/0/3

CP Appui ops/ CI
1/1/3/0/0,5 - 0/1/3,8/0/0

Inter/ Circu/OP/DP
1/7/20/0/1 - 1/4/18/0/1

THIANGE
RHL 1 ETP
0/0/0/0/11,5 - 0/0/0/0/9,15

ACCUEIL

PROXIMITE

ROBAUX 1 ETP D

- INPP ANCKAERT Philippeville
- INPP COLONVAL
- INPP DUPRE
- INPP DUSART
- INPP RENARD
- INPP MALBURNY
- INPP MERVEILLE
- INPP SCHOTTE

- INPP MATHOT Cerfontaine
- INPP SALVADOR
- INPP HARTE
- INPP SOENS
- INPP VASSEUR

- INPP PAULET Doische
- INPP DENIS
- INPP MASSART
- INPP PIRON

- ENQUETE**
- INPP DECERE
 - INPP DULAUROY
 - INPP ANCIAUX
 - INPP CRESTANI
 - INPP HENRY
 - INPP MANNIETTE

- SAPV
- LAROCHE AS ETP B

- CIZ**
- INPP TERWAGNE
 - INPP BAL
 - INPP DIDION
 - INPP THIRY
 - INPP CHALVIER
 - CALOG 1/2 ETP B

- INTERVENTION**
- INPP DUBOIS
 - INPP THIBAUT
 - INPP COOREN
 - INPP BEN ZAGHOUD
 - INPP BERG
 - INPP BRUNOT
 - INPP DE WAELE
 - INPP DEBUISSON
 - INPP DELOBBE
 - INPP DEMARTEAU
 - INPP FRANCOIS
 - INPP GERARD
 - INPP GINTER
 - INPP HJUAUX
 - INPP POURBAIX
 - INPP WUJLMART
 - INPP VANDEBROEK
 - INPP SCHAILLEE
 - INPP VERSAEVEL

- LAPAILLE SIPP 0,8 ETP B**
- CHARLIER ICT 4/5 B
 - ADMINISTRATIF
 - LOGISTIQUE
 - COPPIN 1 ETP C
 - DARVILLE 0,8 ETP C
 - DEVOS 1 ETP C
 - DEVOGE 1/2 ETP D
 - CALOG 1/2 ETP C
 - DEVOGE 1/2 ETP D
 - CALOG 1/2 ETP C
 - INPP JACMART
 - INPP BECHET
 - INPP LAMBERT
 - DE WITTE 1 ETP C

- ANGILLIS 1/2 ETP D
- BRASSEUR 1/2 ETP D
- BROUWAEYS 1/4 ETP D
- JAMME 1 ETP D
- DELAIRE 1 ETP D
- OUVRIER ETP D
- OUVRIER 1/4 ETP D

Tableau du Cadre et de l'Effectif de la Zone de Police 5315							
« Hermeton et Heure »							
Développement de la structure	Cadre opérationnel					Calog	
Structure	Fonctionnalités et missions principales	Officier	Moyen	Base	Agent	Statutaire	Contractuel
Chef de Corps	Organisation et gestion du Corps Répartition des tâches Projets locaux de sécurité Développement de la politique Contact Autorités / Presse	1 CDP	-	-	-	1 ETP B	
Ressources Humaines et Logistique	Gestion du personnel Gestion des moyens Formation continuée Gestion et suivi des dossiers disciplinaires Suivi des budgets	-	-	-	-	Grade commun 1 ETP A classe 2 1 ETP B 3 ETP C 1 ETP D ouvrier	½ ETC C 4 ETP D
						Grade spécialisé 1 ETP B (ICT)	
Direction des opérations/ Développement de politique/Intervention/ Circulation	Maintien de l'ordre Coordination des opérations Elaboration et suivi des rôles de permanence Développement de politique Fonctionnalité Intervention Fonctionnalité sécurité routière	1 CP	7 (5 Inter, 1 OP, 1 Circu)	20 (17 inter, 3 Circu)	-	1 ETP C	
Appui opérationnel/Dir Ops adj	Appui missions Dir Ops Gestion du CIZ Suivi alimentation BNG Enquête policière d'office Appui au développement de la politique Recherche et centralisation info OP	1 CP	1	3	-		½ ETP B
Proximité/Accueil/ Audit interne	Travail de quartier et accueil Audit et contrôle interne Gestion des armes Suivi libérés conditionnels	1 CP	3	14 (7 Ph, 4 Cerf, 3 Doische)			1 ETP C
Judiciaire	Recherche/enquête locale Direction SAPV Appui au réseau « TAM » Coordination Mentorat	1 CP	7 enquêteurs (2 INPP – 5 INP)		-	Grade spécialisé 1 ETP B (SAPV)	
Sous-total		5	13	42	0		16
Globalement		5	55				16
			60				16

Cadre Calog :

1 ETP A de classe 2 – 4,5 ETP B – 5,5 ETP C – 5 ETP D

Plan d'engagement 2020-2025.

Situation de la ZP 5315 au 01/11/2019.

Cadre prévu au tableau organique : 76 ETP dont 60 ops et 16 CALOG

CADRE PREVU	Offr	Moyen	Base	Calog A	Calog B	Calog C	Calog D
Ops	5	13	42				
Calog				1	4,5	5,5	5

Cadre réel au 01/11/2019 : 65,65 ETP (-10,35) dont 52,7 ops (- 7,3) et 12,95 Calog (- 3,05)

CADRE REEL	Offr	Moyen	Base	Calog A	Calog B	Calog C	Calog D
Ops/Calog	4	10	38,7	1	3,4	3,8	4,55
Prox Phil	1	1	6,3				0,8
Prox Cerf		1	3,6				
Prox Doische		1	3				
CIZ		1	3,8				
Direction	1				0,8		
Intervention	1	3	16				
Sv Circu		1	2				
SER	1	2	4				
SAPV					1		
Admin/Log				1	0,8	3,8	3,75
ICT					0,8		
Diff prévu/réel	-1	- 3	- 3,3	-----	-1,1	-1,7	-0,45

**Effectif réellement disponible au 01/11/2019 : 63,65 ETP (- 12,35)
dont 50,7 ops (-9,3) et 12,95 calog (-3,05)**

<u>Effectif disponible</u>	Offr	Moyen	Base	Calog A	Calog B	Calog C	Calog D
Ops/Calog	<u>4</u>	<u>10</u>	<u>36,7</u>	<u>1</u>	<u>3,4</u>	<u>3,8</u>	<u>4,55</u>
Prox Phil	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>5,3</u>				<u>0,8</u>
Prox Cerf		<u>1</u>	<u>2,6</u>				<u>0,5</u>
Prox Doische		<u>1</u>	<u>3</u>				<u>0,25</u>
CIZ		<u>1</u>	<u>3,8</u>				
Direction	<u>1</u>				<u>0,8</u>		
Intervention	<u>1</u>	<u>3</u>	<u>16</u>				
Sv Circu		<u>1</u>	<u>2</u>				
SER	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>4</u>				
SAPV					<u>1</u>		
Admin/Log				<u>1</u>	<u>0,8</u>	<u>3,8</u>	<u>3</u>
ICT					<u>0,8</u>		
Diff prévu/dispo	- 1	-3	-5,3	-----	-1,1	-1,7	-0,45

Commentaires :

Cadre officier : arrivée du CP Pascal DANDOIS (Dir ops au 01/11/2019)

Cadre moyen :

- arrivée de l'INPP Romain COOREN au Sv Intervention et de l'INPP Frédéric DULAUROY au SER au 01/11/2019 ;
- départ attendu au 01/01/2020 de l'INPP Jules ANCKAERT (emploi vacant en mobilité 05/2019) ;
- incertitudes quant à la santé de l'INPP Claudy DUBOIS (Sv Intervention)

Cadre de base :

- Proximité de Philippeville : INP DUSART en exemption permanente (en disponibilité). Attente de l'appel auprès de la commission d'aptitude. Remplacé numériquement par l'INP Michael RENARD. INP DUPRE en prestations réduites suite à inaptitude médicale de longue durée (mi-temps)

- Proximité de Cerfontaine : INP SALVADOR en interruption de carrière pour congé parental (1/5 temps), ainsi que l'INP HARTE. INP Patrick SOENS en exemption depuis le 17/05/2019 !!!
- CIZ : INP CHAUVIER en surnombre (à 4/5^e) en attendant le départ en NAPAP de l'INPP TERWAGNE fin 2020.
- Intervention : Effectif en hausse en 2019 (arrivée des INP BEN ZAGHOUD, VANDEBROEK et HUAUX), en compensation des départs des INP STEVAUX et RENARD

Cadre Calog :

- Calog B : Incertitude autour de S. SOTTIAUX. V. LAPAILLE en exemption depuis le 06/08/2019.
- Calog D : départ à la pension de C. BROUWAEYS au 01/12/2019. Sera remplacée au poste de Doische par M. BRASSEUR.

- ANNEE	- DEPARTS	- ARRIVEES
- 2018	- CP MALBURNY - INP BALFROID - Art. 60 Yves COLLIN	- CP DANDOIS - INP LAMBERT - Lindsay ROBAUX - Fabian DELAIRE (en remplacement de DELIZEE parti le 01/01/2017)
- 2019	- INP STEVAUX (AINPP) - INPP CHALLE (NAPAP 01/02) - INP RENARD - C. BROUWAEYS (01/12)	- INP BEN ZAGHOUD - INPP COOREN - INP Inter (mob 05/19) - M. BRASSEUR - INP HUAUX et INP VANDEBROECK
- 2020	- INPP ANCKAERT (NAPAP 01/01) - Claudette COPPIN (01/04) - INPP TERWAGNE (NAPAP 01/12)	- INPP Prox Phil (04/2019) - Comptable Niv C mi-temps ?(mob 01/20) - INPP inter (mob 03/20)
- 2021	- INP DUSART (NAPAP 01/01) - INP PIRON (NAPAP 01/02) - INP DE WAELE (NAPAP 01/04) - INP ANCIAUX (01/06/2021)	- INP RENARD - INP Prox Doische (mob 03/20) - INP inter (04/20) - INPP DULAUROY - INPP Inter (mob 04/20)
- 2022	- INP COLONVAL (NAPAP 01/03) - Sabine SOTTIAUX	- INP prox Phil (mob 04/21) - Calog C mi-temps
- 2023	- INPP DUBOIS (NAPAP 01/01) - INPP JACMART (NAPAP 01/07)	- INPP Inter (mob 03/22) - INPP Circu (mob 01/23)
- 2024	- INPP MATHOT (NAPAP 01/01)	- INPP prox Cerf (mob 03/23)

	<ul style="list-style-type: none"> - INP BECHET (NAPAP 01/09) - CP PAULY (01/04) - INP MASSART (NAPAP 01/10) 	<ul style="list-style-type: none"> - INP Circu (mob 02/24) - CP prox (04/23) - INP Prox Doische (mob 02/24)
- 2025	- CP BAYOT (01/10)	<ul style="list-style-type: none"> - CP SER (mob 02/23) - INP Sv Circu ou inter (mob 01/25)



Données morphologiques

ZP Hermeton-et-Heure 5315

Date: 03 mai 2019

Version: 1.0

Editeur: DCA Namur – Appui à la Politique – CSL Claudie Raway

Table des matières

1	La zone de Police Hermeton-et-Heure 5315	5
2	Démographie	6
2.1	Chiffre global de la population par commune.....	6
2.2	Densité en 2018 et perspective 2017-2035	7
2.3	Non-belges en 2018	8
2.4	Structure de la population	10
2.4.1	Espérance de vie en 2009 (pas de données récentes)	11
2.4.2	Natalité.....	12
2.4.3	Taux de mortalité 2006-2015 pour 100.000 habitants	13
2.4.4	Age en 2018.....	14
2.4.5	Ménages selon le type – 2017	16
2.5	Niveau et conditions de vie	18
2.5.1	Niveau d’instruction	18
2.5.2	Revenus fiscaux.....	19
3	Enseignement	20
4	Emploi	21
4.1	Pourcentage de taux d’emploi 15-64 ans en 2018.....	21
4.2	Vers/de quelles communes ?	22
4.2.1	Dans quelle autre commune vont travailler les habitants du territoire de la ZP	22
4.2.2	De quelles communes viennent les personnes travaillant sur le territoire de la ZP.....	23

5	Economie	24
5.1	Part de terrains occupés par des commerces, bureaux et services	24
5.2	Zonings	25
5.3	Philippeville	25
5.3.1	L'effet taille du centre-ville	25
5.3.2	Taux de cellules vides	26
5.3.3	Vocation achat plaisir	27
5.3.4	Vocation achat de proximité	28
5.3.5	Attractivité régionale du centre-ville de Philippeville	29
5.4	Zones de développement.....	30
5.5	Entreprises assujetties à la TVA.....	30
5.6	Entreprises assujetties à la TVA par type.....	31
5.7	Entreprises assujetties à la TVA par forme juridique.....	32
6	TIC	33
6.1.1	Couverture réseau mobile en décembre 2018.....	33
6.1.2	Couverture réseau accès fixe large bande en juin 2018	34
7	Mobilité	35
7.1	Plan Communal de Mobilité	35
7.2	Proximité aux transports en commun.....	35
7.3	Train	36
7.4	Voiture	37
7.4.1	Données de base par le territoire de la ZP	37
7.4.2	Baromètre de la circulation pour la ZP.....	38

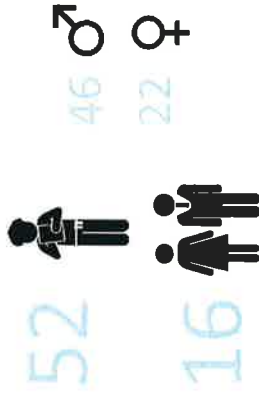
7.5	RAVEL.....	39
8	Baromètre cambriolage	40
9	Tourisme	41
9.1	Lacs de l'Eau d'Heure	41
10	Immobilier et occupation des sols	42
10.1	Immobilier	42
10.2	Occupation des sols.....	44
10.2.1	Territoire de la zone	44
10.2.2	Cerfontaine	45
10.2.3	Doische.....	46
10.2.4	Philippeville.....	47
10.3	Permis de bâtir	48
11	Agriculture.....	49
12	SEVESO	52

1 La zone de Police Hermeton-et-Heure 5315

Commissariat principal

Rue de la Gendarmerie 7,

5600 Philippeville



3 implantations

Collège de Police

M. BOMBLED Christophe	Bourgmestre de Cerfontaine	MR
M. JACQUIEZ Pascal	Bourgmestre de Doische	MR-IC
M. DE MARTIN André	Bourgmestre de Philippeville	Agir Ensemble

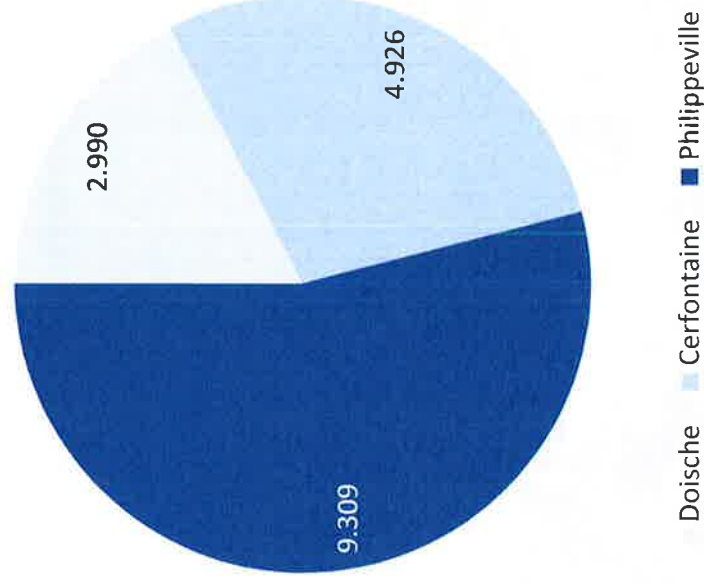
324,18km² - 8,84% de la Province

- Direction:4
- SAV : 1
- CIL : 5
- SER : 5
- Circulation : 3
- Proximité : 19
- Intervention : 19
- Administration : 12

2 Démographie

2.1 Chiffre global de la population par commune¹

Chiffre global de la population au 01/12/2018



¹ Données IBZ 2018

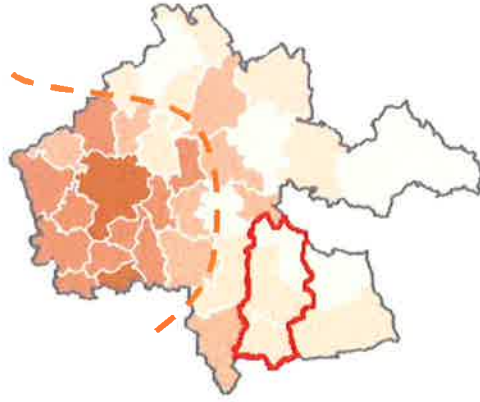
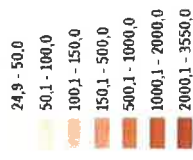
2.2 Densité en 2018 et perspective 2017-2035

Densité de population

Wallonie : 215,2 habitants/km²

Province

Densité de population au 01/01/2018 (habitants/km²)

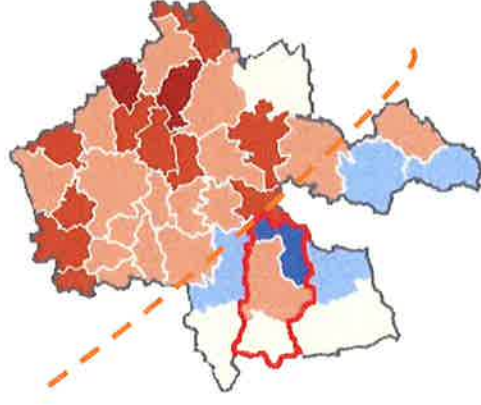
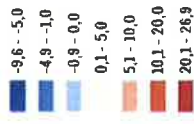


Auteur : IWEP, 2018 ; Source : Statbel

Wallonie : +7,0%

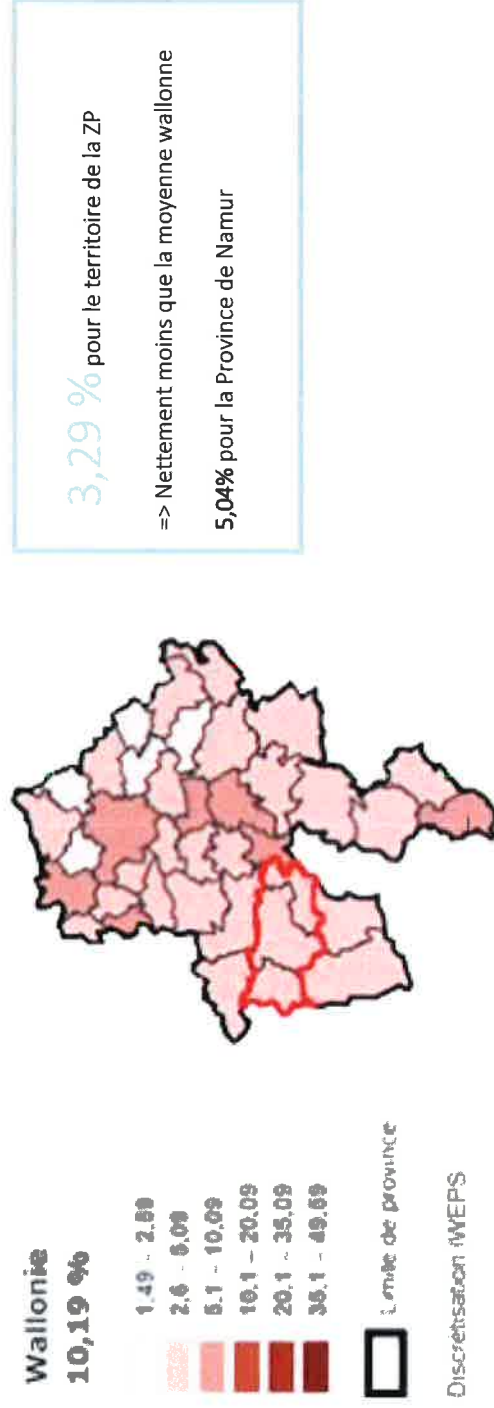
Limite de province

Taux de croissance de la population 2017-2035 (%)



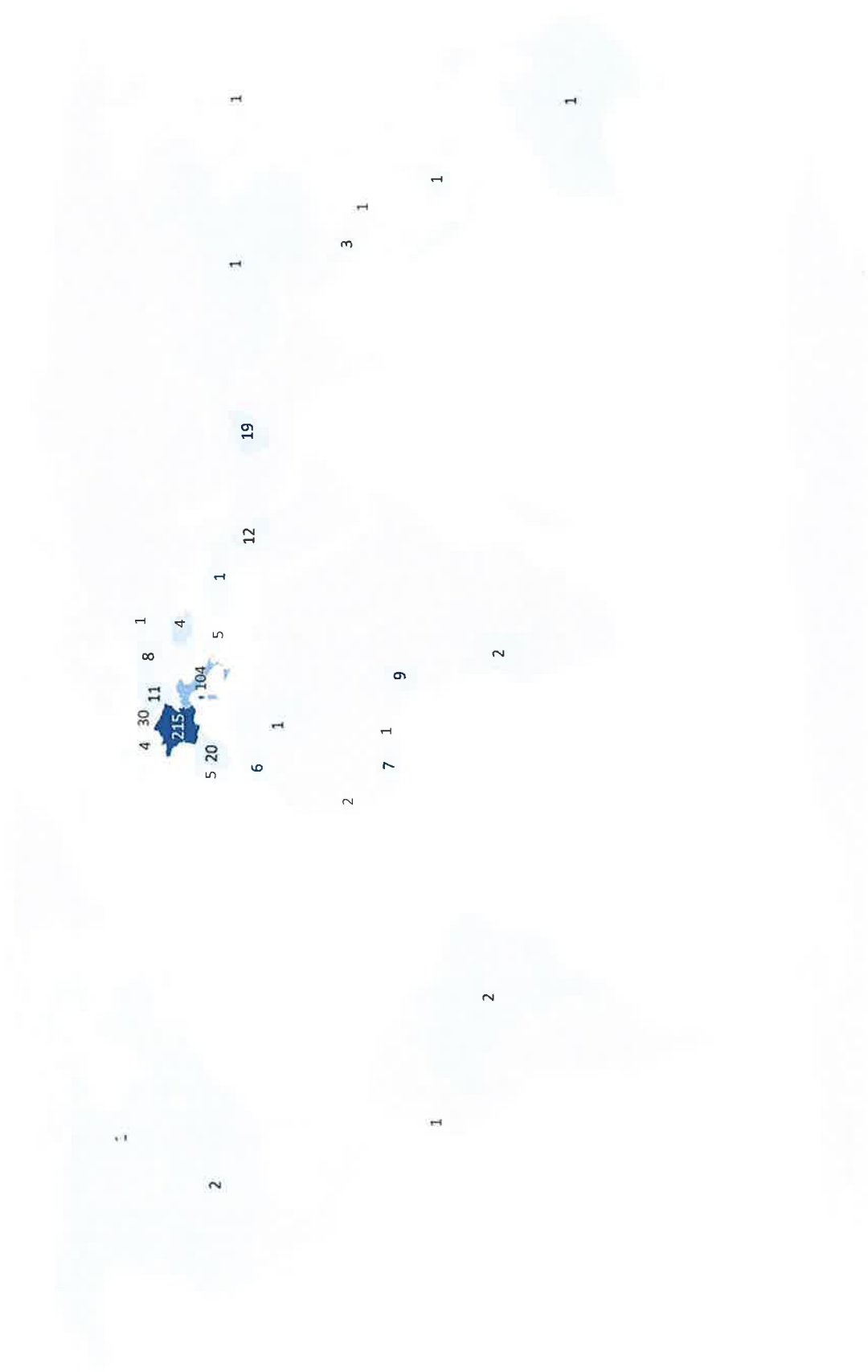
Auteur : IWEP, 2018 ; Sources : DEMO-UCL 2016, Statbel et Bureau fédéral du Plan 2018

2.3 Non-belges en 2018



Origines population non-belge - 2018 - ZP Hermeton-et-Heure

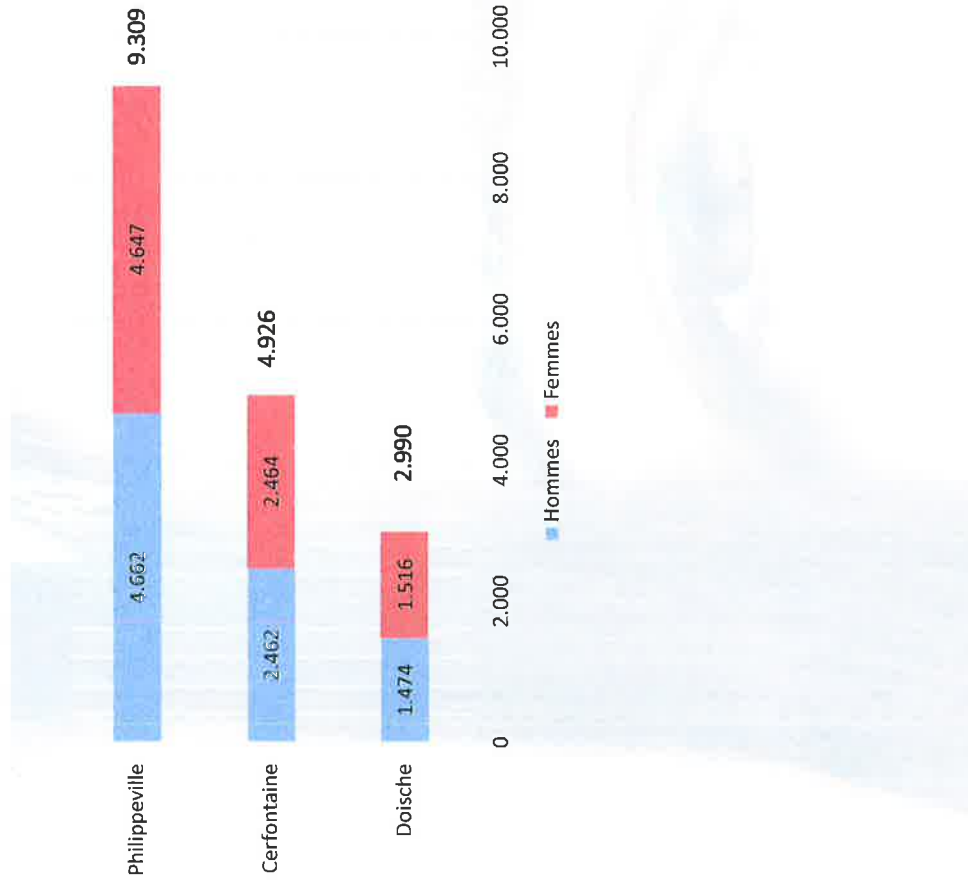
Série 1
215
1



Optimisé par Bing
© GeoNames, HERE, Microsoft, NavInfo, Wikipedia

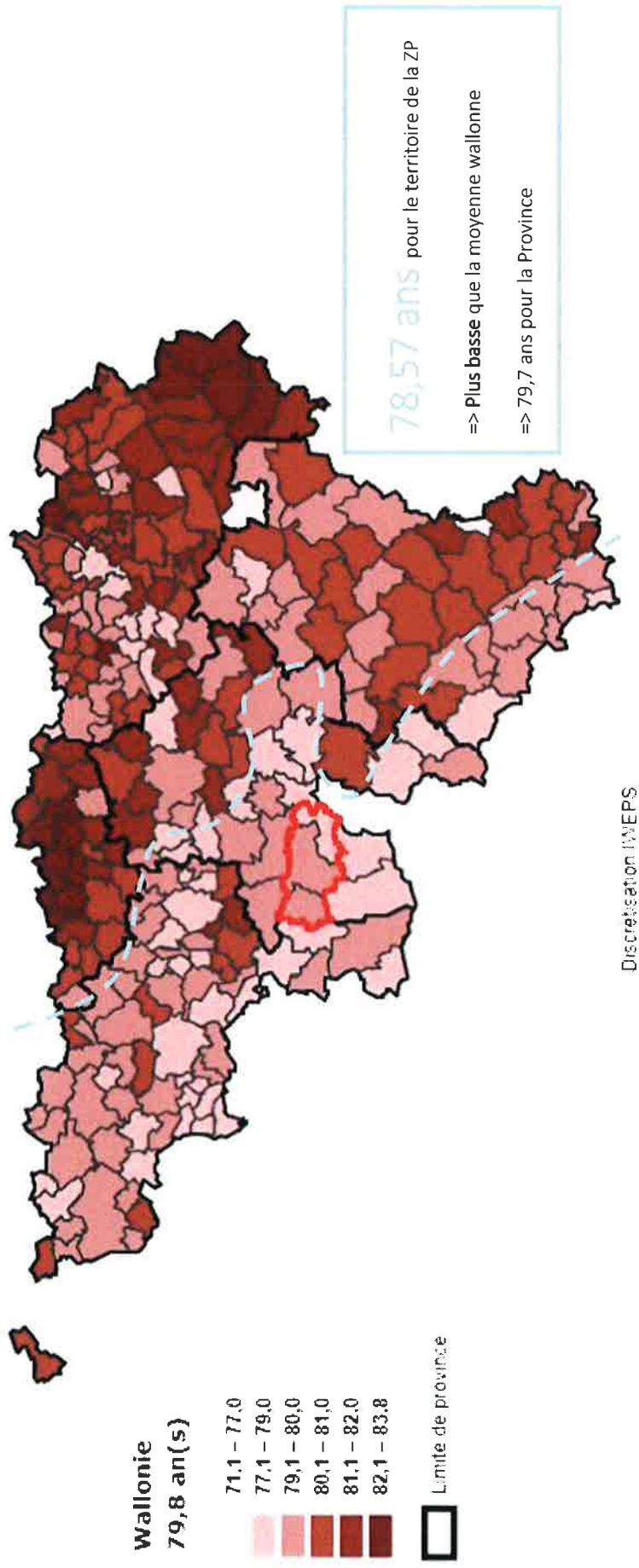
2.4 Structure de la population

Répartition hommes-femmes en 2018²



² Données IBZ

2.4.1 Espérance de vie en 2009 (pas de données récentes)



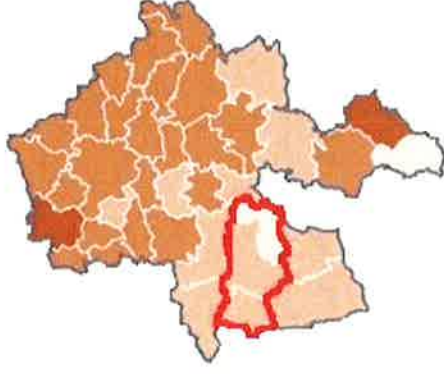
2.4.2 Natalité

Taux de natalité

Wallonie : 10,5 pour mille habitants

Province

Taux de natalité par an pour mille habitants de 2013 à 2016



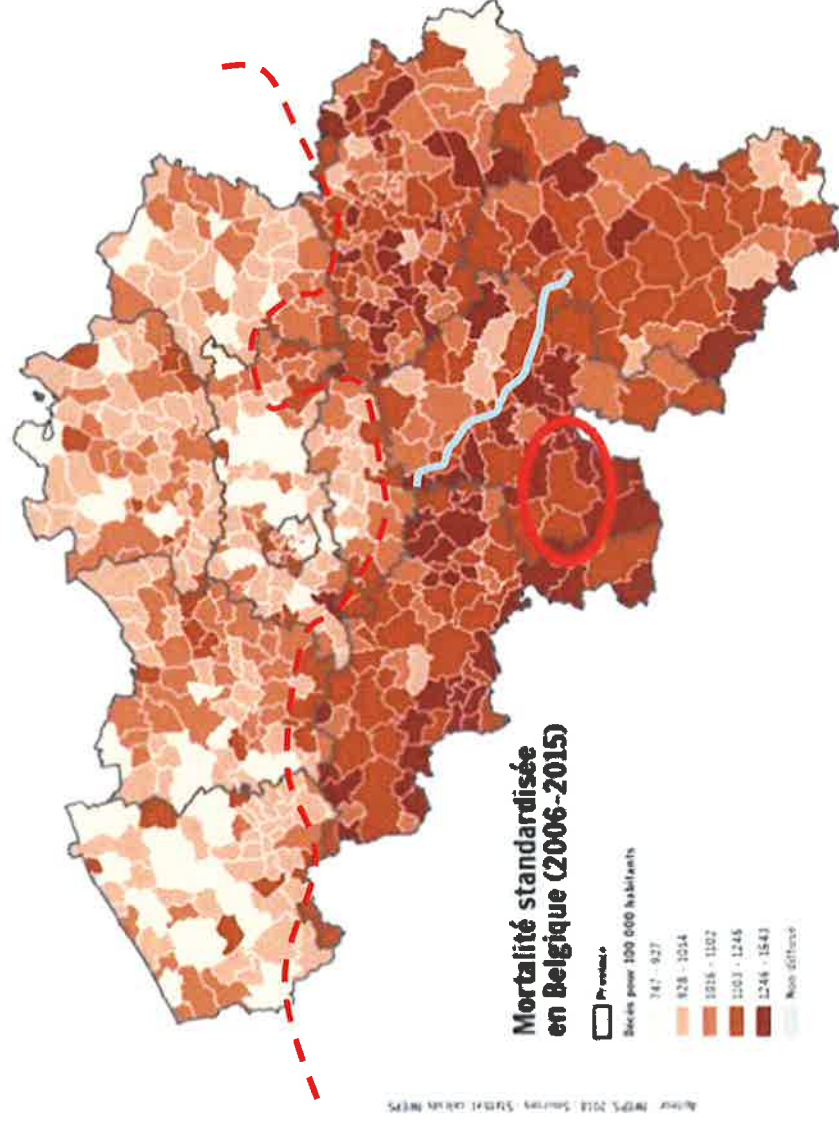
Auteur : MPPS, 2016. Sources : Statbel, Registry, National Institute of Statistics (MPPS)

Ratio Naissance/Décès



Nettement plus de naissances que de décès sur le territoire de la ZP

2.4.3 Taux de mortalité 2006-2015 pour 100.000 habitants



2.4.4 Age en 2018

Age moyen de la population

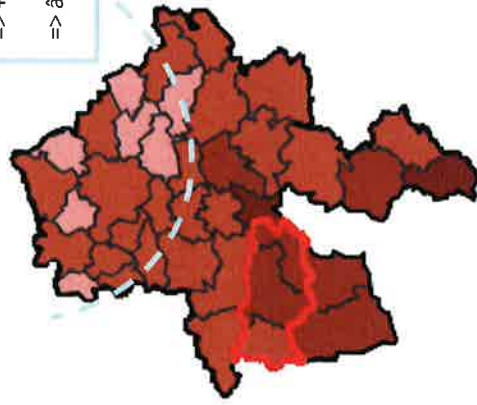
Wallonie

41,3 an(s)

35,2 – 36,0
36,1 – 38,0
38,1 – 40,0
40,1 – 42,0
42,1 – 44,0
44,1 – 46,9



Limite de province



Discrétisation IWEPS

POPULATION plus âgée sur le SUD de la Province

42,4 ans pour le territoire de la ZP

=> + âgée que la moyenne wallonne/Provinciale

=> âge moyen de la Province = âge moyen wallon (41,3 ans)

60 ans et + (%)

25,7% pour le territoire de la ZP

=> + élevé que la moyenne wallonne/Provinciale

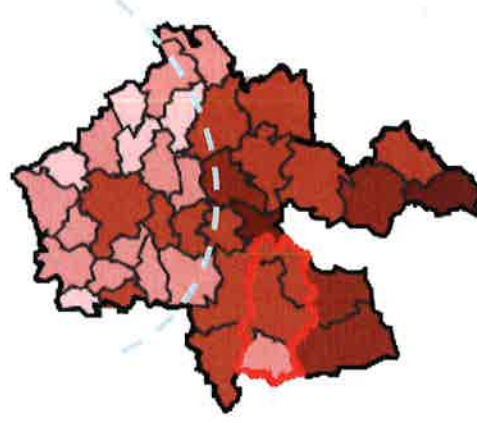
=> 24,6% pour la Province

Wallonie
24,5 %

15 – 18,0
18,1 – 21,0
21,1 – 24,0
24,1 – 27,0
27,1 – 30,0
30,1 – 33,5

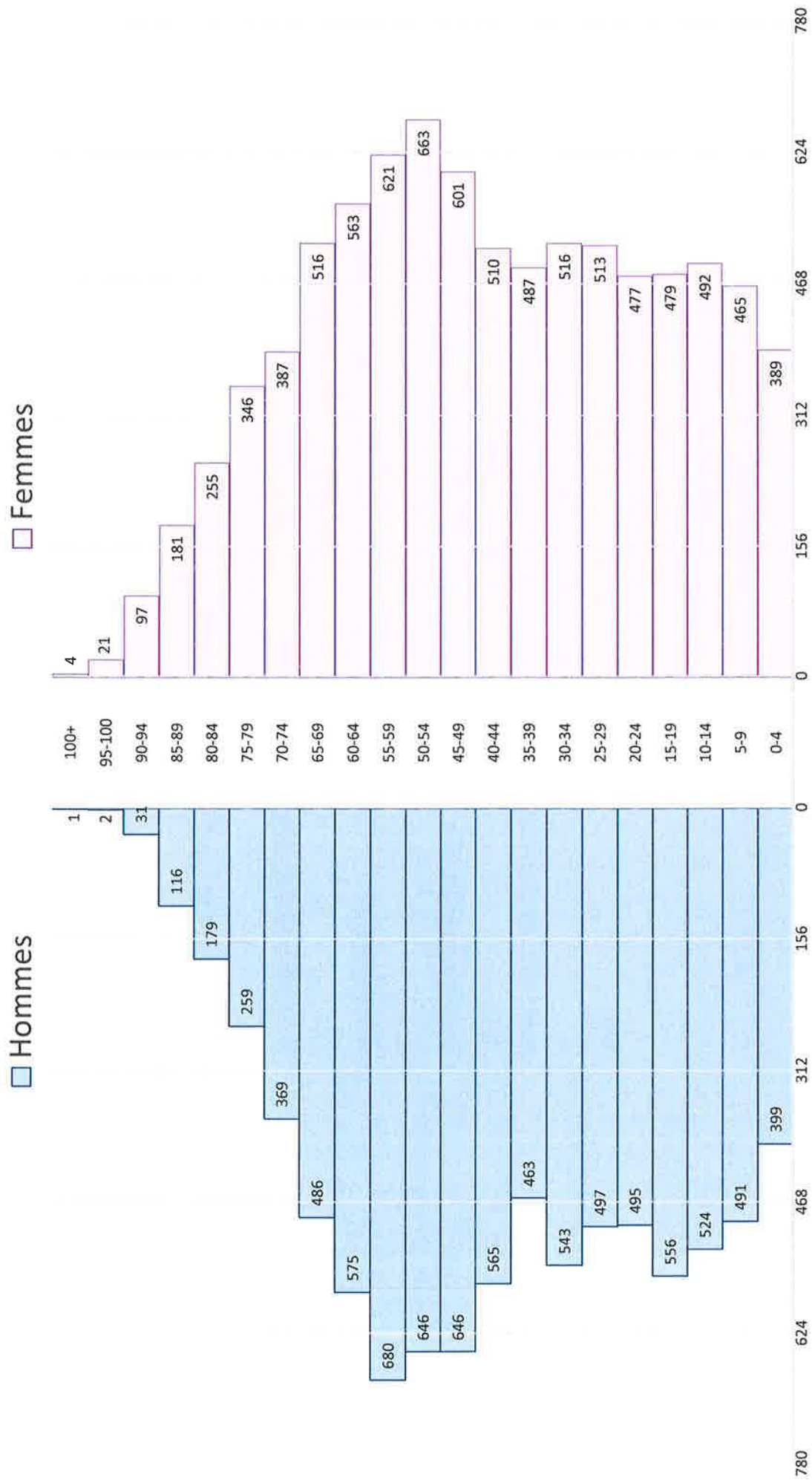


Limite de province

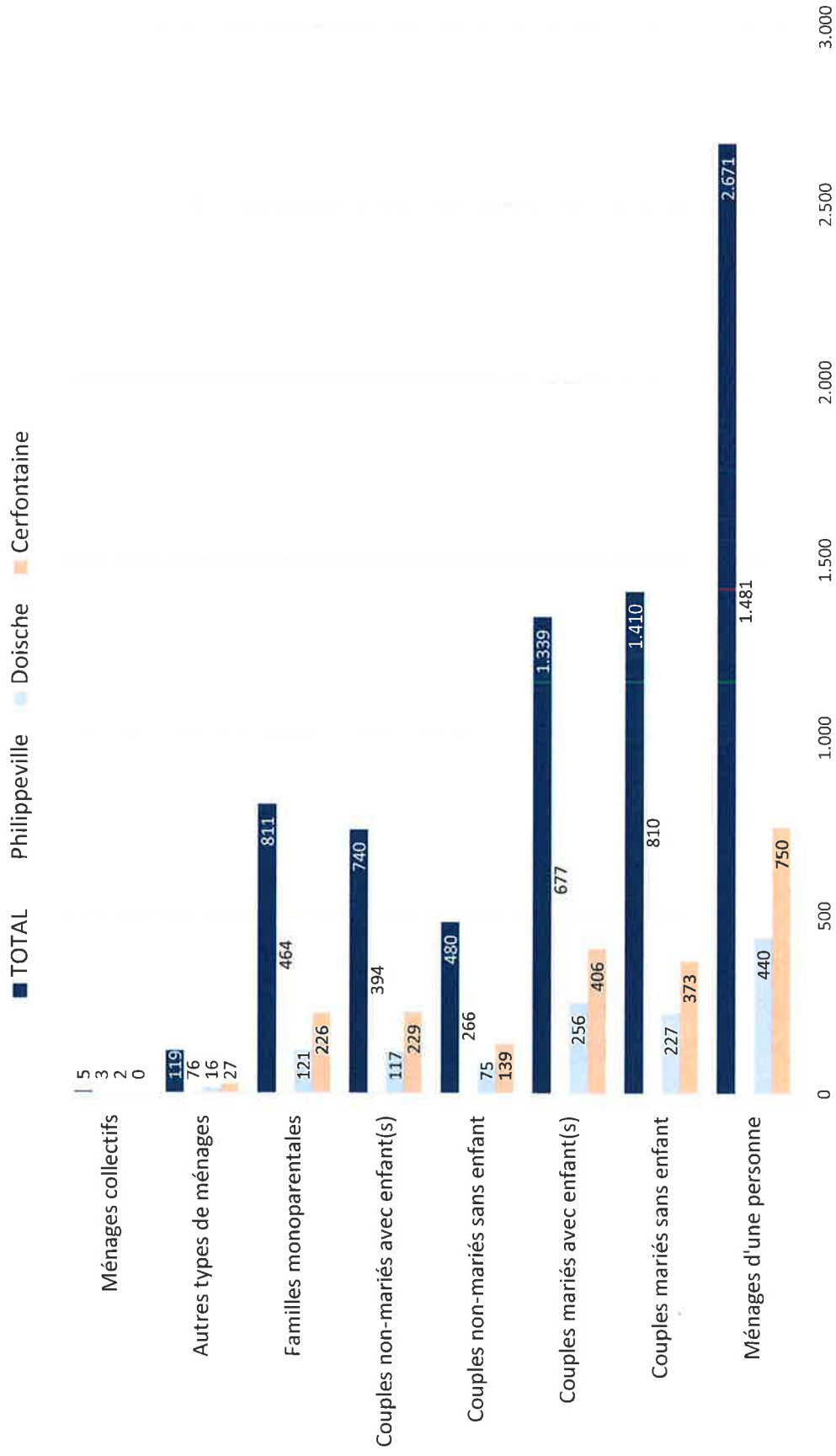


Discrétisation IWEPS

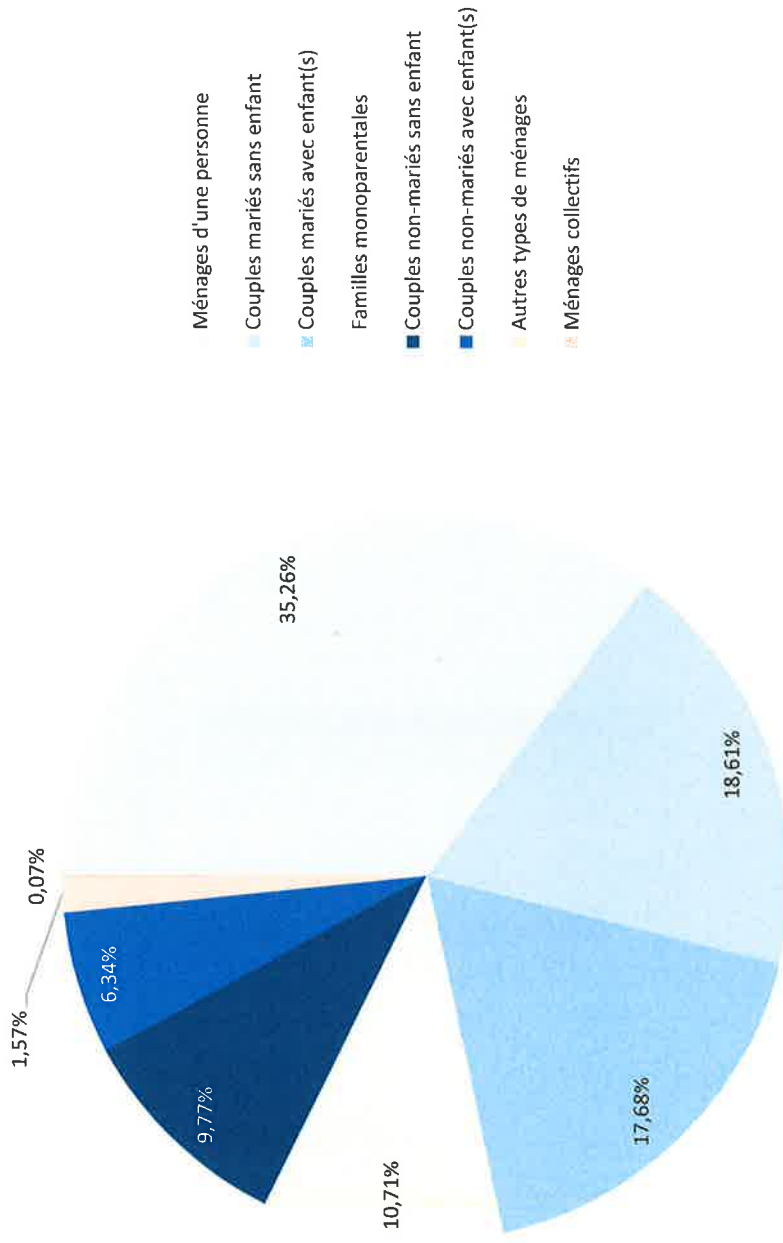
Pyramide des âges de la population du territoire de la ZP Hermeton-et-Heure au 01-2018



2.4.5 Ménages selon le type – 2017



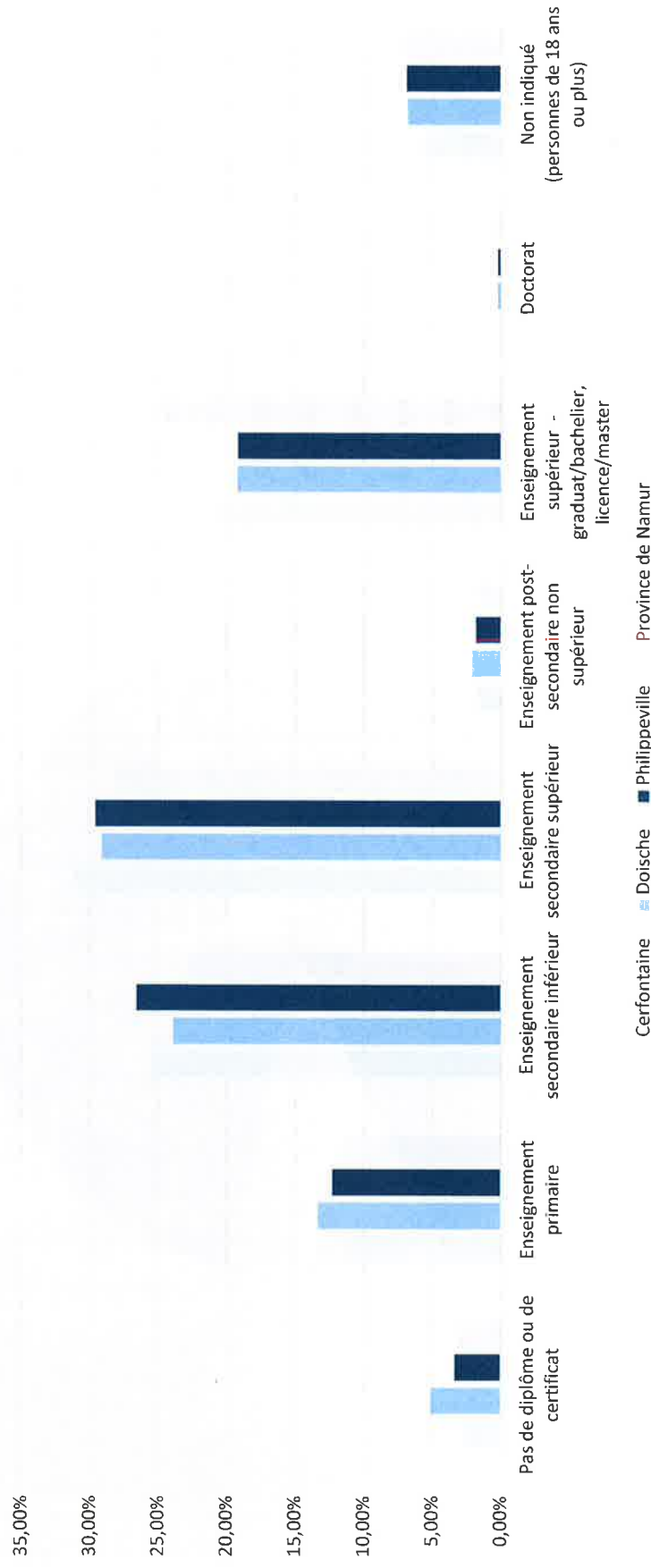
Pourcentage de ménages par type



2.5 Niveau et conditions de vie

2.5.1 Niveau d'instruction³

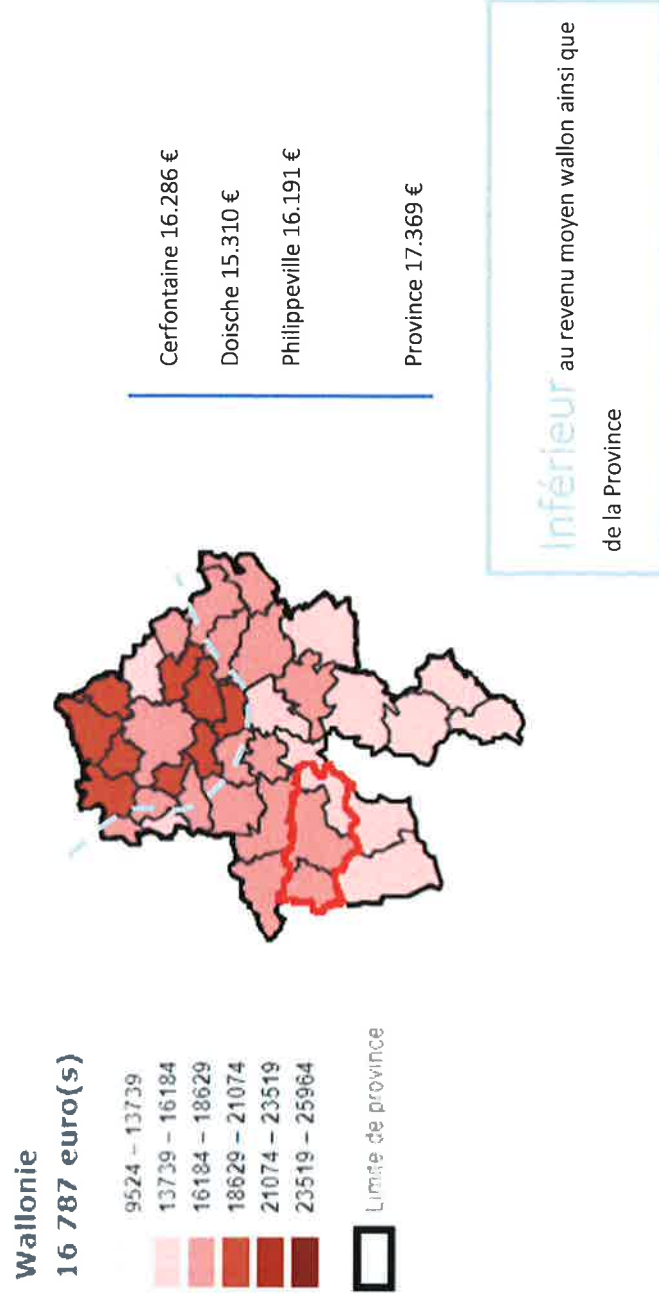
Niveau d'instruction - Population belge et étrangère de + de 18 ans résidant sur les communes de la ZP Hermeton-et-Heure



³ Données du CENSUS 2011 mises à jour en février 2015

2.5.2 Revenus fiscaux

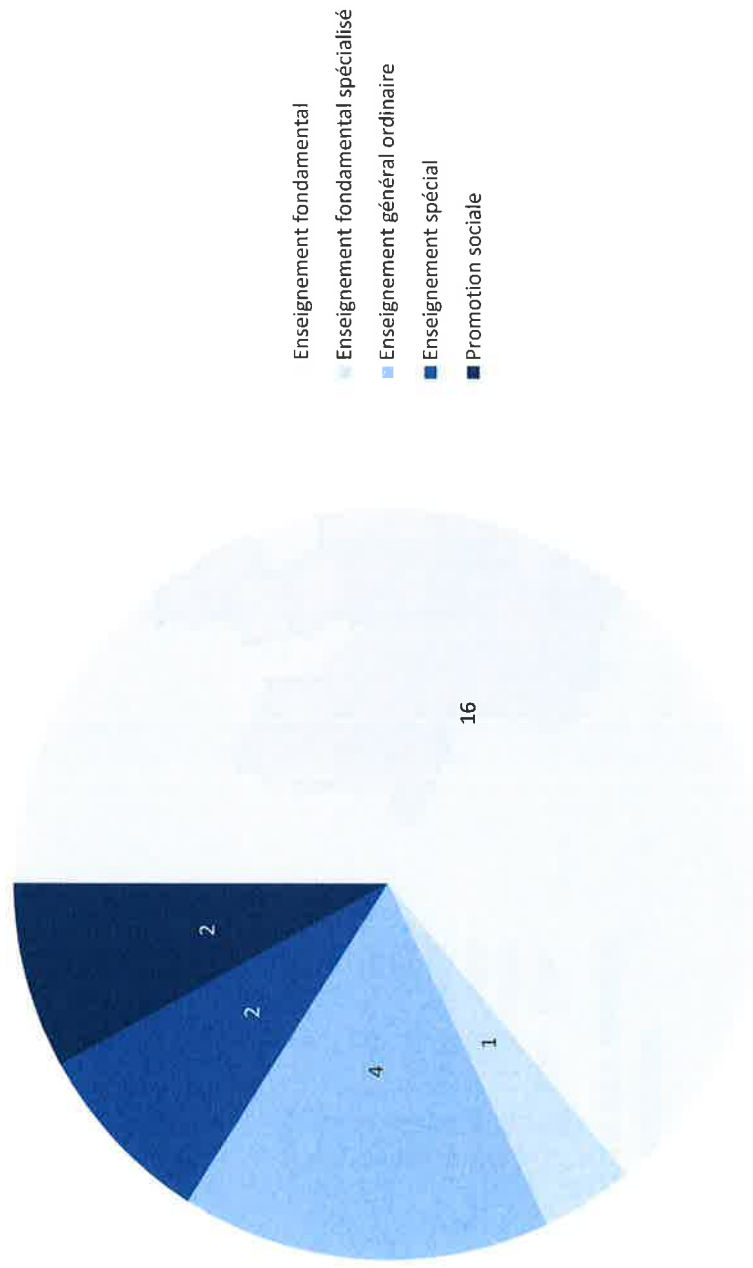
Revenu moyen par habitant en euros en 2016⁴ :



⁴ Source WALSTAT ; établi sur la base des déclarations à l'impôt des personnes physiques au lieu de résidence

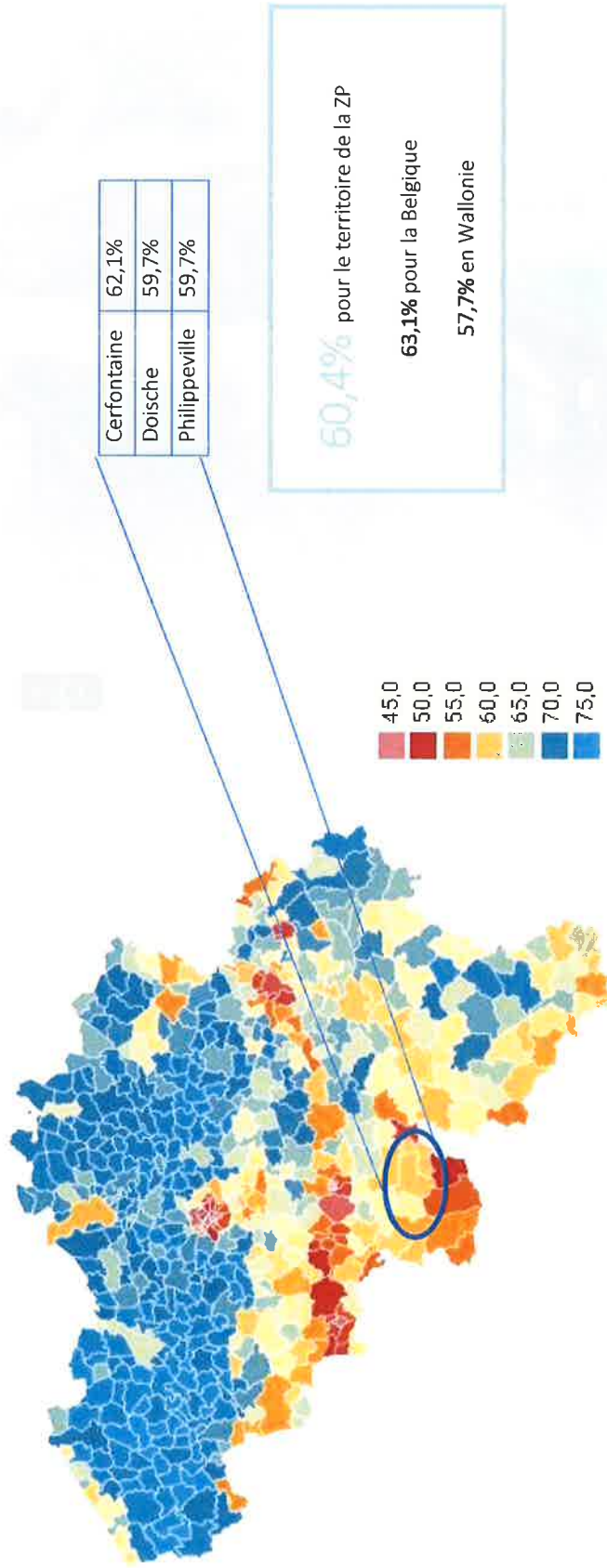
3 Enseignement

Nombre d'établissements (implantations)



4 Emploi

4.1 Pourcentage de taux d'emploi 15-64 ans en 2018



Claudia Roway - Source: INEPB - Télécharger les données - Created with DataVisiope

4.2 Vers/de quelles communes ?

4.2.1 Dans quelle autre commune vont travailler les habitants du territoire de la ZP

Dans quelle autre commune vont travailler les habitants?

Hermeton-et-Heure

Travail à l'étranger	
Cerfontaine	4
Doische	12
Philippeville	17
TOTAL	33



Carte : Claude Ravay - Source : STATBEL - Recupérer les données - Créé avec Datawrapper

4.2.2 De quelles communes viennent les personnes travaillant sur le territoire de la ZP

De quelles communes viennent les travailleurs

Hermeton-et-Heure



Carte: Claudie Raway - Source: STATBEL - Récupérer les données - Crée avec Datawrapper

5 Economie

5.1 Part de terrains occupés par des commerces, bureaux et services⁵

Part de terrains occupés par des commerces, bureaux et services (%)



⁵ Données WALSTAT du 01-01-2018

5.2 Zonings

Pas de zonings industriels sur le territoire de la ZP.

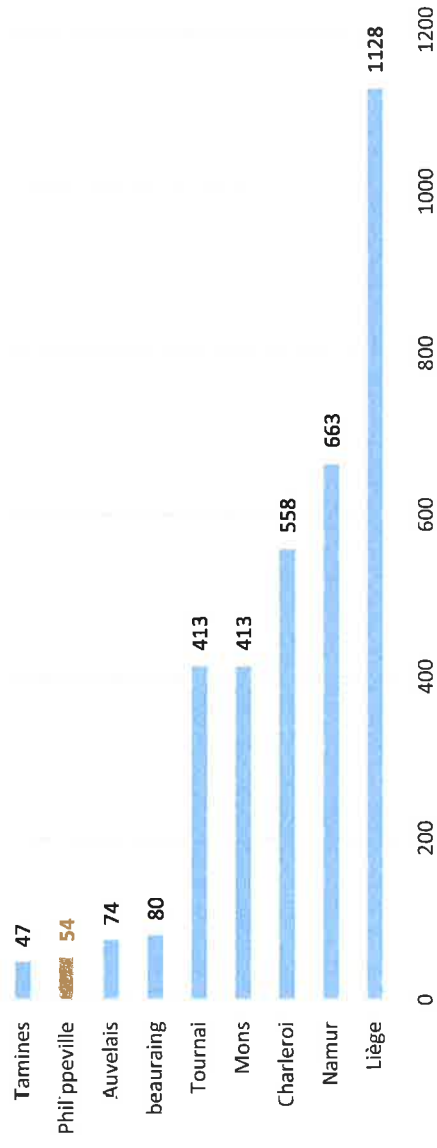
5.3 Philippeville

Philippeville fait partie des 31 villes wallonnes qui sont analysées chaque année par les analystes marketing de l'AMCV⁶. La dernière analyse a été réalisée courant de l'été 2018.

5.3.1 L'effet taille du centre-ville

Philippeville une taille très réduite ce qui limite fortement son potentiel d'attractivité régionale.

Effet taille du centre-ville (nombre de commerces)

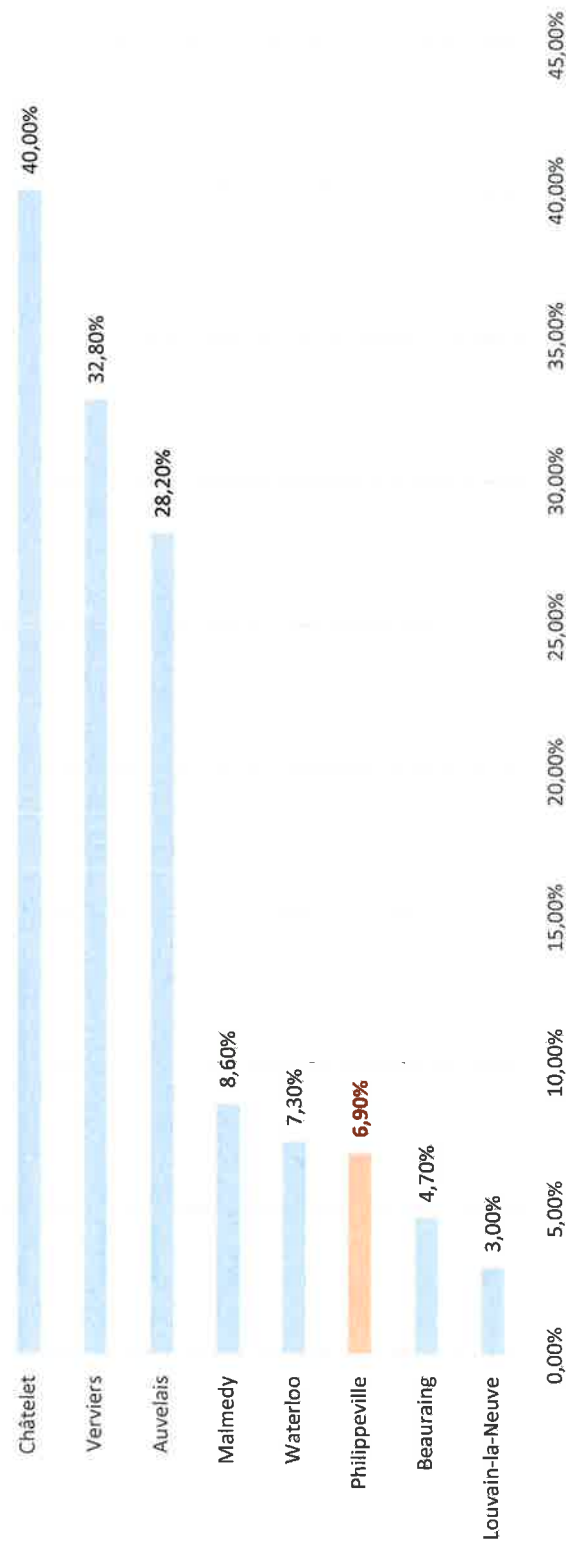


⁶ Association du Management de Centre-Ville

5.3.2 Taux de cellules vides

Les centres-villes de Beauraing et Philippeville font partie des plus petits centres-villes relevés. Cela ne les empêche pas de disposer d'un taux de cellules vides comparables à des centres commerciaux d'attractivité régionale, tout comme les centres-villes de Louvain-la-Neuve, Waterloo ou Malmédy.

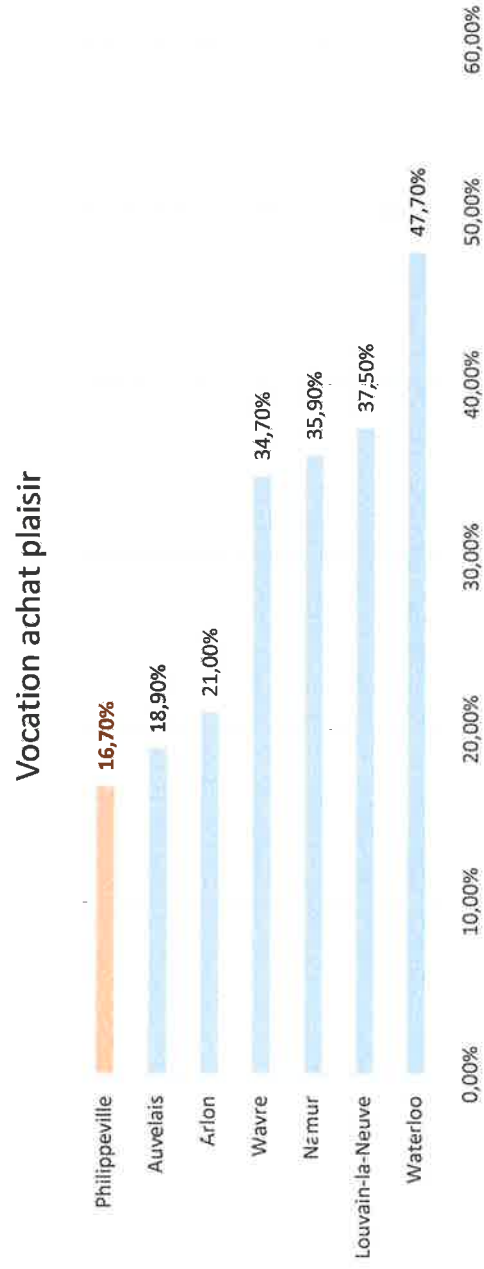
Taux de cellules commerciales vides



5.3.3 Vocation achat plaisir

La valeur vocation achat plaisir analysée par l'AMCV représente le pourcentage des secteurs dédiés à l'équipement de la personne et de la maison.

A Philippeville, ces commerces sont relativement peu présents. Cependant, il présente un autre type de spécialisation : la proximité.

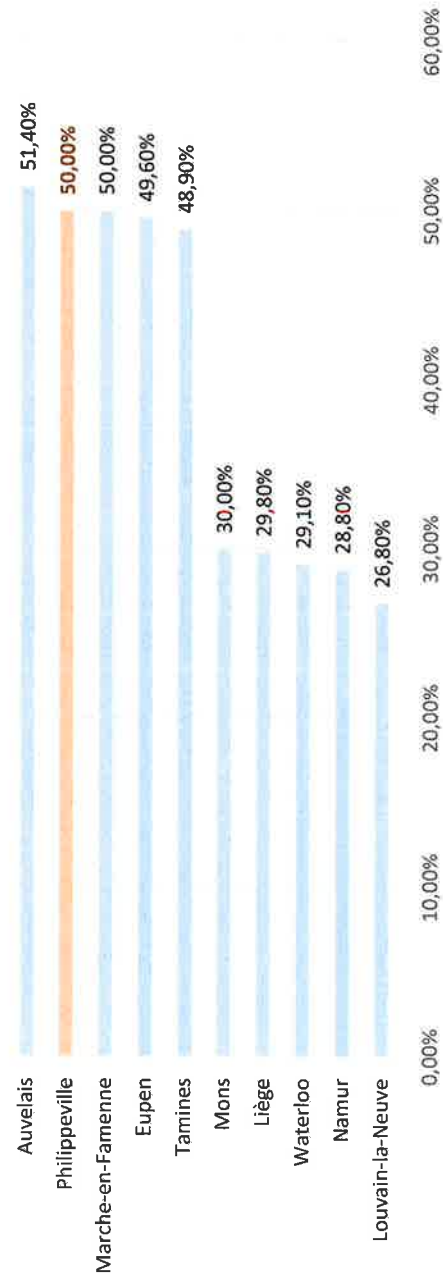


5.3.4 Vocation achat de proximité

La valeur vocation achat de proximité analysée par l'AMCV représente le pourcentage des secteurs dédiés à l'alimentation, les services et l'hygiène-beauté-santé.

Le centre-ville de Philippeville présente une spécialisation très importante dans les secteurs de la proximité.

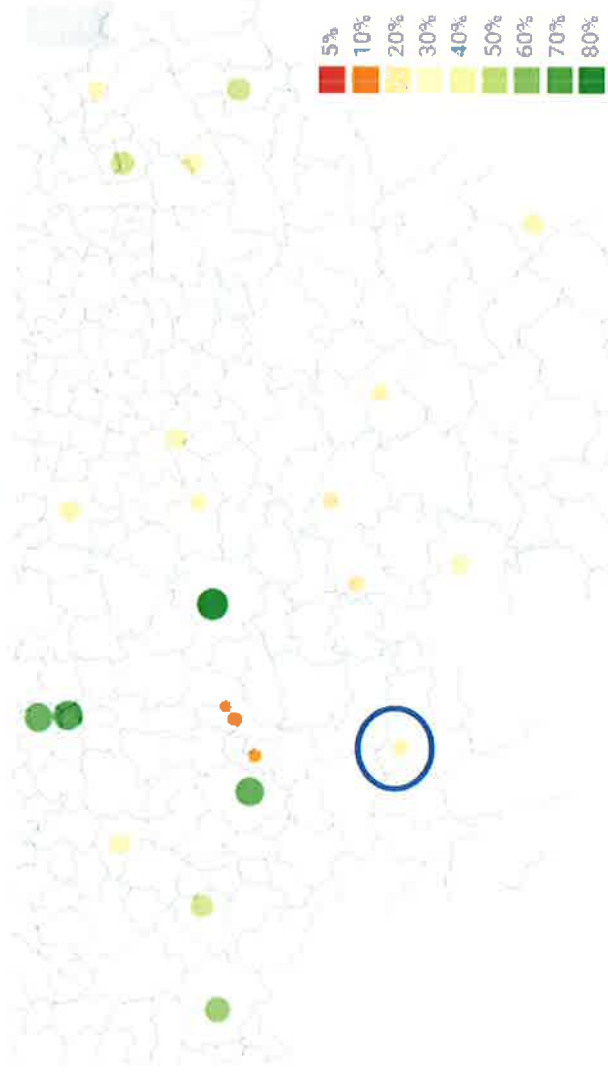
Vocation achat de proximité



5.3.5 Attractivité régionale du centre-ville de Philippeville

L'indicateur de l'AMCV, basé sur 4 facteurs⁷, montre que le centre-ville de Philippeville a un taux d'attractivité bas de 24,04% : petite taille, taux de cellules vides élevés, vocation commerciale moindre.

Taux d'attractivité des centres-villes



Carte : Claudie Rayat • Source : AMCV • Récupérer les données • Créé avec Datawrapper

⁷ L'effet taille du centre-ville, le taux de cellules vides, la vocation achat plaisir et la vocation achat de proximité

5.4 Zones de développement

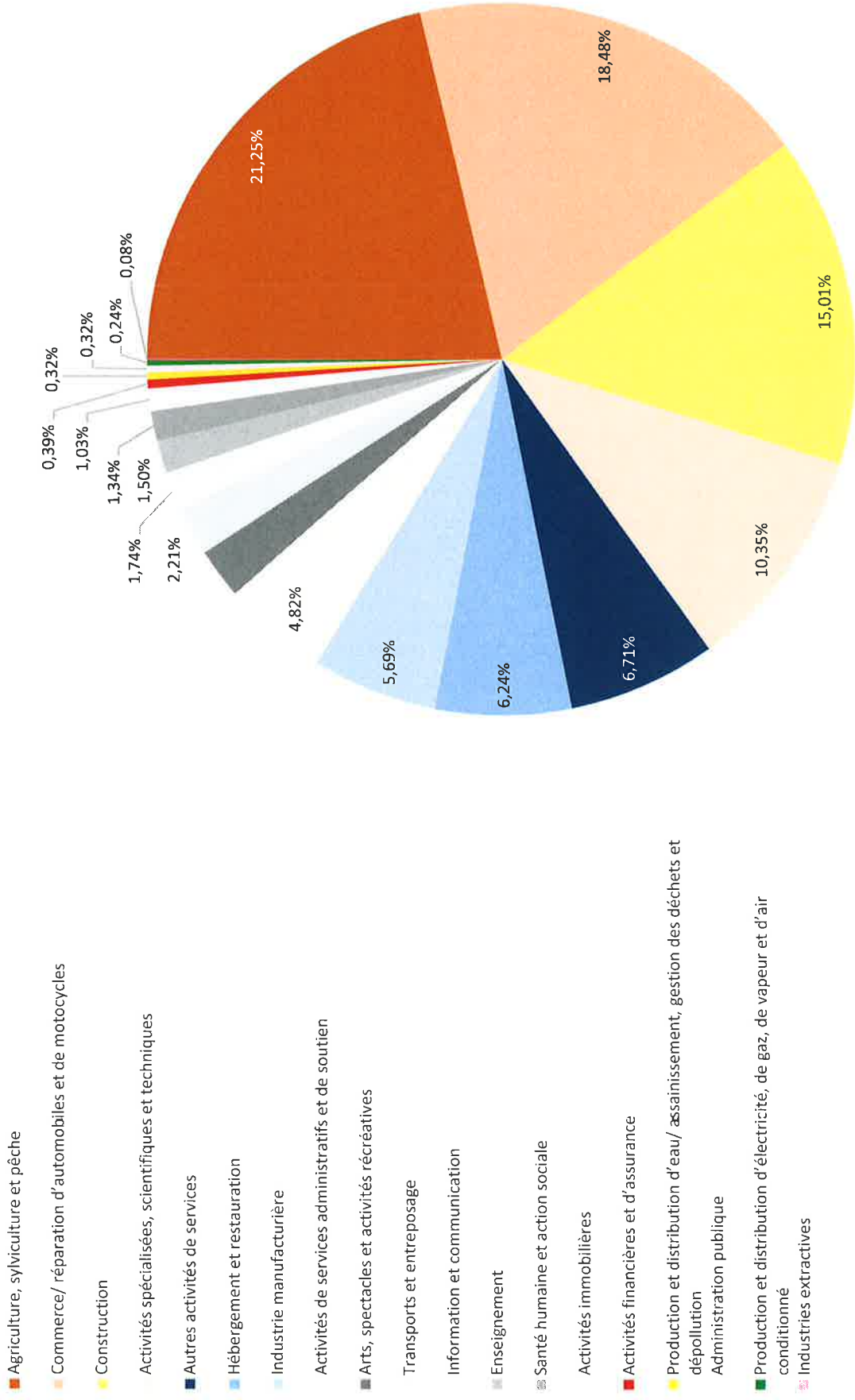
Aucune commune de la zone n'est présente dans les zones de développement créées par le Gouvernement wallon.

Ces zones peuvent bénéficier d'aides à finalité régionale pour la période 2014-2020. Ces aides sont des aides d'Etat aux entreprises notamment pour soutenir leurs investissements dans les régions moins favorisées d'Europe au regard de la moyenne européenne ou nationale.

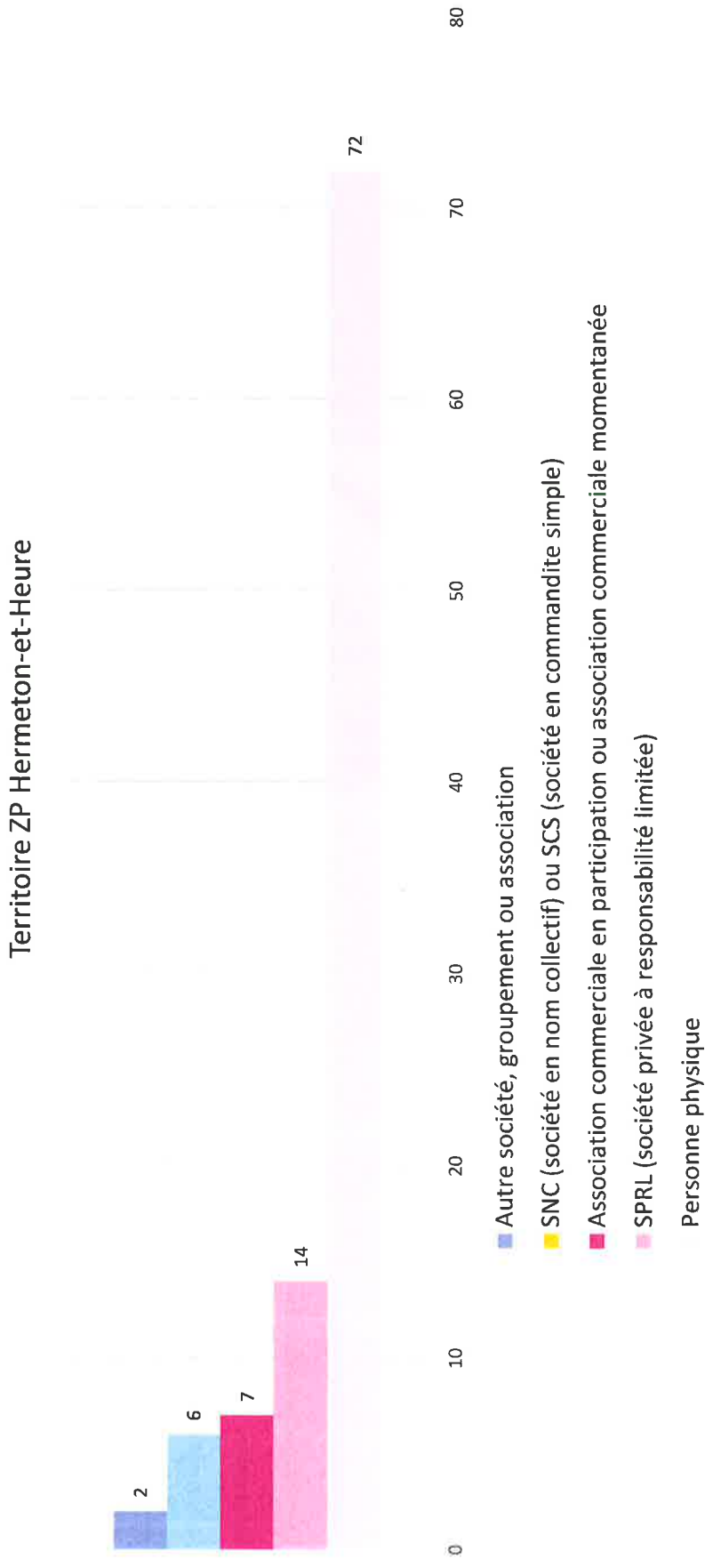
5.5 Entreprises assujetties à la TVA



5.6 Entreprises assujetties à la TVA par type



5.7 Entreprises assujetties à la TVA par forme juridique



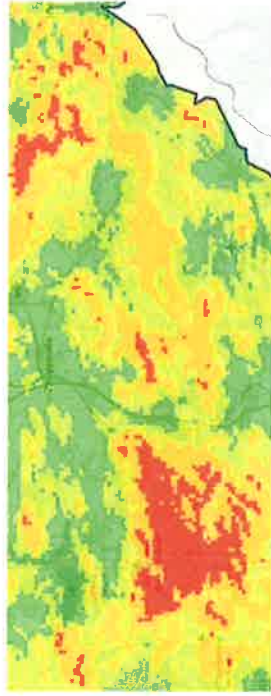
6 TIC

6.1.1 Couverture réseau mobile en décembre 2018

Le tableau ci-dessous résume les résultats de l'analyse de couverture 4G des communes de la zone d'étude. Une commune est en "zone blanche" si la couverture internet fixe à 30 Mbps ne dépasse pas 60 % de son territoire et que 100 % de son territoire ne bénéficie pas de couverture 4G à l'extérieur.

Couverture 4G des 3 opérateurs :

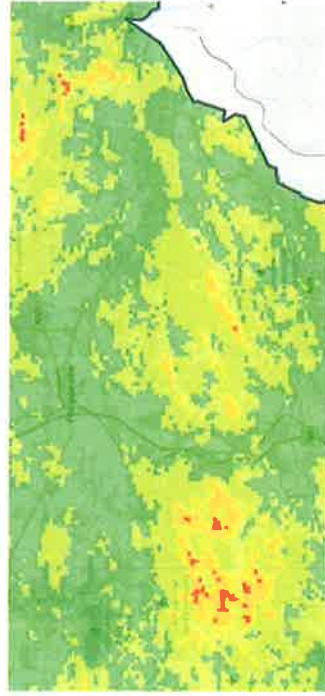
Télénet/Base :



Proximus :



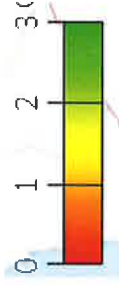
Orange :



1 = Signal satisfaisant

2 = signal bon

3 = signal très bon



6.1.2 Couverture réseau accès fixe large bande en juin 2018

La « zone blanche » est une zone pas ou peu desservie par l'ensemble des opérateurs actifs sur le marché belge en matière d'accès fixe à la large bande. Les ménages situés dans ces zones ne sont pas ou peu connectables au service d'accès à la large bande en fonction des différentes vitesses de téléchargement (1, 30 et 100 Mbps). [Les traits](#)

certains zones du territoire de la commune de Philippeville dans cette zone blanche.

Taux de connectivité de la population à la vitesse de :



1 Mbps : vitesse internet très faible

= 128Kb/sec de vitesse de téléchargement max

Cerfontaine : 99,9%, Doische : 98,95%, Philippeville :99,9%



30 Mbps : vitesse internet moyenne

= 3,75 MBps de vitesse de téléchargement

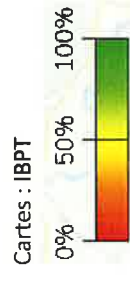
Cerfontaine : 74,55%, Doische : 34,25%, Philippeville :79,25%



100 Mbps : vitesse internet très bonne

= 12,5 MBps de vitesse de téléchargement

Cerfontaine : 30,41%, Doische : 14,6%, Philippeville :62,52%



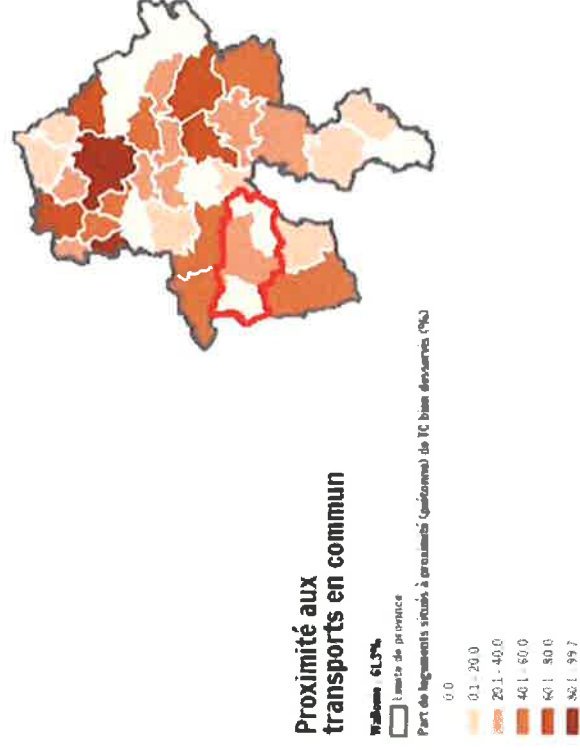
7 Mobilité

7.1 Plan Communal de Mobilité

En 2018, 1893 communes de la zone possèdent un PCM datant de 2003/2004.

Ils sont disponibles sur le portail de la mobilité en Wallonie : <http://mobilite.wallonie.be/home/outils/plans-de-mobilite/villes-et-communes.html>

7.2 Proximité aux transports en commun⁸

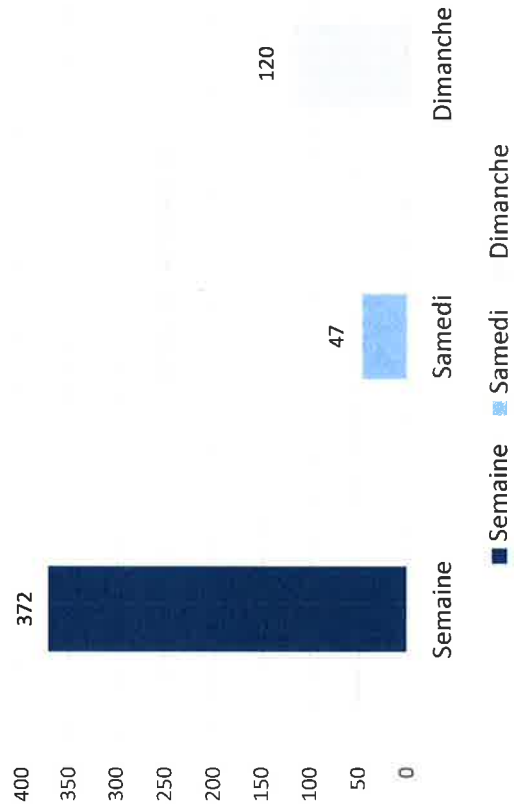


⁸ Source : SRWT - 2011

7.3 Train

Une gare est située sur le territoire de la ZP : la gare de Philippeville.

Nombre de voyageurs en octobre 2017 :



On notera que :

- La ligne Charleroi-Sud-Bruxelles Centrale entre dans le top 10 des lignes wallonnes ayant une ponctualité insuffisante aux heures de pointe : 77,44% de ponctualité seulement en 2017 pour +/- 1.628 trains mensuels.

⁹ Un train est considéré comme « à l'heure » lorsqu'il a moins d'1 minute de retard. La ponctualité de l'ensemble des trains de la SNCB était de 88,3% en 2017. Données SNCB/Navetteurs.be

7.4 Voiture

7.4.1 Données de base pour le territoire de la ZP

7.4.1.1 Réseau routier¹⁰

874,5 km soit 3,25% du réseau routier de la Province

7.4.1.2 Intensité du trafic¹¹

24,3 millions de véhicules par an, soit 3,81% de l'intensité du trafic de la Province

7.4.1.3 Nombre de véhicules

13 500 véhicules immatriculés au 1^{er} août 2018, soit 0,00% du nombre de véhicules total de la Province

¹⁰ Données IWEPS 2005 – pas de données récentes

¹¹ Idem

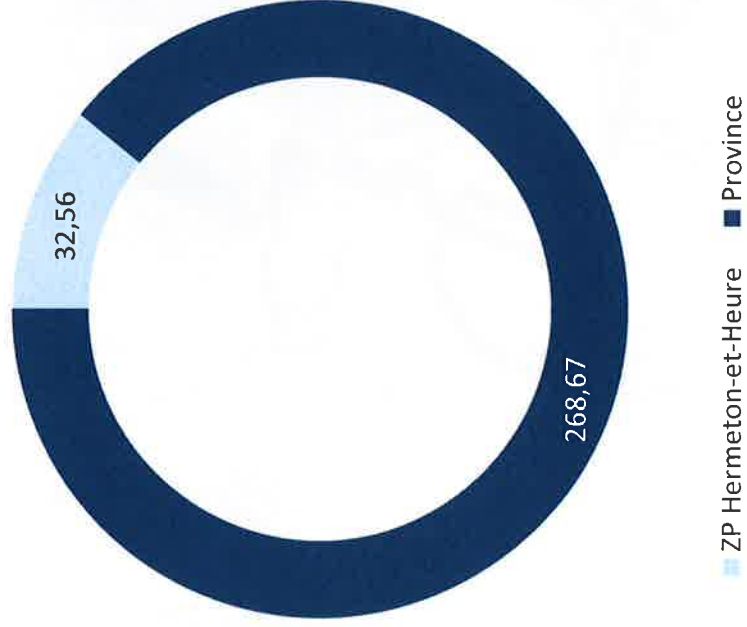
7.4.2 Baromètre de la circulation pour la ZP¹²



¹² Données DRI

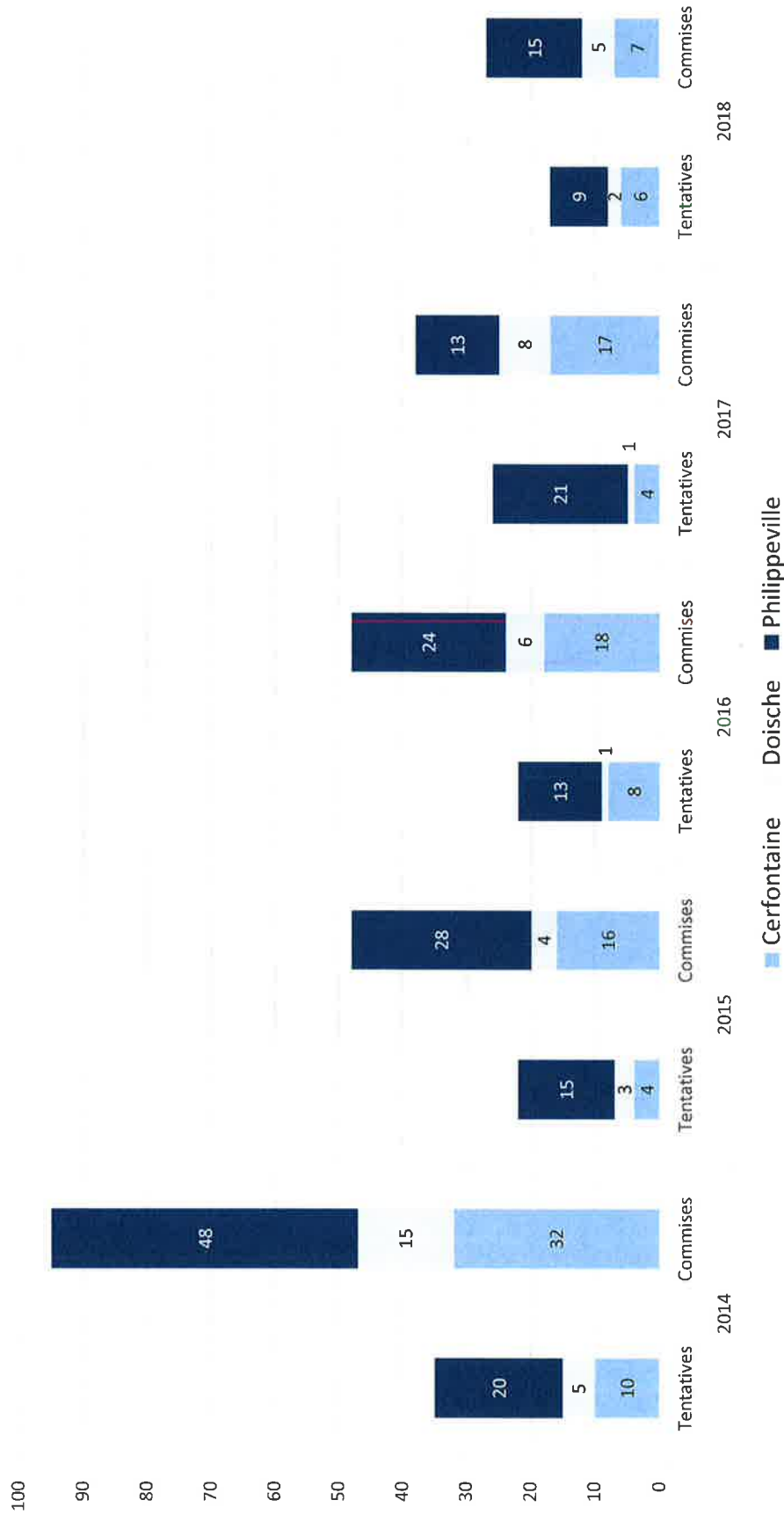
7.5 RAVeI

Nombre de km de RAVeI



8 Baromètre cambriolage¹³

Baromètre cambriolage ZP Hermeton-et-Heure



¹³ Données DRJ, banque de données clôturée à la date du 26 octobre 2018

9 Tourisme

9.1 Lacs de l'Eau d'Heure

Les Lacs attirent plus d'1 million de visiteurs chaque année.

Pour l'année 2016, le village LANDAL recensait 174.488 nuitées, le village LAMY en recensait 60.479.

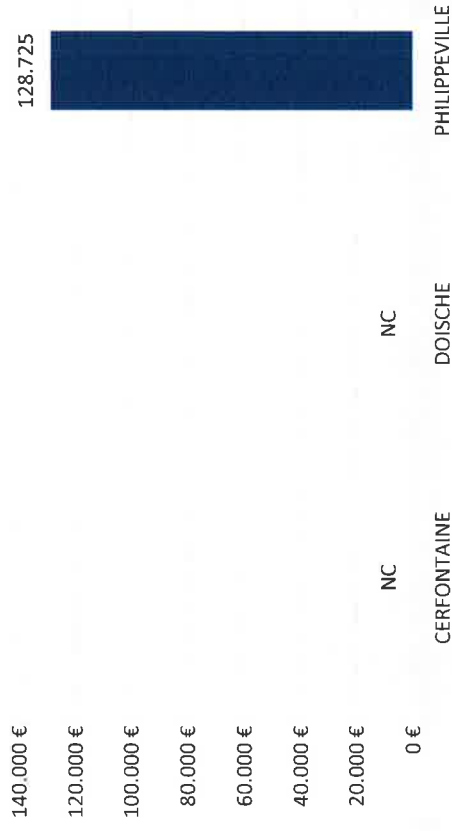
Le complexe aquatique fut visité par 155.832 personnes, le Relais de Falempise (situé sur le territoire de la ZP) a lui accueilli près de 55.000 personnes.

10Immobilier et occupation des sols

10.1 Immobilier¹⁴

Les logements wallons les plus chers en 2018 se situent à Lasne (550.000 euros) et les moins chers à Hastière (67.500 euros).

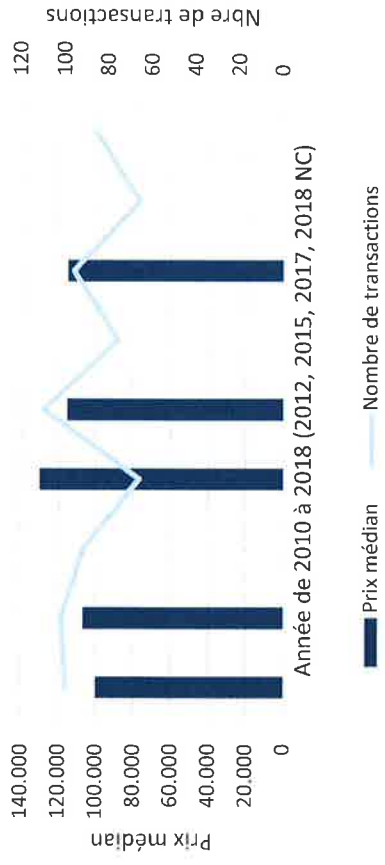
Prix médian Maisons 2018



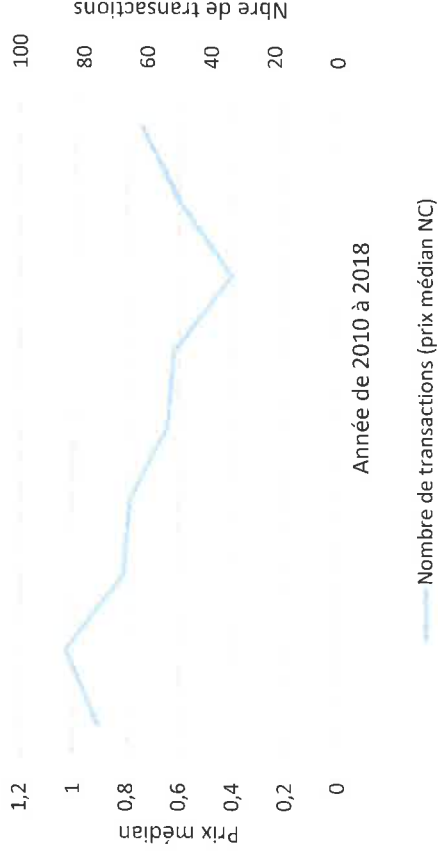
¹⁴ Données de STATBEL, 2010 - 2018

De manière plus détaillée :

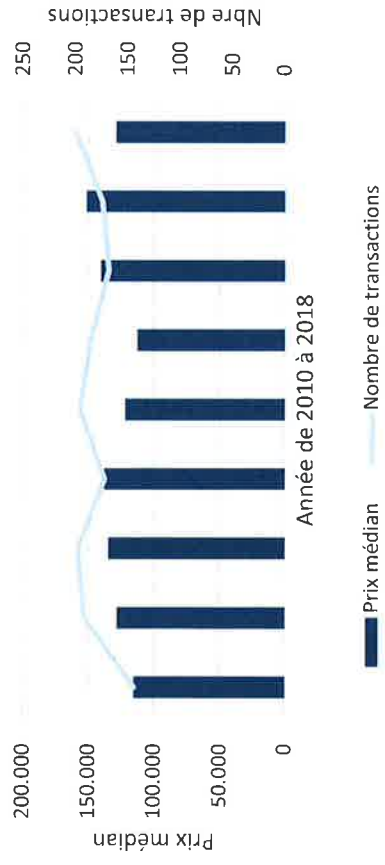
Ventes de biens immobiliers - Cerfontaine



Ventes de biens immobiliers - Doische



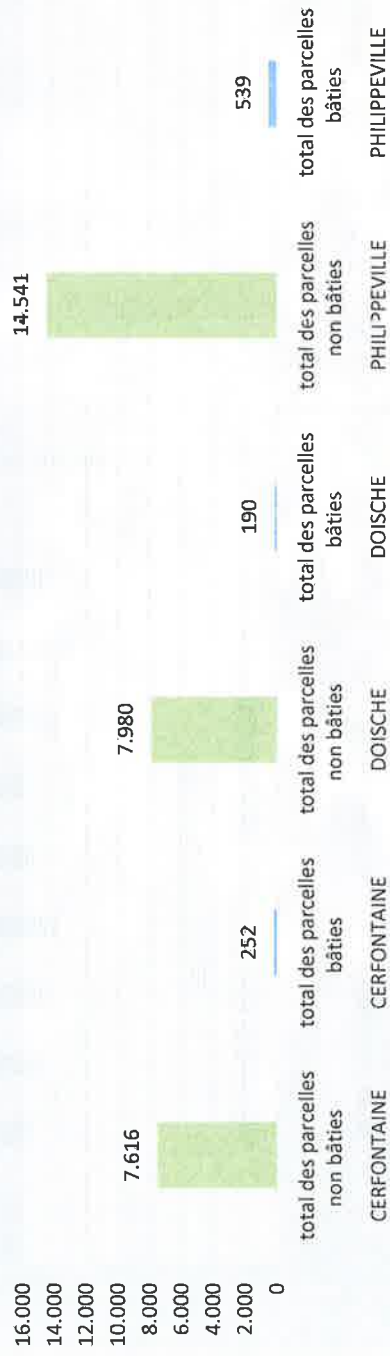
Ventes de biens immobiliers - Philippeville



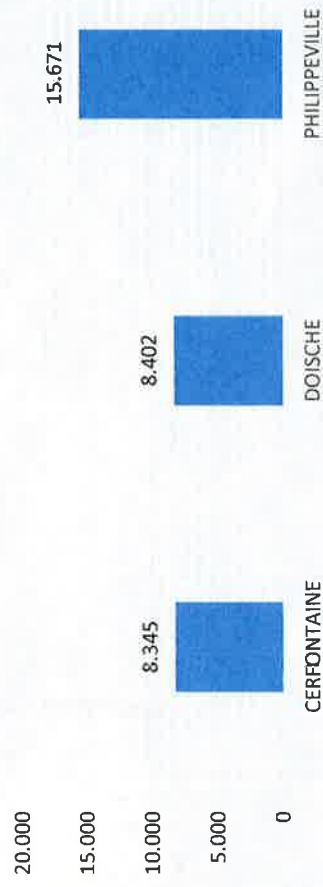
10.2 Occupation des sols¹⁵

10.2.1 Territoire de la zone

Superficie totale bâtie/non bâtie (ha)



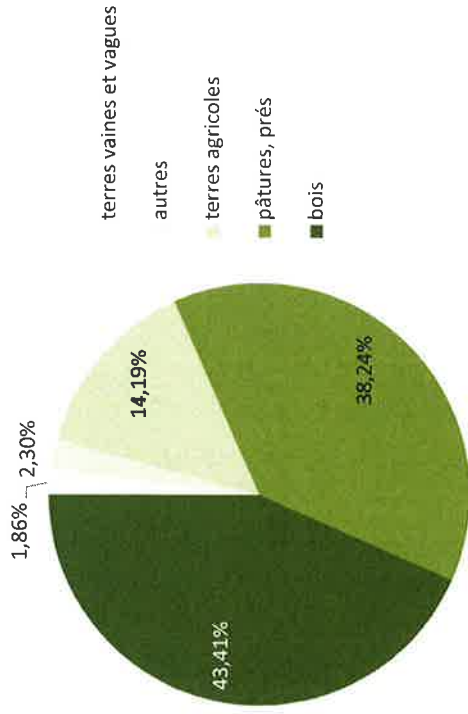
Superficie totale (ha)



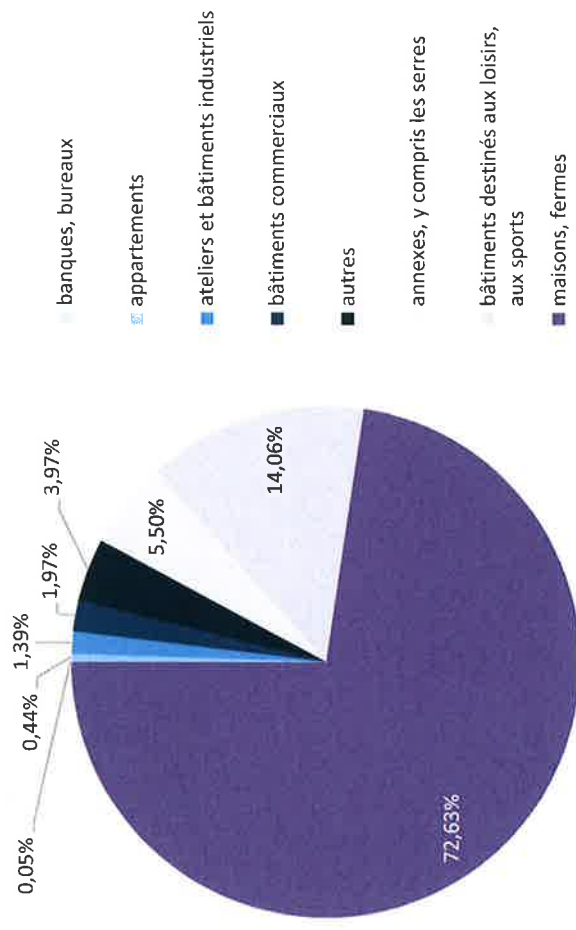
¹⁵ Données de STATBEL, 2017

10.2.2 Cerfontaine

Cerfontaine - Parcelles non bâties

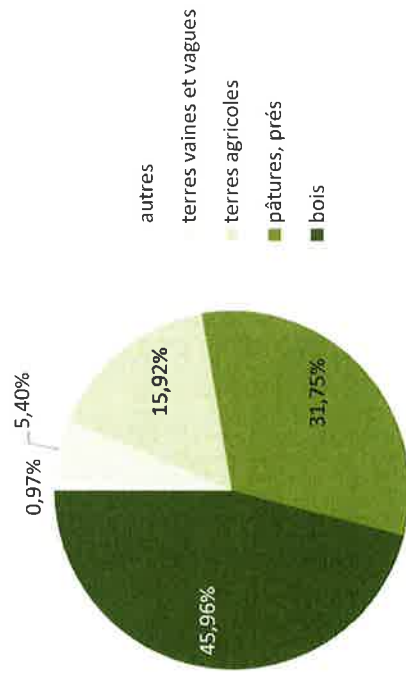


Cerfontaine - Parcelles bâties

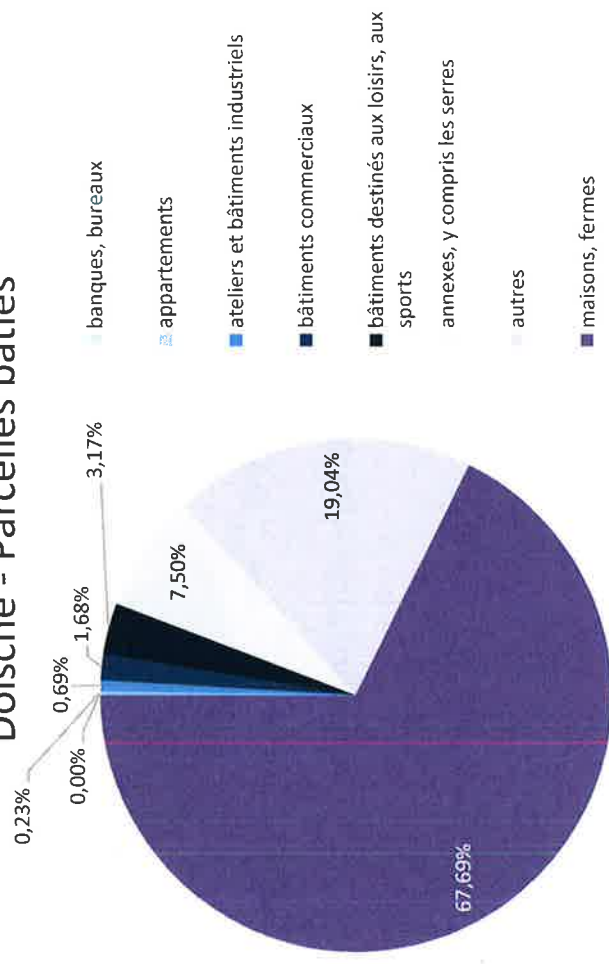


10.2.3 Doische

Doische - Parcelles non bâties

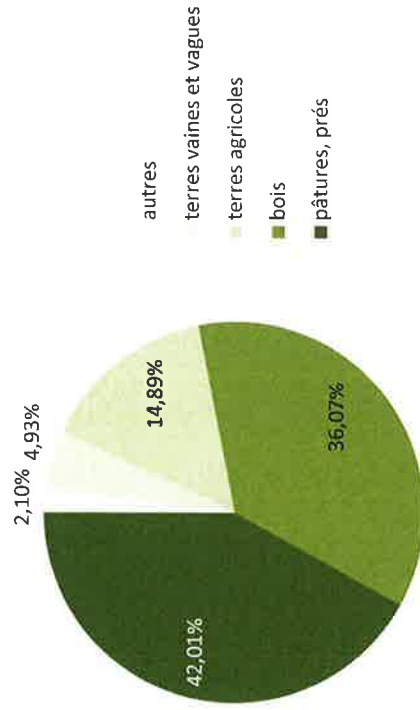


Doische - Parcelles bâties

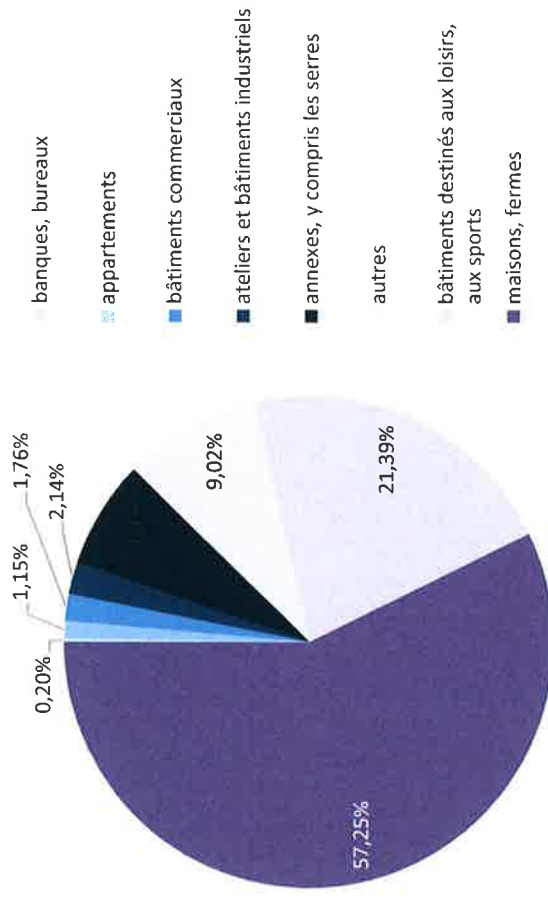


10.2.4 Philippeville

Philippeville - Parcelles non bâties

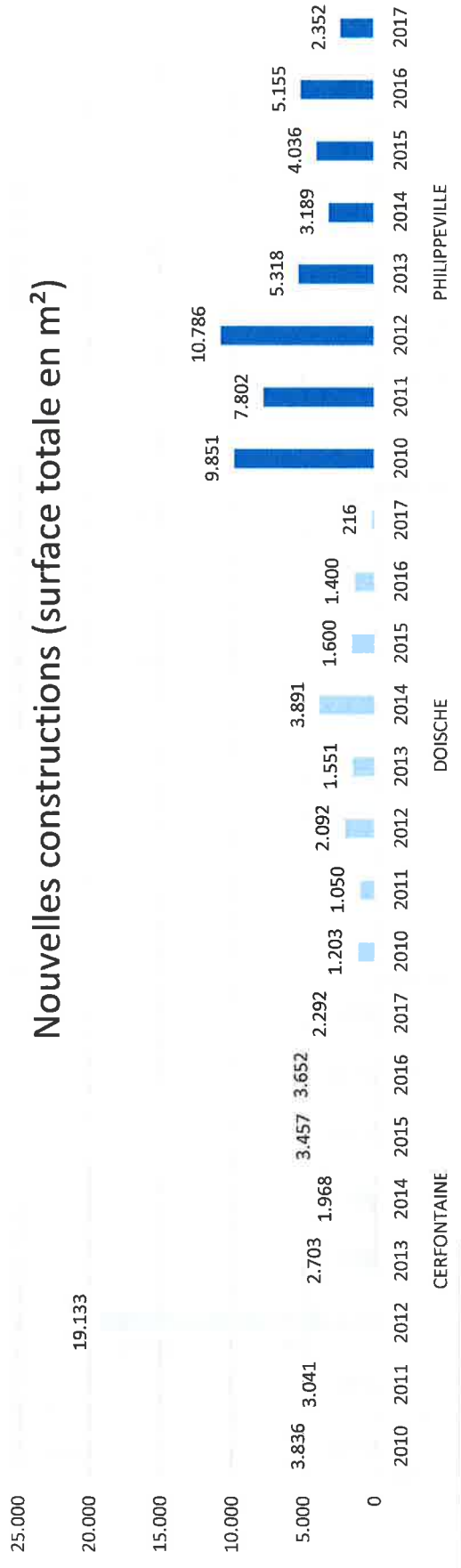


Philippeville - Parcelles bâties



10.3 Permis de bâtir¹⁶

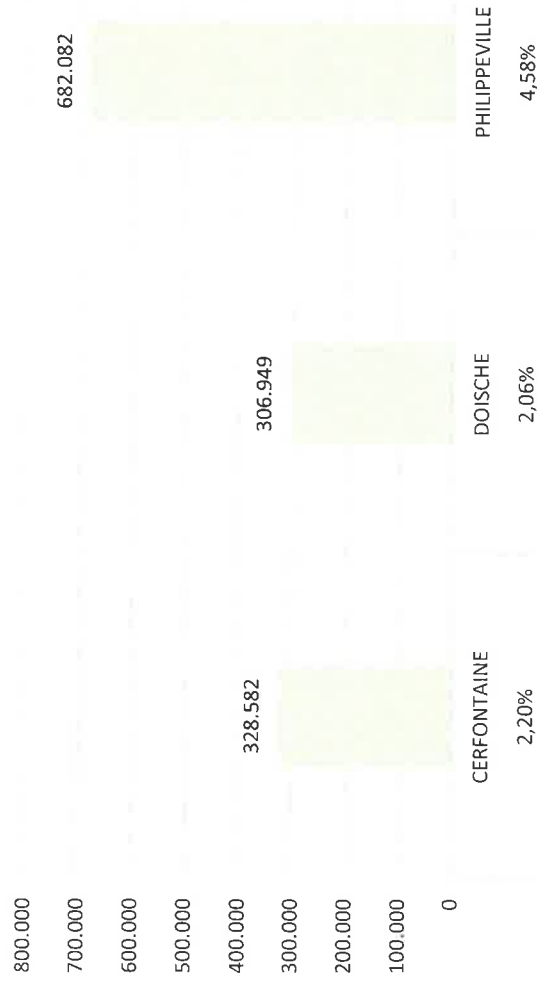
Nouvelles constructions - Territoire ZP vs Province



¹⁶ Données de STATBEL

11Agriculture¹⁷

Superficie agricole utilisée sur le territoire de la ZP vs Province (ares)



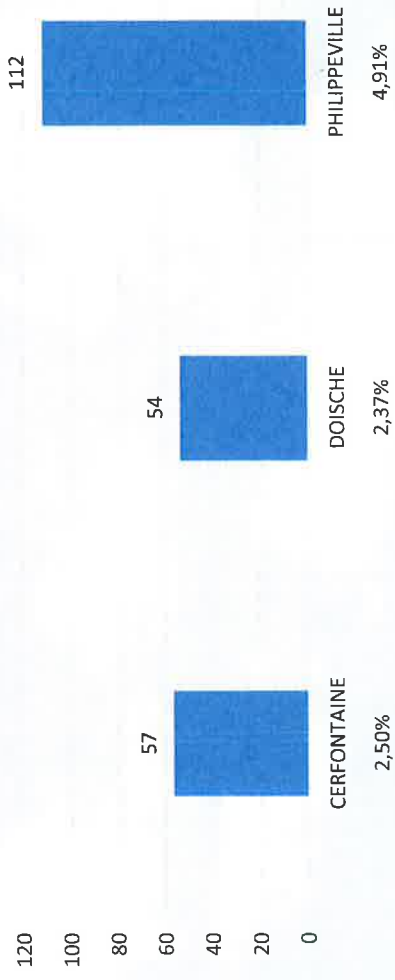
Surface agricole (en ha) du territoire de la ZP



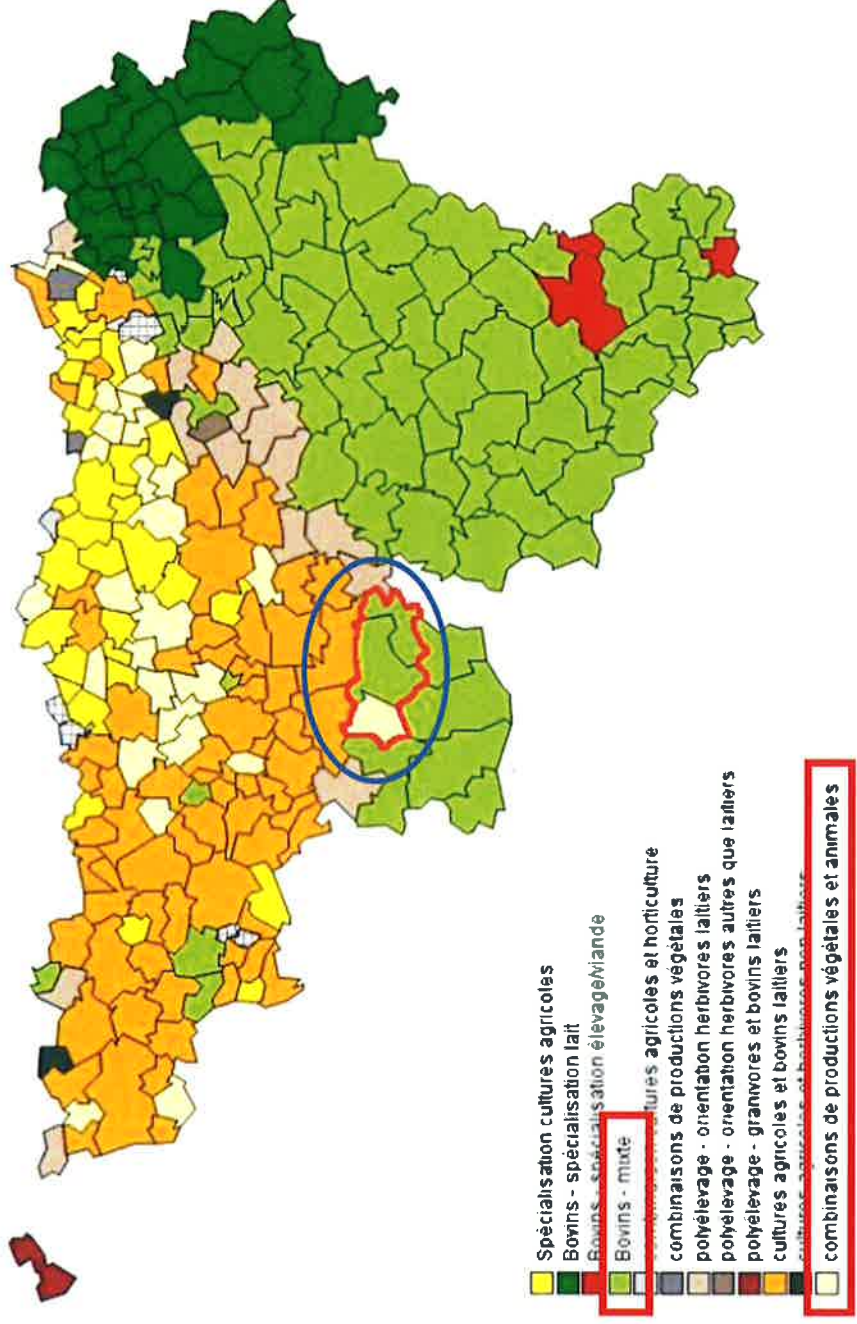
Superficie agricole

¹⁷ Données STATBEL - 2017

Nombre d'exploitations sur le territoire de la ZP vs Province



Orientation des communes wallonnes selon les productions agricoles (2016)*



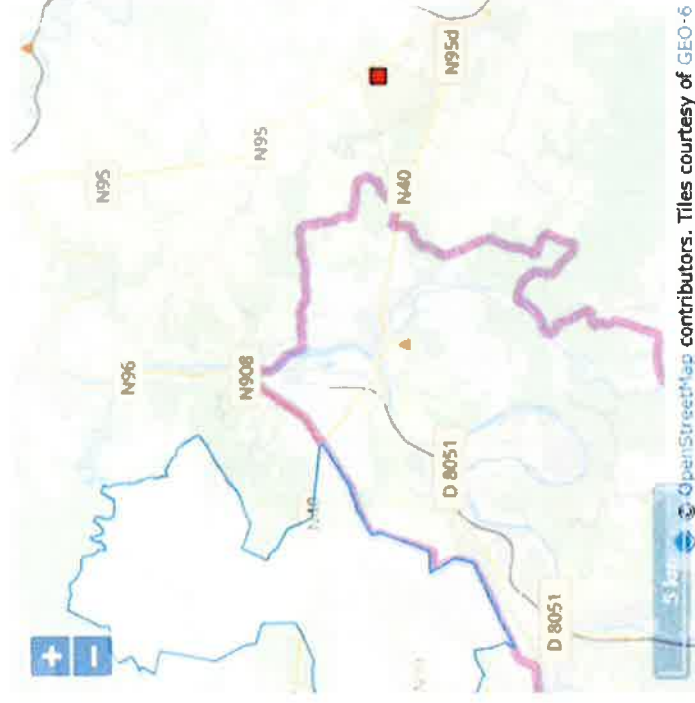
* SPW, DGARNE, Direction de l'Analyse économique agricole et SPF Economie, Direction générale Statistique

12SEVESO

Aucune entreprise SEVESO sur le territoire de la ZP.

Le territoire de la ZP se trouve à proximité de :

- 1 seuil **haut**¹⁸ : Base de Baronville (Beauraing)



¹⁸ Les entreprises « seuil haut » sont des entreprises dans lesquelles des matières dangereuses sont présentes et dont la quantité est égale ou plus grande à la valeur « seuil haut » déterminée;

Notons la présence d'un centre nucléaire français à proximité quasi-immédiate :

la centrale nucléaire de CHOOZ

Le territoire de la zone se trouve en **zone de planification d'urgence**¹⁹. zones circulaires déterminées dans lesquelles les éventuelles actions de protection de la population sont préparées par les diverses autorités et services compétents.

Pour information, l'Institut scientifique de santé publique (ISP) a diligencé une première étude de l'incidence sur les cancers de la thyroïde pour les communes autour de sites nucléaires.

Pour Chooz, il fut alors impossible de tirer des conclusions scientifiquement valables dû à la petitesse de la taille de la population²⁰. Cependant, les résultats obtenus n'indiquent pas d'incidence sur la santé des habitants proches.



¹⁹ <https://www.risquenucleaire.be/zones-de-planification-durgence>

²⁰ https://www.sciensano.be/sites/www.wiv-isp.be/files/summary_monitoring_of_possible_health_effects_of_living_in_the_vicinity_of_nuclear_sites_in_belgium_ii_part_a_thyroid_cancer_incidence.pdf

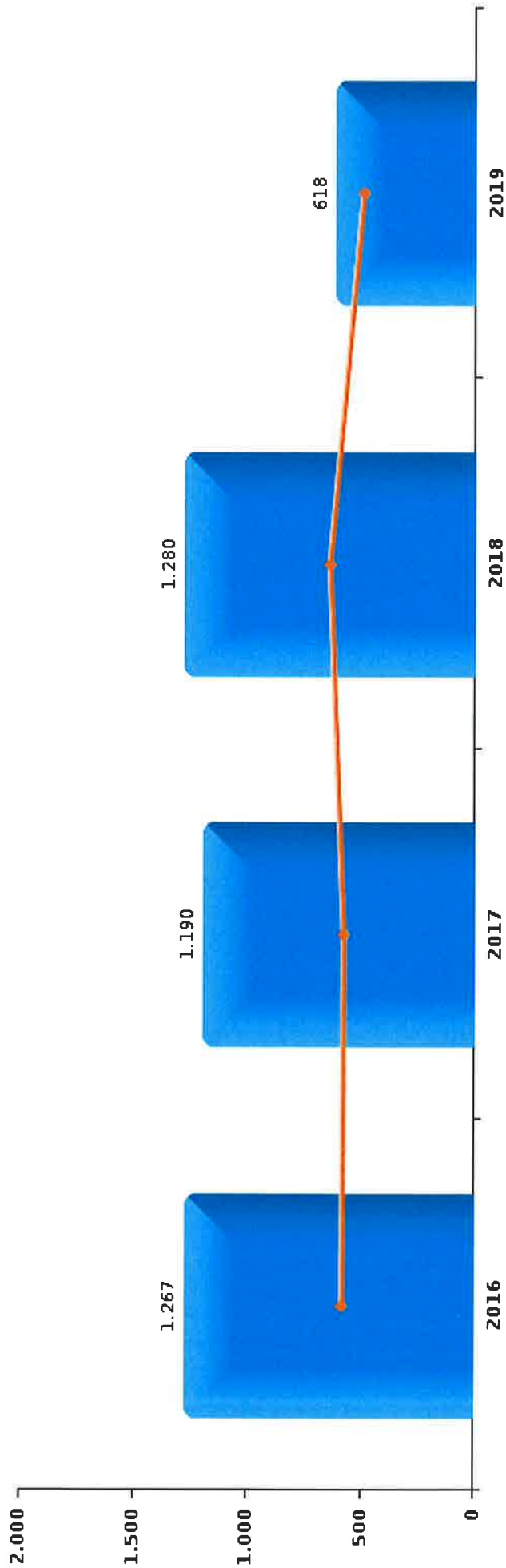


CRIMINALITE ENREGISTREE COMMISE AU NIVEAU DE LA ZONE DE POLICE

HERMETON ET HEURE

	2016	2017	2018	2019
Nombre total des délits	1.267	1.190	1.280	618

Année
Semestre 1



ANNEXE 6



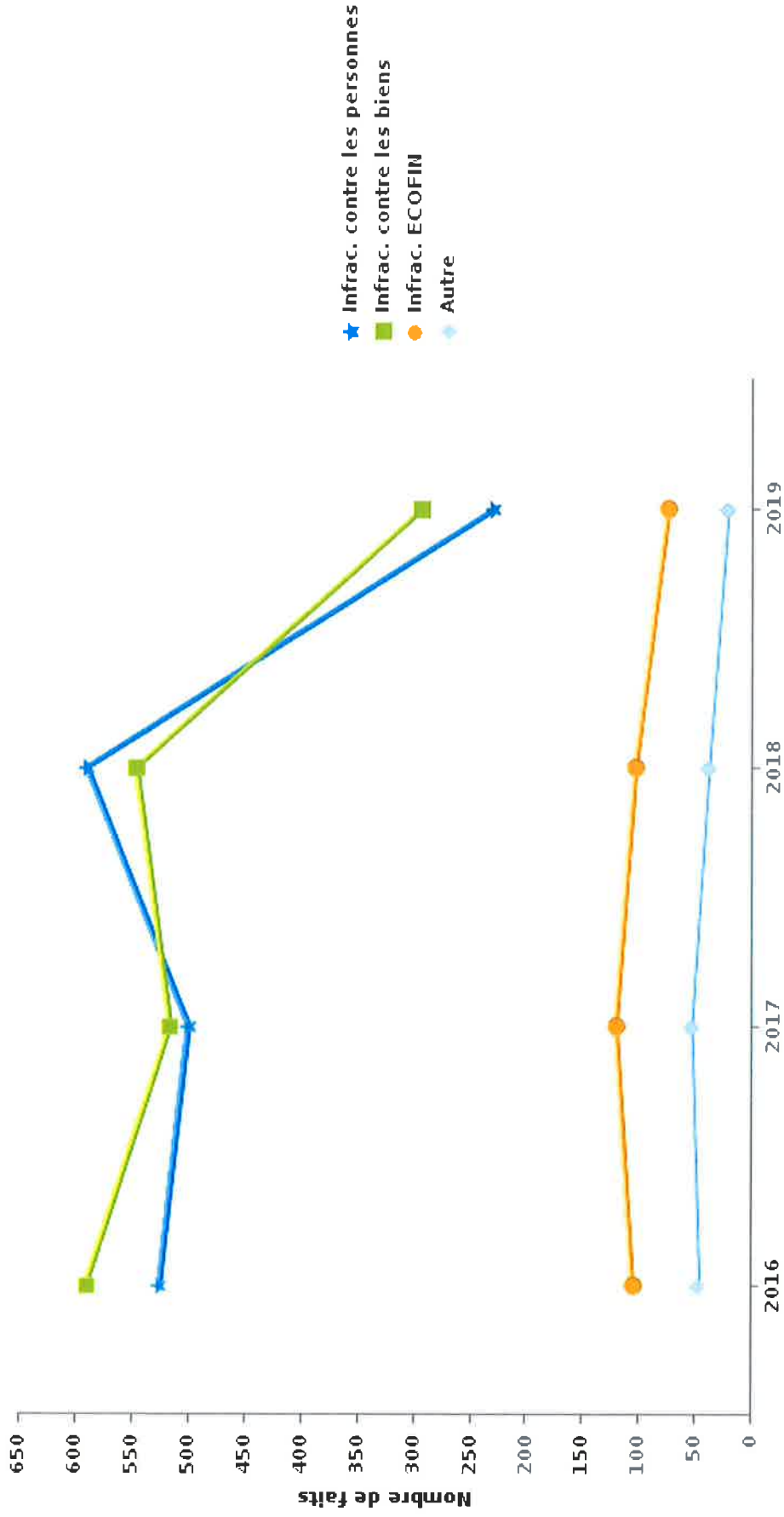
CRIMINALITE ENREGISTREE COMMISE AU NIVEAU DE LA ZONE DE POLICE - SCINDÉ SELON LE TYPE DE DÉLIT

HERMETON ET HEURE

	2016	2017	2018	2019
Infrac. contre les biens				
Vol et extorsion	380	328	352	173
Dégradation de la propriété	110	110	103	71
Armes et explosifs	55	38	55	20
Environnement	34	22	22	19
Infr. contre la foi publique	11	18	15	10
Sous-total	590	516	547	293
Infrac. contre les personnes				
Infr. contre l'intégrité physique	157	145	160	67
Drogues	89	82	165	16
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	66	74	68	43
Infr. contre la sécurité publique	55	57	65	29
Infr. contre la famille	58	66	40	18
Protection de la jeunesse	29	18	39	17
Infr. contre les moeurs	35	23	18	12
Infr. contre l'autorité publique	15	14	12	7
Infr. relative au statut juridique de l'enfant	14	16	6	2
Législation sur les étrangers	4	2	12	13
Protection de la personne	2	2	2	1
Infr. contre la liberté individuelle		1	1	4
Santé publique				2
Traite des êtres humains	1		1	
Sous-total	525	500	591	229
Infrac. ECOFIN				
Fraude	54	56	54	28
Criminalité informatique	33	39	37	29
Code pénal social	12	18	10	8
Travail	3	5		3
Pratiques commerciales		1	1	4
Protection des revenus publics	1	1	1	1
Législation économique	2			
Exercice illégal de l'autorité publique				1
Sous-total	105	120	103	74
Autre				
Registre de population	40	32	26	17
Ivresse et alcool	2	19	8	4
Autres lois spéciales	2	3	5	1
Carte d'identité	3			
Sous-total	47	54	39	22
Total	1.267	1.190	1.280	618



HERMETON ET HEURE





CRIMINALITE ENREGISTREE COMMISE AU NIVEAU DES COMMUNES DE LA ZONE DE POLICE

HERMETON ET HEURE

Cerfontaine

	2016	2017	2018	2019
Vol et extorsion	131	104	125	50
Infr. contre l'intégrité physique	34	35	34	14
Dégradation de la propriété	25	40	36	18
Drogues	20	14	51	
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	21	23	21	13
Infr. contre la sécurité publique	14	18	18	14
Fraude	18	20	12	5
Infr. contre la famille	15	33	10	8
Armes et explosifs	30	6	11	5
Criminalité informatique	15	3	11	3
Registre de population	3	7	9	6
Protection de la jeunesse	8	3	6	5
Environnement	14	2	15	7
Infr. contre les moeurs	9	6	7	6
Infr. contre la foi publique	2	9	6	1
Code pénal social	1	4	2	1
Infr. contre l'autorité publique	3	1	2	
Infr. relative au statut juridique de l'enfant	5	3	2	
Ivresse et alcool	1	2	1	2
Législation sur les étrangers	1		5	2
Autres lois spéciales	1	2		1
Travail		1		
Protection de la personne	1	1		
Pratiques commerciales		1	1	1
Infr. contre la liberté individuelle		1		
Protection des revenus publics		1		1
Carte d'identité	1			
Législation économique	2			
Traite des êtres humains			1	
Total	375	340	386	163



Doische

	2016	2017	2018	2019
Vol et extorsion	23	33	34	25
Infr. contre l'intégrité physique	21	15	26	14
Dégradation de la propriété	13	21	11	7
Drogues	2	2	4	5
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	5	6	8	4
Infr. contre la sécurité publique	8	3	14	3
Fraude	6	4	7	9
Infr. contre la famille	5	3	2	
Armes et explosifs	3	3	12	9
Criminalité informatique			3	5
Registre de population	6	3	9	3
Protection de la jeunesse	2	3	4	4
Environnement	6	3	2	1
Infr. contre les moeurs	1	3	2	
Infr. contre la foi publique	3	1	2	2
Infr. contre l'autorité publique	2	2	1	3
Code pénal social	1			1
Infr. relative au statut juridique de l'enfant		3		
Ivresse et alcool	1	4		
Législation sur les étrangers	1		2	
Autres lois spéciales			1	
Protection de la personne		1	1	
Santé publique			1	
Total	109	113	146	95



CRIMINALITE ENREGISTREE COMMISE AU NIVEAU DES COMMUNES DE LA ZONE DE POLICE

Philippeville

	2016	2017	2018	2019
Vol et extorsion	226	191	193	98
Infr. contre l'intégrité physique	102	95	100	39
Degradation de la propriété	72	49	56	46
Drogues	67	66	110	11
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	40	45	39	26
Infr. contre la sécurité publique	33	36	33	12
Fraude	30	32	35	14
Infr. contre la famille	38	30	28	10
Armes et explosifs	22	29	32	6
Criminalité informatique	18	36	23	21
Registre de population	31	22	8	8
Protection de la jeunesse	19	12	29	8
Environnement	14	17	5	11
Infr. contre les moeurs	25	14	9	6
Infr. contre la foi publique	6	8	7	7
Code pénal social	10	14	8	6
Infr. contre l'autorité publique	10	11	9	4
Infr. relative au statut juridique de l'enfant	9	10	4	2
Ivresse et alcool		13	7	2
Législation sur les étrangers	2	2	5	11
Travail	3	4		3
Autres lois spéciales	1	1	4	
Protection de la personne	1		1	1
Infr. contre la liberté individuelle			1	4
Pratiques commerciales				3
Protection des revenus publics	1		1	
Carte d'identité	2			
Santé publique			1	
Traite des êtres humains	1			
Exercice illégal de l'autorité publique				1
Total	783	737	748	360

Les accidents de Roulage sur la ZP Hermeton-et-Heure

Demande : Réunion de coordination du 11 janvier 2019
Source des données : Download DRI

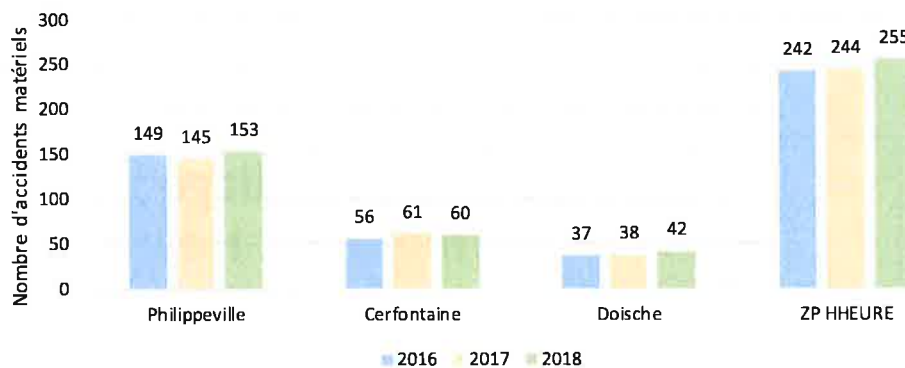
Contenu

1. Analyse comparative synthétique des accidents de roulage
 - 1.1. Evolution des accidents matériels par territoire
 - 1.2. Evolution des accidents lésionnels par territoire
 - 1.3. Les usagers impliqués
 - 1.4. La problématique de l'ivresse
 - 1.5. Le nombre de victimes
 - 1.6. Conclusions
2. A titre informatif, la répartition par localités de la ZP

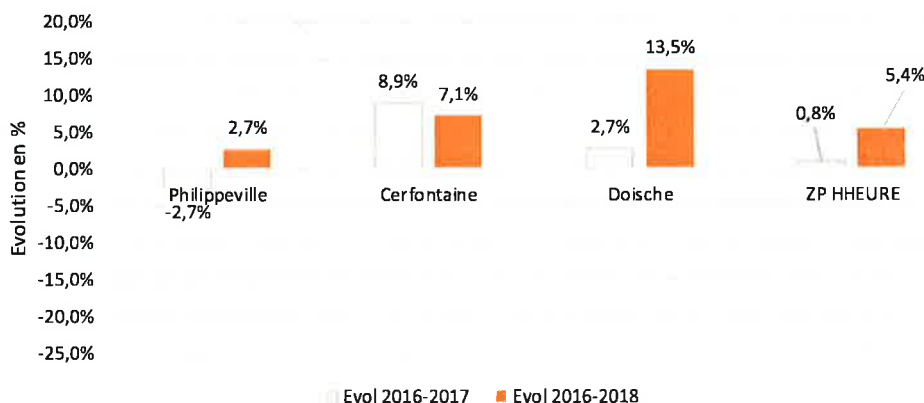
1. Analyse synthétique des accidents de roulage et comparatif

1.1. Evolution du nombre d'accidents matériels par territoire

G.1. Evolution du nombre d'accidents matériels sur la ZP Hermeton-Heure de 2016 à 2018



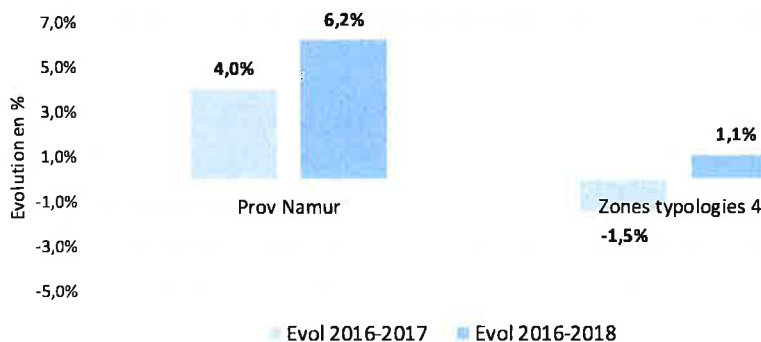
G.2. Evolution des accidents matériels sur la ZP Hermeton-Heure en %



Commentaire G1 à G3.

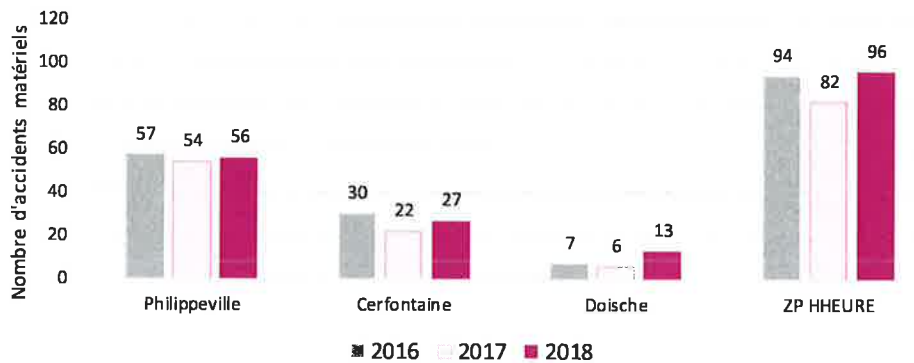
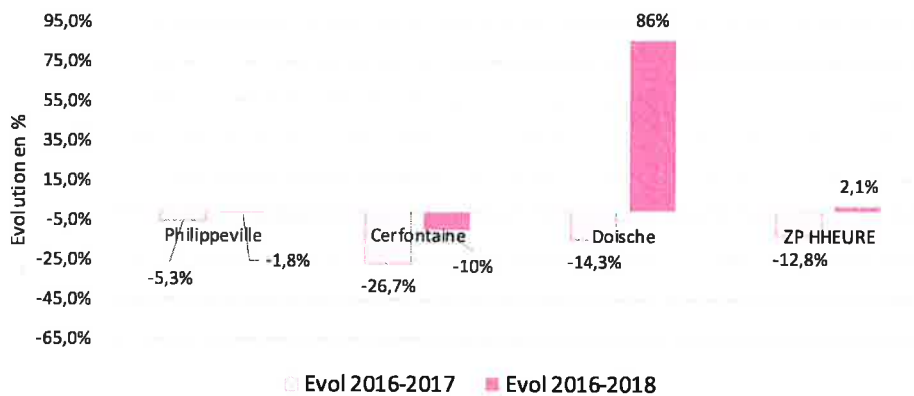
L'évolution du nombre d'accidents de roulage matériel est indicatif de la tendance générale. En effet, un certain nombre d'entre eux ne font pas l'objet d'une verbalisation. Néanmoins, il est intéressant d'examiner leur évolution sur ces trois ans : l'année 2018 enregistre une augmentation sur la zone à l'image des zones de même typologie⁽¹⁾. La problématique s'accroît également au niveau provincial de quelques 6% sur les trois années considérées ; cela est moins significatif sur les zones de typologie 4 (+1%).

G.3. Evolution des accidents matériels sur la Province de Namur et les 7 zones de typologie 4 en %

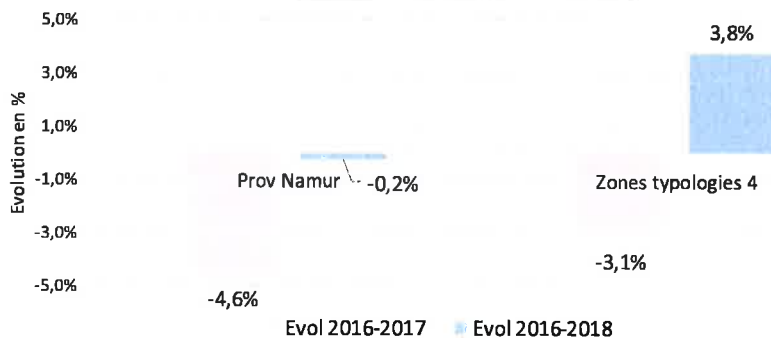


¹ de typologie 4 à savoir ZP Haute-Meuse, ZP 3 Vallées, ZP Hermeton-Heure, ZP des Arches, ZP Orneau-Mehaigne, ZP Condroz-Famenne et ZP SamSom.

1.2. Evolution du nombre d'accidents lésionnels par territoire

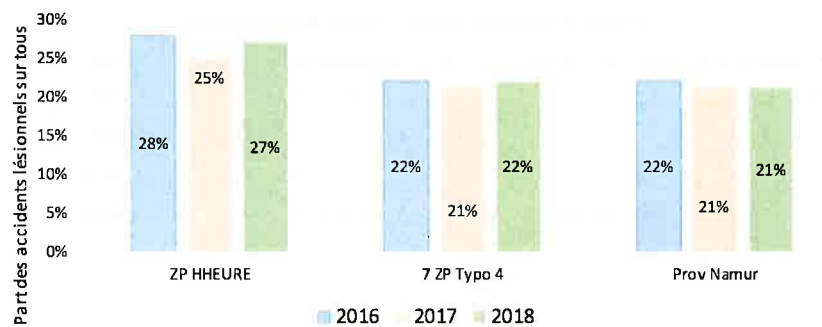
G.4. Evolution du nombre d'accidents lésionnels sur la ZP Hermeton-Heure de 2016 à 2018**G.5. Evolution des accidents lésionnels sur la ZP Hermeton-Heure en %****Commentaire G4 à G7.**

L'ensemble des accidents de roulage lésionnels sont normalement pris en compte dans la verbalisation. Sur la période 2016 à 2018, le phénomène évolue de manière erratique sur la ZP Hermeton-Heure : enregistrant d'abord une régression de près de 13% puis ensuite une légère recrudescence de 2%. Doische semble impulser la variation en comptabilisant +86% en 2018. Cependant cette fluctuation importante est à considérer avec circonspection étant donné les chiffres modestes enregistrés sur l'ensemble de la période au regard de Philippeville (environ un accident zonal sur 7 en 2018 sur Doische).

G.6. Evolution des accidents lésionnels sur la Province de Namur et les 7 zones de typologie 4 en %

La problématique régresse au niveau provincial avant de se stabiliser en 2018 ; cela est plus fluctuant sur les zones de typologie 4 (+1%).

G.7. Evolution de la part d'accidents lésionnels sur l'ensemble des accidents par territoire de 2016 à 2018 (%)



Il est à noter que près d'un accident de roulage répertorié sur 4 est lésionnel sur la ZP Hermeton-Heure alors que la proportion est légèrement moindre au niveau provincial et dans les zones de même typologie⁽²⁾ voir G7). Les accidents sur la ZP ont des répercussions plus graves.

1.3. Les usagers impliqués

Les usagers impliqués lors des accidents de roulage furent répartis en 9 catégories dont une catégorie résiduelle (autres).

Sur la période 2016-2018, seul un accident échappe à l'encodage en 2016. Pour les autres années, tous les usagers sont répertoriés (en théorie).

Ci-contre, figurent les 3 graphiques relatifs à la répartition entre accidents lésionnel ou matériel de chaque catégorie d'usagers.

Le nombre total d'usagers est croissant (+12%) à l'image des accidents (+4%).

En moyenne, par sinistre matériel, on dénombre un peu moins de 2 personnes³ et par sinistre lésionnel, un peu moins de 3 personnes⁴. On retrouve ces mêmes proportions au niveau provincial et au niveau de la typologie 4.

Cette répartition en terme d'impacts lésionnels par catégorie d'usagers reste stable sur les 3 ans.

Les usagers les plus sujets à traumatismes restent les deux-roues motorisés ainsi que les piétons.

Chaque année, les accidents impliquant des camions occasionnent dans 20% à 60% des cas des lésions corporelles. Le nombre de camionneurs impliqués varie annuellement de 13 (en 2016), 5 (en 2017), à 7 (en 2018).

En ce qui concerne les voitures et minibus la proportion d'accident lésionnels est proche de 50% (voir G8 à 10).

En 2018, on retrouve une proportion d'accidents lésionnels impliquant des voitures proche du tiers des sinistres au niveau provincial (voir G11).

A noter, la présence des autocars/autobus est épisodique et se situe entre 2 (2016 et 2017) et 3 accidents annuels (2018).

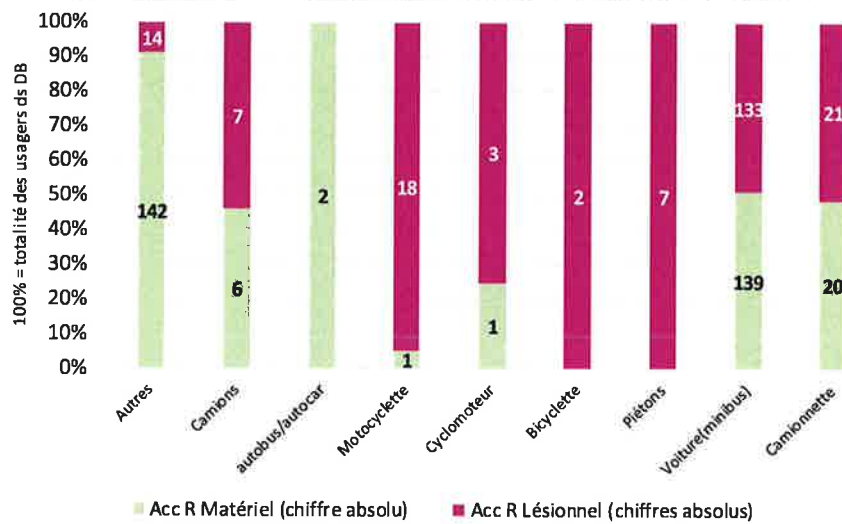
Le nombre total d'usagers autocars impliqués en 2018 sur la Province est de 53 dont 18 lors d'un accident lésionnel (34%).

² de typologie 4 à savoir ZP Haute-Meuse, ZP 3 Vallées, ZP Hermeton-Heure, ZP des Arches, ZP Orneau-Mehaigne, ZP Condroz-Famenne et ZP SamSom.

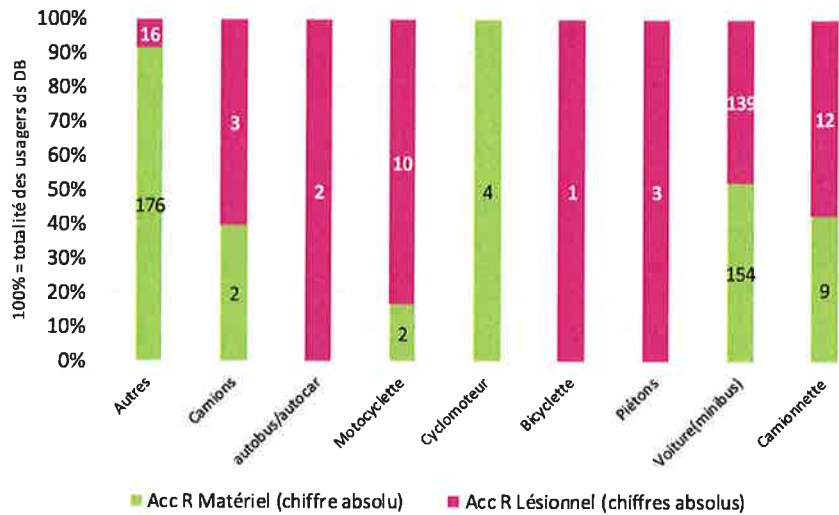
³ 1,3 personnes / sinistre matériel en 2016 ; 1,4 en 2017 et en 2018 sur la ZP Hermeton-Heure

⁴ 2,2 personnes / sinistre lésionnel en 2016 ; 2,3 en 2017 et en 2018 sur la ZP Hermeton-Heure

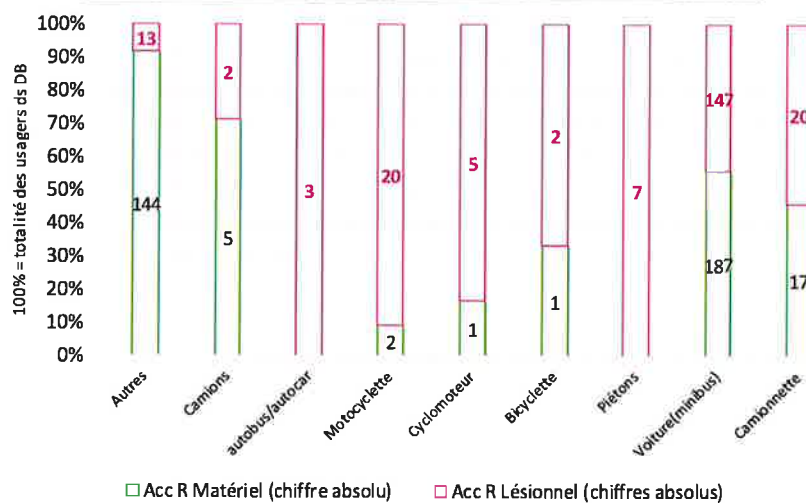
G.8 Répartition des usagers par type d'accidents 2016 - ZP Hermeton-Heure

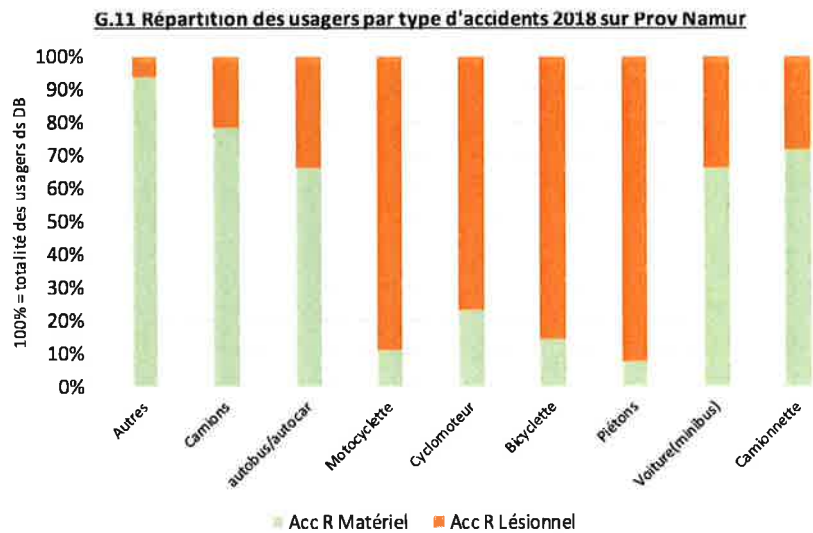


G.9 Répartition des usagers par type d'accidents 2017 - ZP Hermeton-Heure



G.10 Répartition des usagers / type d'accidents 2018 - ZP Hermeton-Heure





1.4. L'ivresse au volant

Commentaire G. 12

Lors des constats effectués lors **des accidents matériels** sur la ZP Hermeton-Heure, entre 4% (2016) et 6% (2018), sont liés à un facteur alcool. Le taux évolue graduellement à la hausse.

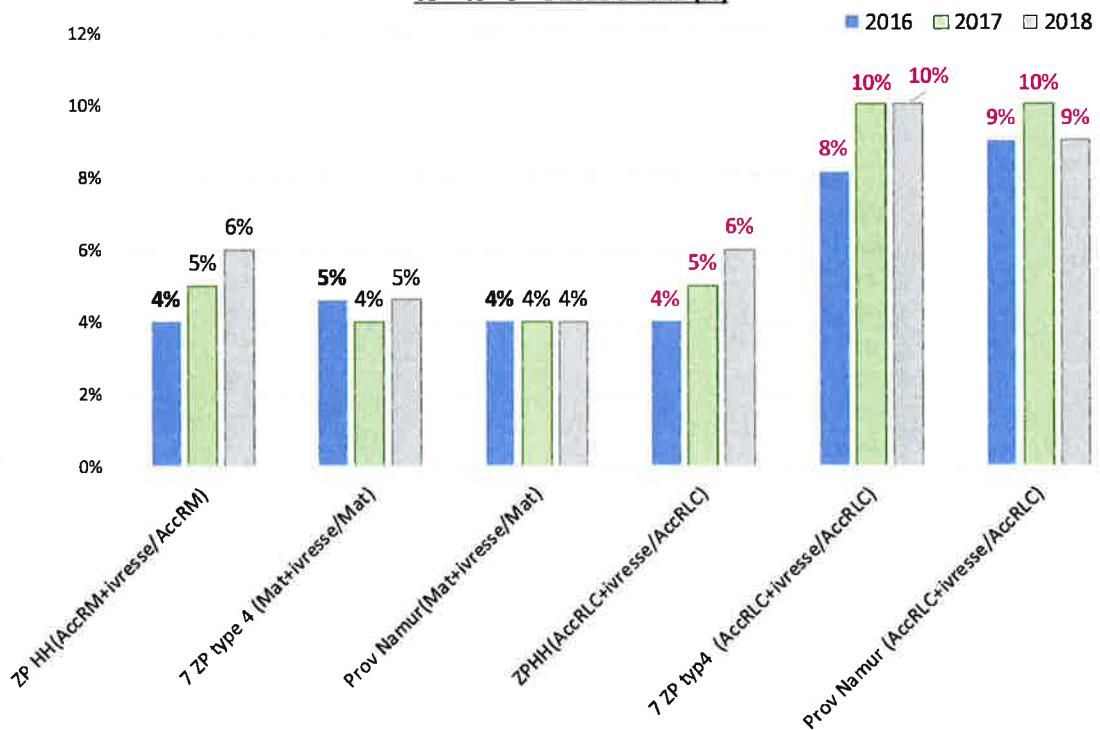
A noter, l'ensemble des accidents matériels ne nous sont pas signalés ; il s'agit peut-être d'une meilleure perception du phénomène (?).

Ce taux monte à 5% au niveau des zones de même typologie et à 4% au niveau provincial.

En ce qui concerne les **accidents lésionnels**, la tendance est similaire : de 4% à 6% sont liés à l'alcool sur la ZP Hermeton-Heure contre environ 10% pour la province et les zones de typologie 4.

Il s'avérerait donc que les accidents lésionnels comporteraient un facteur explicatif alcool moins présent sur la ZP Hermeton-Heure que sur la Province de Namur.

G.12. Evolution de la part d'accidents avec ivresse sur l'ensemble des accidents par territoire de 2016 à 2018 (%)



Commentaire G.13.

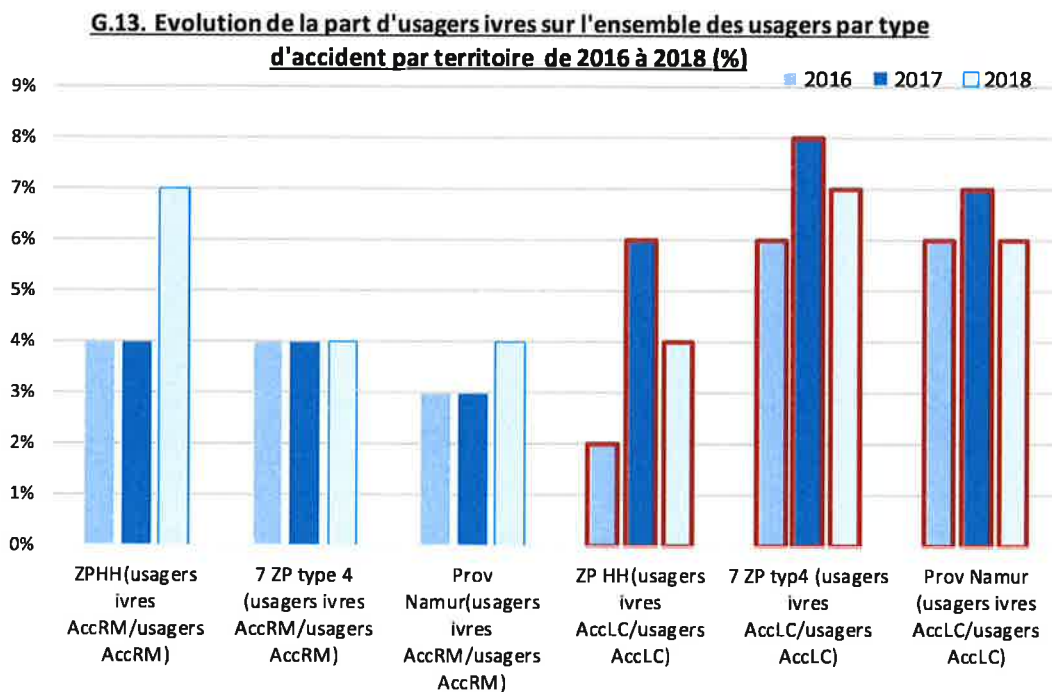
Un autre taux a été calculé sur l'ensemble des usagers.

Le nombre d'usagers alcoolisés par rapport à l'ensemble des usagers impliqués dans les accidents matériels ou lésionnels.

Au niveau des **accidents matériels**, on retrouve sensiblement la même proportion que précédemment (G12) avec quelques variations à la baisse en 2017 (-1%) et à la hausse en 2018(+1%).

Quant aux **accidents lésionnels**, étant entendu qu'il y a souvent plus d'un passager par véhicule, le taux s'affaiblit quelque peu en 2016 et 2018 (2% d'usagers ivres pour 4% d'accidents avec alcool en 2016 et 4% d'usagers ivres pour 6% d'accidents avec alcool en 2018). Une bizarrerie en 2017, proportionnellement plus d'usagers ivres (6%) que la part d'accidents avec alcool(5%).

Les zones de typologie 4 évoluent de manière similaire à la moyenne provinciale : environ un accident lésionnel sur 10 avec présence d'alcool contre un sur vingt en accident matériel.



1.5. Le nombre de victimes

Sur la ZP Hermeton-Heure, la proportion des blessés légers par rapport à l'ensemble des victimes est de 87% en 2016 mais évolue favorablement par la suite (de 92% en 2017). En 2018, la part des blessés légers est d'environ 93% des victimes.

L'importance des blessés légers par rapport à l'ensemble des usagers impliqués (indemnes compris) varie entre 55% (2016) et 59%⁽⁵⁾.

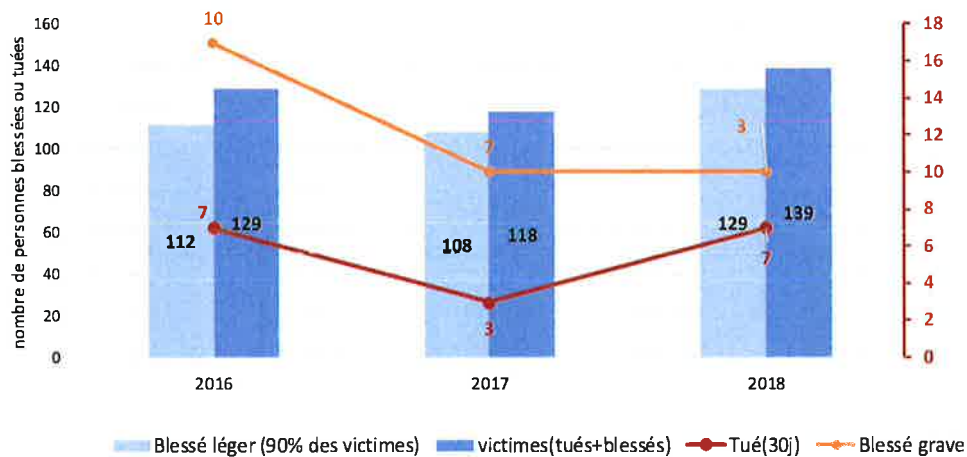
On retrouve sensiblement les mêmes taux aux niveaux provincial et typologie 4.

En ce qui concerne l'évolution du nombre de tués et de blessés graves : les chiffres sont modestes et donc en terme de variation relative nous sommes confrontés à la problématique des petits nombres. C'est pourquoi, la représentation se fait en chiffre absolu (G14).

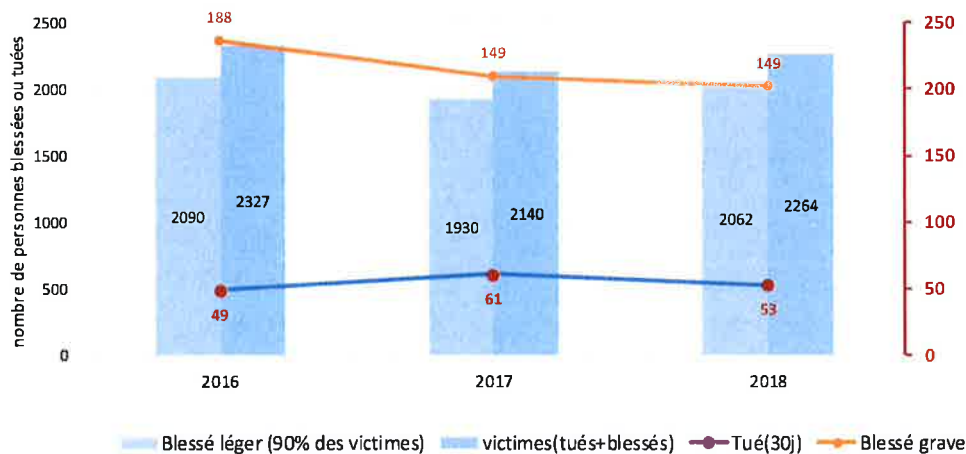
Les tués comprennent les blessés graves décédés dans les 30 jours.

La part des victimes de la ZP Hermeton-Heure par rapport à l'ensemble des victimes provinciales est de 6%, ce qui est légèrement supérieur à la représentativité de la population zonale (3%) sur l'ensemble des habitants de la province de Namur.

G.14. Les Victimes d'accidents lésionnels - ZP Hermeton-Heure de 2016 à 2018



G.15. Les Victimes d'accidents lésionnels sur Province de Namur de 2016 à 2018



⁵ 76 indemnes en accidents lésionnels en 2016 soit 37%, 68 indemnes en 2017 soit 37%, 80 indemnes soit 37% en 2018. La proportion des blessés légers sur tous les usagers impliqués : 55% en 2016, 58% en 2017, 59% en 2018.

1.6. Conclusions

Les accidents lésionnels :

Le nombre d'accidents lésionnels est en augmentation d'environ 2% sur la période 2016-2018 sur la ZP Hermeton-Heure.

Ce qui se matérialise également par une augmentation du nombre des victimes de 8%.

Comparativement, la Province affiche une très légère baisse et les zones de typologie 4 évoluent de manière contraire : en régression en 2017 et en légère augmentation en 2018.

Les accidents lésionnels semblent avoir plus de conséquences létales sur la ZP mais le nombre de blessés légers y est plus important.

Globalement, le facteur alcool est en augmentation sur la période envisagée que ce soit en terme matériel ou lésionnel. Cependant, les chiffres absolus restent circonscrits environ une dizaine de sinistres matériels par an et de 4 à 6 accidents lésionnels annuels.

Au niveau provincial, le taux d'accidents avec alcool sur l'ensemble avoisine 9% (un sur 11).

Au regard du score provincial, la proportion des accidents avec alcool sur la ZP reste modeste (max 6%)

2. Répartition des accidents de roulage par localité

Tableau : Répartition des accidents par localité sur la ZP Hermeton-et-Heure de 2016 à 2018 (évolution 2016 à 2018 matérialisée en orange si augmentation)										
	accRM 2016	accRM 2017	accRM 2018	accRLC 2016	accRLC 2017	accRLC 2018	AccR 2016	AccR 2017	AccR 2018	
Philippeville	45	45	45	9	8	14	54	53	59	
Philippeville/Vodecée	2	1	-	2	2	-	4	3	-	
Villers-Le-Gambon	15	17	26	7	7	10	22	24	36	
Philip/Franchimont	-	1	1	-	-	-	-	1	1	
Philippeville/Surice	3	1	7	-	-	2	3	1	9	
Philippeville/Omezée	-	-	-	-	1	-	-	1	-	
Philip./Romedenne	3	7	11	1	1	2	4	8	13	
Philip./Merlemont	23	35	16	16	15	12	39	50	28	
Philip./Sart-en-Fagne	1	-	-	-	1	-	1	1	-	
Villers-en-Fagne	2	-	2	-	-	2	2	-	4	
Philippeville/Fagnolle	1	-	3	3	1	-	4	1	3	
Philippeville/Roly	3	6	5	3	1	1	6	7	6	
Philippeville/Sautour	-	2	1	2	-	-	2	2	1	
Philippeville/Samart	-	1	-	-	-	-	-	1	-	
Philippeville/Neuville	7	10	5	2	4	2	9	14	7	
Philippeville/Jamiolle	2	1	-	-	-	-	2	1	-	
Philippeville/Jamagne	42	18	31	12	13	11	54	31	42	
PHILIPPEVILLE	149	145	153	57	54	56	206	199	209	
Cerfontaine	28	20	18	9	8	5	37	28	23	
Cerfontaine/Soumoy	1	1	5	1	-	1	2	1	6	
Cerfontaine/Silenrieux	4	9	7	4	6	4	8	15	11	
Cerfontaine/Daussois	3	4	4	2	-	1	5	4	5	
Cerf/Villers-2-Eglises	9	8	10	4	3	11	13	11	21	
Cerfontaine/Senzeille	11	19	16	10	5	5	21	24	21	
CERFONTAINE	56	61	60	30	22	27	86	83	87	
Doische	9	12	8	2	1	7	11	13	15	
Doische/Vaucelles	2	-	-	-	-	-	2	-	-	
Matagne-la-Petite	5	2	3	1	1	1	6	3	4	
Matagne-la-Grande	1	2	1	-	2	1	1	4	2	
Doische/Romerée	2	5	3	-	-	1	2	5	4	
Doische/Gimnée	8	8	17	3	1	2	11	9	19	
Doische/Vodelée	4	5	3	-	-	-	4	5	3	
Doische/Soulme	1	2	1	-	-	-	1	2	1	
Doische/Gochenée	5	2	6	1	1	1	6	3	7	
DOISCHE	37	38	42	7	6	13	44	44	55	
Zone Hermeton-Heure	242	244	255	94	82	96	336	326	351	